

SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

**Présidence de M. Florian BERCAULT, maire**

Le lundi seize novembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le neuf novembre deux mille vingt, comme le prévoient les articles L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau (jusqu'à 23 h 02), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, James Charbonnier, Didier Pillon, Isabelle Marchand, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Gwendoline Galou et Vincent d'Agostino, conseillers municipaux.

Était représenté

Sébastien Buron a donné pouvoir à Lucie Chauvelier.

Lucie Chauvelier et Paul Le Gal Huaumé sont désignés secrétaires.

La séance est ouverte à 18 h 07.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2020.

**M. le Maire :** *Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020. Est-ce que vous avez des observations à formuler ? Non, donc le procès-verbal est donc adopté.*

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)

**M. le Maire :** *Concernant les décisions municipales dont il est rendu compte, elles sont numérotées de 44 à 51. Est-ce que vous avez des observations ou des questions sur ces décisions municipales ?*

**Samia Sultani :** *Monsieur le Maire, je souhaiterais juste intervenir sur la DM 48 si j'ai bien le bon ordre, parce que c'est vrai que ça avait changé à un moment donné.*

**M. le Maire :** Sur la gratuité du stationnement ?

**Samia Sultani :** *Exactement, c'est bien cette DM dont il s'agit. La gratuité du stationnement le samedi qui a été mise en place depuis 2015 pour les premiers samedis des soldes d'hiver et d'été qui a été élargie comme vous le savez lors de la période de déconfinement pour permettre un flux plus important dans le centre-ville et permettre aux commerçants d'en bénéficier. Ce que je souhaiterais vous dire à propos de cette gratuité du stationnement, elle est obsolète aujourd'hui dans la mesure où nous sommes confinés. L'autorisation de sortie de l'heure à laquelle on a droit permet en fait aux Lavallois et aux usagers d'utiliser les stationnements barrières pour l'heure à laquelle ils ont droit et ne bénéficie pas forcément aux commerçants. Nous souhaiterions vous proposer de faire évoluer cette gratuité puisque de fait, elle ne bénéficie pas aux commerçants, en la prolongeant au-delà de la date que vous précisez dans cette décision, pourquoi pas jusqu'à la fin des soldes d'hiver, pour permettre aux commerçants de bénéficier de cette gratuité et de rattraper éventuellement ne serait-ce qu'une partie de leur chiffre d'affaires. On estime en fait que cette décision est obsolète, via le confinement que l'on vit aujourd'hui. Merci.*

**M. le Maire :** *Merci pour cette intervention. Elle n'est pas obsolète, puisque je vous rappelle que la gratuité est opérante les samedis jusqu'à la fin de l'année. Le marché du samedi matin reste un vif succès, comme a pu le rappeler d'ailleurs la presse, dans le strict respect des gestes barrières. Cela me semble être une décision intéressante. Ce posera effectivement la question sur 2021 quel dispositif à mettre en œuvre quant à la gratuité du parking.*

**Bruno Bertier :** *Pour répondre à Samia Soutani, je comprends la préoccupation, elle est aussi la nôtre. Nous en avons discuté avec les commerçants. Cette délibération avait été prise avant cette deuxième vague et avant le confinement. Le stationnement est actuellement gratuit le samedi jusqu'à la fin du mois de décembre. Nous espérons tous que début décembre, après la date du 1<sup>er</sup> décembre telle que le Gouvernement l'a dit, qu'il y aura un desserrage du confinement et que les commerces pourront rouvrir progressivement sur le mois de décembre, et je pense que cette gratuité du samedi retrouvera toute sa véracité. Comme l'a dit Monsieur le Maire, le marché continue le samedi matin avec un afflux important autour des commerces. Remettre en question cette délibération pour quelques semaines alors que nous avons tous l'espoir et nous espérons que la situation sanitaire va s'améliorer, je pense que l'on doit rester sur cette base là au moins jusqu'au 31 décembre. C'est vrai que l'actualité sanitaire devra prendre d'autres décisions pour l'année 2021. Aujourd'hui, vous savez bien Mme Soutani, qu'il est un peu trop tôt pour savoir quelle sera la situation au moment des soldes du mois de janvier pour qu'elles aient lieu dans de bonnes conditions. Évidemment, si ces soldes pourraient avoir lieu dans de bonnes conditions, la ville de Laval accompagnera les commerçants comme elle s'y est engagée pendant cette crise.*

**M. le Maire :** *Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations sur d'autres décisions ?*

**Chantal Grandière :** *Sur la même, j'aurais souhaité rajouter quelque chose. Je trouve que le seul bénéficiaire est quand même Urbis Park. Quand je suis passée en ville samedi dernier vers 16 heures, les parkings barriérés étaient quasiment vides. Comme la gratuité n'est pas pour tous et qu'Urbis Park touche une redevance, les principaux bénéficiaires, c'est quand même bien eux dans cette gratuité qui est appliquée et qui ne profite pas aux commerçants puisqu'effectivement, ils sont fermés.*

**M. le Maire :** *Oui, est-ce que d'autres personnes veulent réagir ? Urbis Park est le délégataire de service public. Au premier chef, la ville qui normalement bénéficie de cette délégation de service public quand cela fonctionne bien. Est-ce qu'il y a d'autres observations sur ces décisions ?*

**Samia Soutani :** *Excusez-moi d'insister, nous continuons à penser que cette gratuité ne bénéficie pas aux commerçants. De toute façon, quand nous allons sur le marché, nous avons le droit de faire nos courses dans un laps de temps qui est d'une heure maximum entre le moment où l'on sort de chez nous, on fait une course et on rentre chez nous. C'est ce que la majorité des Lavallois font, ils utilisent les parkings barriérés. C'est pour cette raison que je rejoins ce que vient de dire Chantal Grandière sur l'inutilité de cette gratuité pendant la période de confinement. Nous préférierions un prolongement de cette gratuité de façon à donner un peu plus de visibilité aux commerçants pour la période des soldes notamment.*

**M. le Maire :** *Merci, Bruno Bertier a levé la main.*

**Bruno Bertier :** *Je pense qu'il ne faut pas trouver une polémique derrière cela, ce soir. Je trouverai cela dommage. Cette délibération a été prise au mois de septembre, elle était là pour couvrir toute la période de fin d'année.*

*Elle a bien servi sur septembre et octobre. Nous sommes en semaine trois et dans l'attente de décisions du Gouvernement que nous attendons de connaître pour savoir ce qui va se passer au-delà de la delà du 1<sup>er</sup> décembre 2020 puisque le Président de la République a donné cette date aux Français. Évidemment, si au-delà du 1<sup>er</sup> décembre, les choses n'évoluaient pas dans le bon sens, nous serions amenés à revoir notre position. Laissez-nous quelques jours et attendons de voir quelles sont les décisions du gouvernement et à partir de là, faites confiance à l'équipe municipale pour prendre les bonnes décisions en la matière.*

*Pour l'année 2021, ce sont des engagement que nous avons déjà pris avec les commerçants, évidemment, nous les accompagnerons. S'il faut aussi les accompagner sur des axes comme le stationnement, nous y travaillerons avec eux. Je ne pense pas qu'il faut aller chercher autre chose. Cette décision était la poursuite, je vous rappelle, de vos propres décisions de l'équipe précédente, c'était même une gratuité quasi totale jusqu'à l'été puis gratuite le samedi. Nous avons poursuivi la gratuité le samedi. J'espère de tout cœur qu'elle sera très utile aux commerçants lavallois pendant le mois de décembre, quand les commerces rouvriront de manière partielle ou totale. Attendons la décision du gouvernement, en tout cas, cela servira, c'est évident mais pas de fausse polémique, s'il-vous-plait là-dessus. La situation est assez grave comme cela.*

**M. le Maire :** *Merci. Je vous propose de passer à la suite.*

#### COMPTE RENDU DES MARCHÉS CONCLUS DEPUIS LE 21 SEPTEMBRE 2020.

**M. le Maire :** *Concernant le compte rendu des marchés des accords-cadres, est-ce qu'il y a des remarques ? Non.*

#### RAPPEL SUR LES CONSIGNES DE VOTE EN LIGNE - ÉLÉMENTS SUR LA CRISE SANITAIRE

**M. le Maire :** *Peut-être rappeler les procédures de vote avant de rentrer dans le conseil municipal. Normalement, vous avez dû recevoir la procédure, mais je vous la rappelle. Depuis un micro-ordinateur, il faut cliquer sur l'icône « participant » qui est en bas au milieu de votre écran et une fenêtre s'ouvre sur votre droite avec la liste des participants. Et donc vos cliquez en bas à droite sur l'onglet « lever la main » dans la fenêtre. C'est vraiment l'outil « lever la main » qu'il faut utiliser et pas les émoticônes. Depuis une tablette, il faut cliquer sur l'écran pour faire apparaître les icônes qui sont en bas de l'écran et il faut également cliquer sur « lever la main » et abaisser la main après le vote. On va être bien sûr à votre disposition et compréhensifs sur les difficultés potentielles à venir, mais on va s'adapter.*

*Peut-être vous dire en introduction parce qu'on vit une période qui est assez exceptionnelle, je ne veux pas être trop long, mais je voulais saluer publiquement ce soir la mobilisation de nos agents en cette période de crise, tant à la ville qu'à l'Agglomération et aux CCAS parce qu'ils assurent quotidiennement la continuité du service public et le contact permanent avec la population lavalloise. Nombre d'entre eux se sont portés volontaires pour prêter main-forte dans les services en tension. Qu'ils en soient, au nom du conseil municipal, chaleureusement remerciés. Le deuxième élément que je pouvais apporter concernant la crise sanitaire c'est rappeler, même si visiblement les chiffres tendent à se stabiliser, la tension reste palpable à l'hôpital de Laval, notamment en réanimation, malgré la déprogrammation de soins, la tension perdure. Et donc là aussi exprimer notre reconnaissance, notre gratitude et notre soutien à tous les soignants mobilisés. Et puis enfin, dire qu'il faut tenir bon encore quelques mois, car la crise tend à durer.*

*L'impact des mesures sanitaires bien sûr se fait ressentir au niveau de toute la ville, pour tous les Lavallois et notamment – et ce sera une bonne partie des discussions ce soir – de l'orientation du budget, il y aura un impact COVID-19 fort, comme nous allons le voir. C'est plus de 1,9 M€ de coût COVID, tant sur l'année 2020 que sur l'année 2021. Je laisserai le soin à Antoine Caplan de rentrer plus en amont sur ces chiffres-là. Dans une logique de transparence, je voulais vous les apporter et les mettre en exergue en début de conseil.*

**Didier Pillon :** *Monsieur le maire, excusez-moi, est-ce que je peux intervenir deux minutes sur la situation sanitaire, on n'a peut-être pas assez d'éléments. Vous parlez de la mobilisation des agents et je crois qu'on peut les féliciter. Je voudrais vous faire une remarque par rapport à ce point d'information que je trouve un petit peu court par rapport à la situation du COVID et je pense qu'il faut qu'on ait toutes ces informations régulièrement.*

*Je reviens sur la réserve citoyenne. On avait eu, à l'occasion de la distribution des masques lors du premier confinement, près de 1 000 Lavallois qui s'étaient inscrits spontanément pour distribuer des masques. Aujourd'hui on en est plus là, heureusement, tout le monde a ses masques. Mais je trouve qu'on n'a pas fait appel à toute cette réserve citoyenne. Et je trouve ça dommage dans le cadre du COVID par rapport aux personnes âgées, par rapport à tous ceux qui sont un peu seuls. Et je trouve et je fais un appel pour que là encore, on puisse solliciter les personnes qui sont nombreuses à vouloir agir pour le bien d'autrui. Bien sûr en respectant les mesures barrières, mais aujourd'hui je trouve qu'il y a beaucoup de communication peut-être qui est faite un peu dans les médias, mais peut-être pas assez envers les Lavallois et là ça me paraît être très important. Je voudrais vraiment que... bien sûr la crise est extrêmement dure, bien sûr tout le monde est mobilisé, vous le premier avec l'équipe municipale. Mais nous l'opposition, on est là aussi un peu pour agir et pour vous redire un certain nombre de choses.*

*J'ai lu un compte rendu d'article publié le 13 octobre qui retraçait un certain nombre de vos propos, dans lesquels on pouvait comprendre qu'il y avait une certaine attente, mais qu'il était aussi important d'agir. Je ne reviendrai pas sur tout ce que vous avez dit parce que tout à l'heure on parlera de la place du 11 novembre, j'aurai l'occasion là aussi de m'exprimer sur un peu l'étonnement que j'ai de vouloir refaire des études à hauteur de 200 000 € quand vous avez dit dans ce même article que l'on ne pouvait plus attendre. Si vous remettez en cause la gratuité des TUL, que ce n'est plus prioritaire, là c'est votre choix et j'aimerais qu'on en débatte.*

*Mais je reviens sur un chapitre qui ne m'a pas fait totalement plaisir qui était concernant le patrimoine lavallois et notamment l'audit que vous alliez lancer sur les gymnases. Je pensais moi au contraire que pendant la période du COVID, il était important de pouvoir faire un certain nombre de travaux. Parce que l'état mauvais des gymnases, on le connaît, je pense qu'il n'y a pas besoin de faire un audit. On avait la chance de bénéficier des compétences d'un ancien ingénieur du bâtiment, Bruno de Lavenère-Lussan, qui était adjoint et gérait la totalité des travaux et du patrimoine. Et le patrimoine lavallois, on le connaît bien, on connaît son état. Moi, vous pouvez m'interroger quand vous voulez sur l'état sanitaire de tous les monuments historiques et culturels, je vous le donnerai. Mes collègues qui ont été adjoints, on sait exactement dans quel état sont les maisons de quartier, etc. Donc je pense qu'il n'y a pas besoin de lancer un audit. Je pense qu'il est important maintenant d'agir et de profiter hélas de cette période où les gymnases, où un certain nombre de bâtiments ne sont pas ouverts au public pour faire peut-être déjà un certain nombre de travaux.*

*Donc ce que je veux vous demander moi, Monsieur le Maire, c'est qu'encore une fois, entre la réserve citoyenne, entre la place du 11 novembre ou entre l'audit sur les gymnases, on agisse vraiment. On sera à vos côtés pour agir, on ne sera pas à vos côtés s'il faut gagner du temps ou communiquer sur les médias. C'est ça que je voulais vous dire.*

*Et je trouve qu'aujourd'hui, il est important qu'on agisse ensemble. Et un certain nombre de décisions, que vous prenez et je terminerai là, et qui peuvent être bonnes par ailleurs, je ne dis pas qu'elles sont mauvaises, je dis qu'on les apprend par la presse. Vous nous proposez tous les vendredis un certain nombre de rencontres avec vous, ce que nous faisons, parce que ça me paraît important, mais c'est toujours un peu agaçant, même au-delà d'un peu, de découvrir un certain nombre de mesures, notamment sur le commerce, alors qu'on vous a eu le vendredi, on les apprend par la presse le 11 novembre. Et à ce sujet-là et je vous interpellerais parce que je ne vois pas d'autres moments pour le faire, sur justement les commerces, sur l'aide que peut apporter non seulement l'agglo, mais là la ville, on est en conseil municipal. Et on sait bien qu'il y a une difficulté en ce moment sur l'application des commerçants cœur de ville et sur la volonté qu'a la Chambre de commerce de développer « Ma ville, mon shopping ». J'aimerais savoir ce que nous allons faire en faveur des commerçants lavallois et ce que compte faire la ville et par rapport aux commerçants du centre-ville et par rapport à l'application « Ma ville, mon shopping » ? Je vous remercie.*

**M. le Maire :** *Merci, Monsieur Pillon. Il me semble que vous confondez beaucoup de choses, parce que vous réfléchissez sur l'état sanitaire... Vous mélangez sanitaire, patrimoine lavallois, commerces... J'ai un peu du mal à vous suivre, en tout cas je vais vous répondre point par point.*

*Je crois que la mobilisation est exemplaire d'un point de vue sanitaire depuis la prise de fonction jusqu'à aujourd'hui. La gravité de la situation est forte et nous avons pris, la majorité, nos responsabilités. Et je crois que le Président de la République et le Premier ministre ont salué la gestion de crise, le rebond épidémique qui a concerné principalement d'ailleurs la ville de Laval. Il y a eu un travail formidable de mobilisation des collectivités, notamment de nos agents.*

*D'un point de vue communication, on ne peut pas dire que nous avons manqué de communication envers les agents et envers les Lavallois puisque j'ai directement tout de suite, au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, communiqué par voie de presse, par vidéo, via des notes internes. Avec une page sur le site internet de la Ville qui recense tous les appels à la mobilisation. Je vous invite d'ailleurs à lire le dernier journal de la ville qui fait justement appel à la mobilisation de solidarité, notamment pour la collecte de la Banque alimentaire. On ne peut pas dire qu'on n'ait pas agi sur le front sanitaire, nous y sommes au quotidien. La priorité c'est cette sécurité sanitaire, tout en préservant au maximum notre qualité de vie. Et c'est pour ça que le marché du samedi matin, dès notre arrivée en fonction au mois de juillet, a été réétalé et a permis justement qu'il perdure dans cette période difficile. On voit bien que notre service public tient aujourd'hui. Donc la maison, je vous rassure, est tenue. D'un point de vue sanitaire, on voit que les gestes barrières sont désormais compris puisqu'il y a eu un énorme travail de pédagogie mené depuis cet été, à travers de l'affichage dans toute la ville, à travers un déploiement des agents de médiation, à travers une mobilisation des élus. Parce que oui, moi-même sur le terrain j'y étais cet été, à faire de la prévention partout dans nos quartiers et dans toute la ville. Donc, je crois que d'un point de vue sanitaire, la mobilisation est totale. Nous essayons de tenir des points réguliers avec vous, avec l'opposition. Toutes les semaines on échange avec l'opposition, ce n'est pas avec seulement vous, Monsieur Pillon, mais que nous ayons un échange constructif. Et je vous ai entendu sur les éléments du marché et du marché de Noël et on va prendre en considération vos propositions et c'est intéressant.*

*Concernant le programme électoral, l'engagement que nous avons pris devant les Lavallois n'a pas changé. Nous sommes pleinement mobilisés et nous nous sommes mis en action dès le premier jour. Si je reprends les principaux points sur lesquels on s'est engagé avec les Lavallois : le rétablissement de la cantine à 1 €, c'était effectif dès la rentrée.*

*Nous avons également un engagement, les 10 % supplémentaires aux associations, vous allez le voir ce soir, c'est engagé. Nous parlons de la place du 11 novembre, je ne sais pas si vous avez vu, mais les fouilles archéologiques ont été mises en place, il y a eu des travaux. C'est engagé, c'est en cours, nous allons l'avoir. Mais vous savez que les travaux publics, ça prend du temps. Donc effectivement, on ne fait pas de fausses promesses, on ne va pas en un claquement de doigts avoir une place du 11 novembre. Et je dois vous rappeler qu'en 2014 c'était une promesse de François Zocchetto, qu'on attend toujours après trois ans de concertation.*

*Concernant les mobilités douces, nous avons continué les expérimentations et nous allons les faire évoluer, Geoffrey Begon est à la manœuvre.*

*Concernant le plan de lutte contre l'ennui et l'isolement, nous avons renforcé les pouvoirs d'action du CCAS.*

*Concernant la rénovation des écoles et des gymnases, nous sommes en train de préparer un plan pluriannuel d'investissement.*

*Et je peux vous dire que le patrimoine municipal de la ville, il n'est pas si bien connu que ça. Je vous réfère au rapport de la Chambre régionale des comptes de 2019, qui n'est pas si vieux que ça. Il rappelle quand même deux points d'alerte. Le problème d'un suivi des ressources humaines et nous nous y attelons pour remettre de l'ordre dans les ressources humaines. Et deuxième point, un manque de suivi du patrimoine immobilier de la ville. Donc effectivement, il y a un travail qui est à mener pour bien connaître notre travail municipal et on aura l'occasion d'en reparler au moment du débat d'orientation budgétaire.*

*Je crois vous dire que nous sommes vraiment pleinement mobilisés et je pourrais continuer la liste de nos actions. Nous sommes là sur le terrain.*

*Enfin, puisque vous me posez la question sur le commerce, nous sommes pleinement mobilisés. Nous avons été interpellés par les commerçants partout où nous nous déplaçons, avec Bruno Bertier notamment. J'ai été le premier élu, me semble-t-il, de la Mayenne, à interpeller le Préfet dès le jeudi, au moment des interventions du Président de la République, pour dire « attention, il faut une égalité de traitement, il faut soutenir nos commerces locaux ». Et c'est pour ça que très vite, on a concerté et on a dialogué avec les différentes organisations représentantes de ces commerçants. Et on a décidé des premières actions de soutien très rapides. Soutien à la communication sur leurs actions et les dispositifs mis en œuvre, de Click and collect, de communication demandée pour promouvoir les initiatives des uns et des autres à travers les réseaux sociaux et notamment les capsules vidéo PEPS. Et également pouvoir agir rapidement dans les pouvoirs conférés aux maires, notamment en écrivant aux propriétaires et aux bailleurs pour les inviter à faire un effort supplémentaire de solidarité. Mais ce n'est que le début, c'est la réponse à l'urgence. On travaille à l'échelle communautaire et j'espère que la Région soutiendra cette initiative et ce groupe de travail pour des dispositifs de soutien bien plus globaux pour soutenir nos petites PME et nos petites TPE liées au commerce, à l'hôtellerie et la restauration. Donc nous agissons et bien sûr vous y prendrez toute votre part autant qu'il le faudra.*

**Didier Pillon :** *Je veux juste répondre, je ne veux pas entamer un débat, on va l'avoir tout à l'heure dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Je veux quand même revenir... Je ne critiquais pas moi l'action par rapport au sanitaire, ça n'est pas mes propos. Mes propos étaient de dire qu'il y a un certain nombre d'actions qui pourraient être menées dès maintenant et que nous pourrions le faire ensemble si nous avons une réelle concertation.*

*Je vous avoue que j'ai relativement mal vécu le fait qu'on avait avec vous une visioconférence et qu'on apprenait, alors que les mesures en faveur du commerce me paraissaient justement très importantes – qu'on le découvrait le 11 novembre dans la presse et que quelques jours avant, vous ne nous en aviez pas parlé.*

*Je retiens que vous avez entendu nos remarques par rapport au marché de Noël et je m'en réjouis. Je veux simplement moi vous dire qu'il y a des actions qu'on peut mener maintenant. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne connaît pas l'étendue de notre patrimoine et l'état de notre patrimoine, ça n'est pas vrai, on le connaît très bien. Donc il n'y a pas besoin, pour moi, de faire d'audit pour savoir ce qu'on doit faire. Quant à la place du 11 Novembre, on en reparlera.*

*La cantine à 1 €, on ne va pas revenir sur le sujet, mais en effet, vous l'avez fait, mais au détriment d'un certain nombre de familles qui maintenant paient plus cher. Et c'est cela sur lequel nous ne sommes pas d'accord. Mais c'est votre rôle d'agir et de proposer. Notre rôle à nous, c'est aussi d'essayer de construire avec vous et de vous dire que si vous êtes un maire en effet qui agit en concertation... Je ne vous reproche pas de ne pas faire de concertation, je vous reproche de dire que vous en faites beaucoup. Et moi je trouve qu'elle n'est pas, pour l'instant, parfaitement bien ciblée. Et donc si vous êtes en effet un maire qui agit, on sera à vos côtés. Mais ma critique ne revenait pas du tout sur l'action sanitaire. Elle regrettait, et je le regrette encore, qu'on ne fasse pas appel à un certain nombre de Lavallois, notamment en faveur des séniors, qui étaient dans le cas d'une réserve citoyenne et qui étaient prêts à agir, c'est ça. Alors si maintenant on la mobilise tous ensemble, on sera heureux. C'est ça que je voulais vous dire, merci.*

**M. le Maire :** *En tout cas, les dispositifs d'urgence, comme Laval Direct Proximité, justement sont là pour se saisir des appels à la solidarité et on est pleinement engagés là-dessus. Sur le commerce, on y travaille, il y a les mesures d'urgence et je vous avais dit qu'on préparait un plan de relance sur le commerce. Donc vraiment je... je le redis, on n'est pas dans l'audit. Vous allez voir, on ne fait pas un plan pluriannuel d'investissement. Donc, on sait très bien où on va, ce n'est pas des promesses en l'air. Il y a la gestion de crise d'une part, mais le travail sur le long terme et on est très attendus. Et vous savez, je peux vous le dire... Je crois que cette crise sanitaire qui est conjoncturelle montre le besoin structurel de transition de notre ville, d'une transition sociale, de justice sociale et une transition environnementale. Et je crois que les Lavallois ont bien choisi le 28 juin dernier puisque ce projet-là, nous allons le mettre en œuvre sur les années à venir. Et très sincèrement, la concertation est vraiment au cœur de notre projet, avec vous, avec les Lavallois. Moi ce que je regrette c'est que quand on concerta, quand on fait des séminaires au niveau de l'agglomération, vous ne soyez pas présents. Quand on fait des ateliers participatifs avec les Lavallois, vous n'êtes pas présents.*

**Didier Pillon :** *Ah bah on ne peut pas, les ateliers participatifs...*

**M. le Maire :** *Vous êtes les bienvenus, ils sont ouverts à tous les Lavallois.*

**Didier Pillon :** *Attendez, les ateliers participatifs, ils sont ouverts, pardonnez-moi, aux Lavallois, pas aux élus, attendez...*

**M. le Maire :** *Mais vous n'êtes pas lavallois ? Vous ne résidez pas à Laval, vous n'êtes pas Lavallois ?*

**Didier Pillon :** *Ce n'est pas ce que je veux dire, c'est que les ateliers participatifs... Monsieur le Maire, vous jouez sur les mots. Les ateliers participatifs sont pour les Lavallois qui ne sont pas élus. On ne va pas aller venir à des séances budgétaires pour parler du budget quand vous l'avez ouvert et que vous avez choisi les gens qui y sont.*



*Ce ne sont pas des élus. Que vous ayez vous quelques élus à vos côtés, d'accord, mais si les ateliers participatifs ce ne sont que pour les élus et pas les Lavallois, je n'aurais pas compris le sens de votre démarche.*

**M. le Maire :** *En tout cas, quand on ouvre des ateliers participatifs avec les Lavallois, sachez qu'en tant que citoyen lavallois vous êtes plus que le bienvenu, bien au contraire, vous le saurez.*

**Didier Pillon :** *OK, eh bah je sais.*

**M. le Maire :** *Donc là, nous n'avons pas vu votre participation.*

**Didier Pillon :** *Ah bah non, je ne pensais pas y aller.*

**Samia Sultani :** *Monsieur le Maire, je me permets d'intervenir parce que vous avez interpellé la Région, je suis également conseillère...*

**M. le Maire :** *Je suis désolé, on est au conseil municipal de Laval, on n'est pas là pour parler de la Région. Je suis désolé, on va clore le débat là-dessus. Nous ne sommes pas à la Région ici, nous sommes au conseil municipal de Laval, on ne mélange pas les genres, s'il vous plaît.*

**Samia Sultani :** *Monsieur le Maire, n'évoquez pas la Région s'il vous plaît, ne la mettez pas en porte-à-faux à ce moment-là ...*

**M. le Maire :** *Et je ne met pas en porte-à-faux la Région.*

**Samia Sultani :** *Si je peux me permettre d'intervenir sur la concertation s'il vous plaît. Sur les budgets participatifs, vous aviez limité l'accès à ces ateliers lorsqu'ils étaient en présentiel. C'est une réalité, là c'est une vérité que vous devez assumer. Il n'y a pas de problème puisqu'on est en crise, donc on l'a très bien compris, c'était limité à une trentaine de personnes. Donc vous imaginez bien que quand c'est une trentaine de personnes, on préfère laisser notre place aux Lavallois qui souhaitaient savoir ce que c'est que ces ateliers participatifs et ces budgets participatifs plutôt que de venir occuper dix places sur les trente. Donc c'était un choix qu'on a fait pour laisser la place.*

**M. le Maire :** *C'est votre interprétation.*

**Samia Sultani :** *Non, ce n'est pas une interprétation. Vous avez limité l'accès pour faire respecter les conditions sanitaires, Monsieur le Maire, ce qui est tout à fait normal et c'est tout à votre honneur puisque, c'est vous qui le disiez tout à l'heure, vous faites tout pour que le respect des contraintes sanitaires soit efficace et effectif. On le comprend parfaitement, ce n'est pas un reproche qu'on vous fait aujourd'hui.*

*Ce que l'on vous dit, c'est que lorsque par exemple vous avez organisé ces ateliers participatifs, ces budgets participatifs en visio, nous n'avons pas eu les codes pour accéder à cette visio à aucun moment. Donc à partir du moment où on ne reçoit pas en tant qu'élu de la ville de Laval les codes, comment voulez-vous qu'on y accède ? On ne peut pas y accéder. Le seul message qu'on a eu, la seule information qu'on a eue c'est sur ces ateliers participatifs, ces budgets participatifs. C'était un Tweet de votre adjoint aux finances qui disait que « pendant trois heures a débattu, on a présenté la situation difficile de la mairie de Laval ». C'est le seul Tweet qui résumait trois heures d'atelier. Honnêtement, si vous faites des budgets participatifs pour dire aux Lavallois que la situation budgétaire de la ville est difficile, chose qu'il connaisse depuis trente ans, je pense que ce n'est pas de la participation, ce n'est pas de la concertation, c'est de la communication. Et sinon on a participé, quand on est disponible on participe à l'ensemble des conférences que vous organisez, moi la première, vous ne pouvez pas dire que je n'étais pas là, on a discuté lors d'une des conférences que vous avez organisées pour communiquer, mais pas seulement, pour débattre, pour écouter les acteurs économiques du territoire et j'étais présente. Avouez que j'étais là.*

**M. le Maire :** *Vous étiez effectivement présente à une conférence sur trois. Je vais laisser Antoine Caplan répondre sur les budgets participatifs, puisqu'il était justement à l'initiative de cette mobilisation citoyenne pour avoir un débat apaisé sur les finances de la ville.*

**Antoine Caplan :** *Merci Monsieur le Maire. Je suis un peu étonné de la tournure que prend notre débat. On parlait de la crise sanitaire et maintenant on se saisit de cette question des ateliers budgétaires. On en parlera un peu plus tard dans la soirée, mais je pense qu'il ne faut pas tout mélanger non plus. Et pour rétablir les faits et rien que les faits, en effet au début nous avons limité le nombre de participants à trente, puisque nous devons occuper le bâtiment 13 au quartier Ferrié et c'est la jauge COVID de ce bâtiment. Environ trente-cinq personnes se sont déclarées candidates pour participer à cet atelier. Malgré le confinement, nous avons confirmé cet atelier budgétaire en visio et nous avons accepté les trente-cinq personnes. Si vous souhaitez participer au prochain atelier budgétaire, le 28, vous êtes les bienvenus, bien évidemment. C'est une instance d'information, de pédagogie où nous rendrons compte de notre action, donc nous n'avons rien à cacher par définition. Pour tout vous dire, on a eu en effet des échanges très nourris pendant trois heures. Je ne pense pas que vous n'auriez pas appris grand-chose parce que comme vous l'avez dit, la situation financière de la ville est compliquée. Mais il se trouve que tout le monde n'a pas le même degré d'information que vous. Donc nous avons abordé cette question. Le 28, nous aborderons le budget de l'agglomération puisque c'est une question qui est souvent revenue dans les échanges qu'on a eus avec les Lavalloises et Lavallois à cette occasion. J'aurais l'occasion d'exposer la situation de Laval Agglomération, mais encore une fois, ces outils-là sont ouverts à tous, y compris aux élus d'opposition, mais on a aussi un atelier budgétaire municipal qui s'appelle la commission. Et la commission ressources, c'est aussi le lieu où avec tous les élus municipaux de la majorité comme de la minorité, nous travaillons sur les dossiers. Et moi je tiens à ce que depuis notre installation, au début de chaque commission, je présente l'état des lieux de l'exécution de notre budget, je présente l'état des lieux de l'impact financier sur le COVID, dans cet effort aussi de transparence que nous allons poursuivre ce soir. Alors, il se trouve que beaucoup de participations de l'opposition... James Charbonnier n'était pas là, Didier Pillon n'a pas vraiment pris la parole durant cette commission. Mais moi je souhaite en faire le lieu de l'élaboration ensemble de la stratégie financière de la ville. C'est comme ça qu'on souhaite avancer.*

**M. le Maire :** *Bruno Bertier a levé la main, allez-y.*

**Bruno Bertier :** *Monsieur le Maire, chers collègues. Je suis très étonné ce soir du ton de l'opposition et de votre ton Monsieur Pillon, qui vient confirmer d'ailleurs vos propos qui étaient les vôtres dans la presse il y a quelques jours. Ici ce n'est pas Twitter, ce n'est pas les réseaux sociaux, c'est le conseil municipal, c'est quelque chose de sérieux Monsieur Pillon. Et vous ne pouvez pas dire que l'équipe municipale n'est que dans la parole et dans l'oral. Nous avons été installés le 3 juillet et dès le lundi qui a suivi nous étions en cellule de crise pour affronter la deuxième vague qui arrivait sur Laval. Parce que c'est deux vagues que nous avons eu à traiter et que nous traitons notre arrivée aux affaires. Une vague cet été et une vague cet hiver. Qui a mis le Point COVID Information place du 11 Novembre ? Qui a mis en place les bus de dépistage qui rencontrent un succès incroyable ? Qui a fait mettre plus de 20 000 affiches dans la ville de Laval ? Qui a travaillé pour que le marché de Laval soit ouvert tous les samedis matin ? Et je pourrais énumérer comme ça la liste de nos actions.*

*Ce que vous dites et ce que vous avez dit dans la presse... Les élus à la limite, on est là pour recevoir des critiques. Mais je trouve ça insultant pour l'ensemble des agents de la ville et de l'Agglomération, qui travaillent d'arrache-pied depuis le mois de mars et qui ont vécu un été incroyable, qui vivent un hiver, un automne incroyable. Et vous osez dire qu'on ne serait que dans le verbal et qu'on se baladerait uniquement sur les plateaux de télévision ? C'est honteux. Vos propos sont honteux et je ne peux pas laisser dire et la municipalité ne peut pas laisser dire des choses pareilles. On travaille d'arrache-pied et vous le savez en plus. On fait notre maximum pour que les Lavallois soient protégés, pour que cette crise sanitaire soit maintenue à son minimum, qu'il y ait le moins d'impacts possible. Et on parle de quoi ? On parle de près de deux millions de gens positifs en France, de 45 000 morts. En Mayenne, ce sont 6 000 cas positifs depuis le début de la crise et 74 morts. Faire des polémiques en conseil municipal alors que nous vivons une situation exceptionnelle, qu'on n'a jamais vue, une crise sanitaire qu'on n'a pas connue depuis très longtemps, je trouve ça inadmissible, je trouve ça révoltant, Monsieur Pillon, et je le dis aux membres de l'opposition. On peut dire ce qu'on veut sur les réseaux sociaux, mais ici au conseil municipal, même en visioconférence, on ne peut pas laisser dire des propos comme vous tenez. Parce que vous mélangez tout. Nous parlerons tout à l'heure de la place du 11 Novembre, avec grand plaisir Monsieur Pillon, parce que moi aussi j'ai des choses à vous dire sur la place du 11 novembre.*

*Et concernant les commerçants, concernant le « Click and Collect », bien entendu que nous les soutenons et vous le savez bien Madame Soultani. Vous participez à la commission extra-municipale du commerce. Et donc ces propos-là, je les ai déjà tenus avec les commerçants.*

*Alors, que vous ne participiez pas aux conférences de presse, je suis désolé, mais je pense qu'à votre époque non plus, vous n'invitez pas l'opposition à venir aux conférences de presse.*

*En tout cas, vous membres de l'opposition, vous êtes dix conseillers municipaux, eh bien venez sur le terrain avec nous, venez nous donner un coup de main. On ne vous a pas beaucoup vus quand il fallait aller distribuer, être sur le terrain au point COVID cet été, on ne vous a pas beaucoup vus.*

*Quant à l'opération de masques du printemps dernier, Monsieur Pillon, ce n'était pas votre action, c'était celle du conseil départemental.*

*Voilà ce que j'avais à dire ce soir et j'aimerais bien quand même qu'on revienne à quelque chose de beaucoup plus mesuré dans les propos de l'opposition au vu de la situation et par respect pour les gens qui aujourd'hui souffrent de la crise sanitaire et par respect surtout aussi pour le travail admirable que font les agents de la Ville et de l'Agglomération lavalloise. Merci.*

**M. le Maire :** *Je vous propose d'avancer dans le débat puisqu'il y a beaucoup de délibérations à mener, s'il vous plait.*

**Didier Pillon :** *Monsieur le Maire, je vais être très bref. Je trouve que la dureté des propos de Monsieur Bertier montre qu'il n'a pas encore l'habitude d'être aux affaires et que l'opposition elle est là pour le titiller et qu'il ne faut pas mélanger et que je ne suis jamais sur les réseaux sociaux. Donc on ne peut pas m'accuser moi de faire de la politique via les réseaux sociaux pour la seule et unique raison, vous pouvez le vérifier, que je n'y suis pas. Donc je sais parfaitement à quel moment je peux parler et les réseaux sociaux, je n'en ai rien à faire pour ma part. Ça n'est pas dans mon comportement, ça n'est pas dans mon attitude. Je n'ai jamais attaqué non plus les agents, je n'ai pas dit que vous n'aviez rien fait sur le COVID, ce n'est pas ça que j'ai dit, vous détournez mes propos. Et si vous voulez qu'on vienne vous aider pour faire un certain nombre d'opérations, on le fera, je le ferai à titre perso. Mais comme on dit : « en général le bruit ne fait pas de bien, mais le bien ne fait pas de bruit ». Ne m'accusez pas non plus d'être démagogique quand, encore une fois, nous ne sommes pas toujours associés. Ne venez pas vous plaindre de ne pas être aidés, car vous ne l'avez jamais demandé. Je suis prêt à le faire quand on me le demande. Quand on me demande mon avis, je le donne toujours justement. Donc si vous voulez, arrêtons aussi cette polémique et Monsieur Bertier, prenez un petit peu sur vous parce que je vois bien qu'à un moment donné, vous vous échauffez trop. Mais je n'admets pas non plus qu'on mette sur le COVID un certain nombre de choses ou qu'on donne le sentiment qu'on n'a rien à faire de la situation. Moi aussi j'ai des gens qui sont malades du COVID et croyez-moi j'y fais très attention. Donc ne dites pas ça, simplement acceptez par moments qu'on ne soit pas d'accord et qu'on considère qu'il y a plus de communication que d'action, ça oui par moments. Mais pas sur le COVID, c'est clair. Et je n'utilise jamais les réseaux sociaux, Monsieur Bertier, vous devriez le savoir aussi.*

**M. le Maire :** *Mais on n'est pas dans la communication, on est dans l'action au quotidien et sachez que le COVID c'est 50 % de notre action a minima pendant la période. Donc on agit, donc arrêtez de polémiquer là-dessus une bonne fois pour toutes. Donc on va commencer dans ce conseil municipal avec la première délibération sur les modalités techniques d'organisation des instances.*

## MODALITÉS TECHNIQUES D'ORGANISATION DES INSTANCES DÉCISIONNELLES À DISTANCE

Rapporteur : le maire

### I – Présentation de la décision

Les textes réglementaires visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du covid-19 autorisent les collectivités territoriales et les EPCI à délibérer à distance en utilisant les technologies de la communication par voie électronique, pour rendre leurs décisions ou leurs avis.

Lors des réunions en téléconférence, il ne peut être recouru qu'au scrutin public.

Une délibération peut être organisée par un échange oral à distance entre les membres du conseil, au moyen d'une visioconférence. La validité des délibérations organisées selon ces modalités est subordonnée à la mise en œuvre d'un dispositif permettant l'identification des participants, l'enregistrement et la conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin :

- identification des participants : la collectivité utilise l'application ZOOM pour organiser les instances en visioconférence. Les conseillers communautaires reçoivent une invitation par mail dans laquelle figurent un lien url, un code ID et un mot de passe pour se joindre à la réunion. Lors de sa connexion, l'élu devra indiquer son nom et son prénom qui seront alors mentionnés dans la liste des participants de la réunion. L'élu devra également actionner sa caméra afin de pouvoir le visualiser physiquement sur l'écran. Des procédures d'installation et d'utilisation de l'application ZOOM sur microordinateur, Android et Appel IOS sont adressées aux élus avec la convocation.
- enregistrement et conservation des débats : l'application ZOOM permet l'enregistrement sonore de la réunion. Cet enregistrement est généré au format MP4 et est stocké et conservé sur le serveur informatique de la collectivité comme habituellement. pour les séances du conseil municipal, celles-ci devant garantir la publicité des débats, ces séances seront enregistrées au format vidéo et retransmises en direct via le site de la ville de Laval et You Tube.
- modalités de scrutin : un vote électronique est retenu via la commande de "lever la main".

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante.

**M. le Maire :** *Comme vous le savez, pour des raisons sanitaires, puisque nous sommes en première ligne et pleinement mobilisés et je crois que l'équipe municipale est exemplaire en la manière, on a été force de proposition, d'innovation pour inspirer la France entière en termes de réponse au Covid. Il semble important de se réunir aujourd'hui par des outils numériques et donc je vous propose d'accepter cette délibération nous permettant de délibérer via l'utilisation de l'application Zoom. Je vous rappelle qu'il faut « lever la main » pour voter. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci, la délibération est adoptée.*

N° S501 - QM - 0

## MODALITÉS TECHNIQUES D'ORGANISATION DES INSTANCES DÉCISIONNELLES À DISTANCE

Rapporteur : le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1521-1, L2121-29 et L5211-1 et suivants,

Vu l'ordonnance visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du covid-19,

Considérant que les textes susvisés autorisent les collectivités territoriales et les EPCI à délibérer à distance en utilisant les technologies de la communication par voie électronique, pour rendre leurs décisions ou leurs avis,

Que pour la mise en œuvre de ce dispositif de visioconférence, il convient de définir les modalités techniques, à savoir l'identification des participants, l'enregistrement et la conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

Les instances du conseil municipal de la ville de Laval pourront se tenir par visioconférence, notamment via l'application ZOOM.

### Article 2

Les modalités techniques des instances en visioconférence sont les suivantes :

- identification des participants : la collectivité utilise l'application ZOOM pour organiser les instances en visioconférence. Les conseillers communautaires recevront une invitation par mail dans laquelle figurent un lien url, un code ID et un mot de passe pour se joindre à la réunion. Lors de sa connexion, l'élu devra indiquer son nom et son prénom qui seront alors mentionnés dans la liste des participants de la réunion. L'élu devra également actionner sa caméra afin de pouvoir le visualiser physiquement sur l'écran. Des procédures d'installation et d'utilisation de l'application ZOOM sur microordinateur, Android et Appel IOS sont adressées aux élus avec la convocation.
- enregistrement et conservation des débats : l'application ZOOM permet l'enregistrement sonore de la réunion. Cet enregistrement est généré au format MP4 et est stocké et conservé sur le serveur informatique de la collectivité comme habituellement.
- pour les séances du conseil municipal, celles-ci devant garantir la publicité des débats, ces séances seront enregistrées au format vidéo et retransmises en direct via le site de la ville de Laval et You Tube.
- modalités de scrutin : un vote électronique est retenu via la commande de "lever la main".

### Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

<b>QUESTIONS DU MAIRE</b>
---------------------------

## DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS SUPPLÉMENTAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JULES RENARD

Rapporteur : Le maire

### I - Présentation de la décision

En application de l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Ainsi, lors du conseil municipal en date du 17 juillet 2020, la ville de Laval a procédé à la désignation des représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs et notamment les établissements scolaires.

En application du décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, Rihaoui Chanfi, en tant que titulaire, et Marie-Laure Le Mée Clavreul, en tant que suppléante, ont été désignés pour représenter la ville au sein du conseil d'administration du collège Jules Renard.

À la rentrée scolaire 2020/2021, les effectifs de l'établissement dépassant le seuil des 600 élèves, en vertu des articles L421-2 et R41-14 du code de l'éducation, la composition du conseil d'administration du collège Jules Renard doit comptabiliser deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la commune siège.

Il vous est donc proposé de désigner, pour représenter la ville de Laval au conseil d'administration du collège Jules Renard, en sus de Rihaoui Chanfi, titulaire et Marie-Laure Le Mée Clavreul, suppléante :

- , en tant que titulaire,
- , en tant que suppléant(e).

**M. le Maire :** *La délibération suivante concerne la désignation des représentants supplémentaires au conseil d'administration du collège Jules-Renard. Est-ce qu'il y en a qui souhaitent un bulletin secret ? Est-ce qu'il y a des votes contre l'adoption au bulletin secret de cette délibération ? Des abstentions ? Non, donc on va faire à main levée. Il s'agit d'une délibération qui vise à proposer et désigner pour la ville de Laval au conseil d'administration du collège Jules-Renard, en sus de Rihaoui Chanfi en tant que titulaire et celle de Marie-Laure Le Mée Clavreul comme suppléante, d'y associer Marjorie François en tant que titulaire et Michel Neveu comme suppléant. S'il n'y a pas de questions concernant cette délibération, je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée.*

N° S501 - QM - I

#### DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS SUPPLÉMENTAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JULES RENARD

Rapporteur : Le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L421-2 et R421-14,

Vu la délibération S499-V en date du 17 juillet 2020 relative à la désignation des représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs,

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que les effectifs du collège Jules Renard, à la rentrée scolaire 2020-2021 dépassent le seuil des 600 élèves,

Qu'en application des textes susvisés, la composition du conseil d'administration de cet établissement d'enseignement doit comprendre deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la commune siège,

Qu'il convient, par conséquent, de désigner de nouveaux représentants de la ville pour siéger au sein de ce conseil d'administration,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

En complément de la délibération S499-V en date du 17 juillet 2020, sont désignés pour représenter la ville au sein du conseil d'administration du collège Jules Renard :

#### Titulaires

- Rihaoui Chanfi
- Marjorie François

#### Suppléants

- Marie-Laure Le Mée Clavreul
- Michel Neveu

### Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LAVALLOIS D'ÉDUCATION POPULAIRE (CLEP)

Rapporteur : le maire

### I - Présentation de la décision

En application de l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Ainsi, lors du conseil municipal en date du 17 juillet 2020, la ville de Laval a procédé à la désignation des représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs.

Il convient de désigner un représentant du conseil municipal au sein d'un organisme supplémentaire, le Centre lavallois d'éducation populaire (CLEP).

Le maire et le représentant désigné afin de représenter la ville seront invités à l'assemblée générale, ainsi qu'au conseil d'administration de l'association en tant que membre de droit à titre consultatif.

Il vous est donc proposé de désigner, pour représenter la ville de Laval au conseil d'administration du CLEP, en sus de Florian Bercault, maire :

- .

**M. le Maire :** *À nouveau une délibération concernant la désignation de représentants au conseil d'administration du CLEP, du Centre lavallois d'éducation populaire. Même procédé, est-ce qu'il y en a qui souhaitent recourir au bulletin secret ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Nous allons donc pouvoir procéder au vote via l'outil.*



*Il s'agit d'une délibération qui vise à désigner pour la ville au Conseil d'administration du CLEP Geneviève Pham-Sigmann. Est-ce qu'il y a des observations sur cette désignation ? Je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée, je vous remercie.*

N° S501 - QM - II

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE LAVALLOIS D'ÉDUCATION POPULAIRE (CLEP)

Rapporteur : le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,

Vu la délibération S499-V en date du 17 juillet 2020 relative à la désignation des représentants du conseil municipal dans les organismes extérieurs,

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant qu'il convient également de désigner un représentant du conseil municipal au sein du Centre lavallois d'éducation populaire (CLEP),

Qu'en application des statuts du CLEP et du règlement intérieur de son conseil d'administration, le maire et le représentant désigné afin de représenter la ville seront invités à l'assemblée générale, ainsi qu'au conseil d'administration de l'association en tant que membre de droit à titre consultatif,

Qu'il convient, par conséquent, de désigner un représentant de la ville pour siéger au sein du conseil d'administration de cette association,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant au sein de l'organisme extérieur suivant :

**VIE QUOTIDIENNE ET CITOYENNE**

CENTRE LAVALLOIS D'ÉDUCATION POPULAIRE (CLEP)

En sus du maire, est désignée pour représenter la ville de Laval au sein du conseil d'administration du CLEP :

- Geneviève Pham-Sigmann.

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** *Nous passons à la délibération suivante concernant une orientation de vote des actionnaires élus de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat sur la mise en œuvre de la loi Élan. Pour rapporter cette orientation, Patrice Morin.*

## ORIENTATION DE VOTE DES ACTIONNAIRES ÉLUS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MÉDUANE HABITAT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI ELAN, CESSION D'ACTION

Rapporteur : Patrice Morin

### I - Présentation des décisions

#### Loi ELAN / MÉDUANE HABITAT

Méduane Habitat société de droit privé est une entreprise sociale de l'habitat (ESH) qui a pour activité le logement social. La ville est actionnaire majoritaire, elle dispose de 6 231 actions sur 9 091 soit 68,55 %.

Le conseil d'administration comprend 18 membres, neuf élus désignés par le conseil municipal de la ville sont actionnaires et siègent au conseil d'administration, ils portent la stratégie de l'actionnaire majoritaire dans la politique d'intervention de Méduane Habitat dans le domaine du logement locatif social et de l'accession sociale à la propriété.

La société Méduane Habitat comprend 162 salariés sur deux sites, le siège social est situé quai André Pinçon et la régie ZAC des Touches. Le chiffre d'affaires annuel varie entre 30 et 35 M€, l'activité économique de la société à Laval Agglomération génère entre 250 et 300 ETP (emploi temps plein) par an.

Le fonctionnement de Méduane habitat est régi par le code de la construction et de l'habitation. Bien qu'étant une société privée, Méduane Habitat réalise des missions d'intérêt général et est considéré comme exécutant des missions de service public.

L'article 25 de la Loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) parue le 28 novembre 2018, article 25 « *Encourager le regroupement des organismes de logement locatif social* », ainsi tout organisme en dessous de 12 000 logements doit se regrouper (fusion, absorption, filiarisation.) ou faire partie d'un groupement d'organismes constituants au moins 12 000 logements minimum.

Cette loi introduit également la création de société anonyme de coordination (SAC) pour favoriser les regroupements d'organismes.

Ce dispositif doit être effectif au 1er janvier 2021, avec 6 033 logements au 31 décembre 2019. Méduane Habitat est concerné par la loi.

Les choix qui s'offrent à la société et donc à ses actionnaires sont :

- adhérer à une société anonyme de coordination regroupant plusieurs sociétés ou organismes,
- vendre le patrimoine avec les salariés,
- vendre les actions de la ville à un groupe national (Action Logement, CDC Habitat, PROCIVIS...) ou à d'autres bailleurs avec possibilité d'absorption ou de fusion,
- filiarisation à un groupe national (Action Logement, CDC Habitat, PROCIVIS...) avec vente des actions de la ville.

La SAC est une société avec les obligations réglementaires suivantes :

- une société qui regroupe des bailleurs OPH, ESH sans distinction de famille,
- un plan stratégique de patrimoine (PSP) consolidé entre les membres à partir des PSP de chaque membre,
- une convention d'utilité sociale (CUS) consolidée entre les membres à partir des CUS de chaque membre,
- un compte d'exploitation consolidé entre les membres à partir des comptes d'exploitation de chaque membre,
- une soutenabilité et solidarité financière entre les membres en cas de difficulté à partir de prêt entre membre.

La création d'une SAC permet pour son actionnaire majoritaire :

- de garder la propriété de la société,
- l'actionnariat de Méduane Habitat n'est pas modifié,
- le siège social et les salariés sont pérennisés à Laval,
- le conseil d'administration n'est pas modifié,
- La stratégie de Méduane Habitat reste décidée par le CA de Méduane Habitat pour tous les axes : patrimoine, développement, finance, gestion de la proximité, salariés...
- pas de répercussions sur les salariés,
- toutes les décisions restent locales en totale autonomie,
- participation aux instances de la SAC,
- transmission du PSP, de la CUS, des résultats financiers à la SAC pour consolidation,
- économie de frais de fonctionnement par mise en commun d'appel d'offres gaz, électricité, ascenseurs... et échanges d'expériences pour améliorer les fonctionnements.

Depuis deux ans une réflexion est construite entre quatre sociétés aux valeurs communes :

- l'autonomie de décision et de gestion par ses membres en local,
- l'honnêteté, la franchise, le respect de la parole donnée, l'engagement, la bienveillance et l'efficacité,
- l'intérêt général, les valeurs humaines pour développer l'accompagnement social, le locataire au cœur des préoccupations, le soutien aux politiques locales de l'habitat des territoires et à l'économie locale,
- des territoires d'interventions séparés sans risques de concurrence, mais complémentaires.

Les sociétés concernées sont :

- Mancelle d'habitation,
- Le Mans,
- 6 300 logements,
- 86 collaborateurs,
- Gouvernance : Caisse d'Epargne,
- Le Foyer d'Armor du groupe LB Habitat,
- Lorient ,
- 1 600 logements,
- 25 collaborateurs,
- Gouvernance : Personnes physiques, coopérative,

- Armorique Habitat,
- Landernau,
- 6 440 logements,
- 48 collaborateurs,
- Gouvernance : ARKEA Crédit Mutuel.

Par conséquent, l'entrée dans la SAC de Méduane Habitat pour rejoindre ces trois sociétés pourrait s'effectuer avec les éléments suivants :

- 20 300 logements, quatre sociétés, à ce jour 14 300 logements,
- la SAC construite sous forme coopérative, une société une voie avec possibilité de sortie,
- Méduane Habitat avec les trois autres sociétés membre fondateur avec voix prépondérante si d'autres adhésions ultérieurs,
- le siège social à Lorient, agréé en juillet dernier sans Méduane Habitat, la présidente de Armorique Habitat assure la présidence, rotation tous les trois ans,
- un comité d'orientation stratégique (COS) où siègent le Président et le DG de Méduane Habitat,
- un bureau du COS au siège en tant que vice-président de la SAC le Président de Méduane Habitat et le DG de Méduane Habitat,
- un directoire où siège le DG de Méduane Habitat, Président le DG de La Mancelle rotation tous les trois ans.

Ainsi les principaux éléments financiers sont présentés :

- auto-financement moyen de Méduane Habitat de 1 M€, fonds de roulement à terminaison de 4 M€,
- auto-financement prévisionnel SAC de 10 M€, fonds de roulement à terminaison prévisionnel de 30 M€,
- 320 salariés,
- 350 logements locatifs construits par an,
- 3 000 logements à réhabiliter.



#### VENTE D' ACTIONS DE MÉDUANE HABITAT

La ville est propriétaire de 6 231 actions de Méduane Habitat sur 9 091 soit 68,55 % des actions, le prix de l'action est de 4,40 €.

Le code de la construction dans son article L431- 4 alinéa 3 stipule :

*« Les collectivités peuvent souscrire ou acquérir des actions de sociétés d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier, lesdites actions devant être entièrement libérées et ne devant pas dépasser les deux tiers du capital social ».*

Les 2/3 du capital social correspondent à 66,6666 %, soit 6 061 actions, il convient donc de céder 170 actions pour être conforme aux textes réglementaires.

La caisse d'épargne est détenteur de 1 041 actions, est membre du conseil d'administration, par conséquent il peut être proposé que la ville lui vende 170 actions au prix de 4,40 €, soit 748 €.

Il est proposé de vendre 170 actions propriété de la ville de la société Méduane Habitat à la Caisse d'Épargne pour un montant unitaire de 4,40 € soit 748 €.

**Patrice Morin :** *Merci, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Il s'agit ici de deux orientations de vote : l'une sur les actionnaires élus de la Ville au conseil d'administration de Méduane Habitat sur la mise en œuvre de la loi Élan et l'autre sur une cession d'action.*

*Méduane Habitat est une société de droit privé et une entreprise sociale de l'habitat qui a pour activité le logement social.*

*Le Conseil d'administration comprend 18 membres dont 9 élus désignés parmi la majorité et l'opposition du conseil municipal. Il porte la stratégie de l'actionnariat majoritaire dans la politique d'intervention de Méduane Habitat dans le domaine du logement locatif et de l'accession sociale à la propriété.*

*La société Méduane comprend 162 salariés sur le site et une régie qui se charge de l'ensemble des travaux d'entretien qui comprend 57 salariés, qui est implantée sur la ZAC des Touches que nous avons récemment visitée.*

*Un chiffre d'affaires qui varie entre 30 et 35 millions, avec une activité économique qui génère sur Laval Agglomération entre 250 et 300 ETP.*

*En 2019, 95 logements ont été livrés et en 2020, malgré les contraintes COVID, nous sommes rendus à près d'une soixantaine de logements qui ont déjà été livrés. Le fonctionnement de Méduane Habitat est régi par le code de la construction et de l'habitation. Bien qu'étant une société privée, Méduane Habitat réalise des missions d'intérêt général et est considéré comme étant exécutant des missions de service public.*

*Pour revenir à la loi Élan qui est parue en 2018, celle-ci précise qu'elle encourage le regroupement des organismes de logement locatif social, ainsi que tout organisme en dessous de 12 000 logements à se regrouper ou à faire partie d'un groupement d'organismes constituant au moins 12 000 logements. Donc on est concerné par cette mesure.*

*Ce dispositif devant être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec 6 033 logements au 31 décembre Méduane est donc concerné par la loi.*

*Les choix qui s'offraient à la société et donc à ses actionnaires sont les suivants : adhérer à une société anonyme de coordination regroupant sociétés et organismes ; vendre le patrimoine avec les salariés, vendre les actions de la ville à un groupe national de type Action Logement, CDC Habitat, PROCIVIS et autres ou à d'autres bailleurs avec possibilité d'absorption ou de fusion ; enfin une filiarisation à un groupe national comme Action Logement, CDC Habitat, PROCIVIS avec les ventes des actions de la ville.*

*La SAC est une société avec les obligations réglementaires suivantes : un plan stratégique de patrimoine consolidé entre les membres ; une convention d'utilité sociale consolidée entre les mandataires de chaque membre ; un compte d'exploitation consolidé entre les membres à partir des comptes d'exploitation de chaque membre ; une soutenabilité et solidarité financière entre les membres en cas de difficulté à partir de prêt entre membres.*

*La création d'une SAC permet pour son actionnaire majoritaire : de garder la propriété de la société (c'est le choix qui a été fait) ; l'actionnariat de Méduane Habitat n'est donc pas modifié ; le siège social et les salariés sont pérennisés à Laval ; le conseil d'administration n'est pas modifié ; la stratégie de Méduane Habitat reste décidée par le CA de Méduane Habitat pour tous les axes (patrimoine, développement, finance, gestion de la proximité et les salariés) ; il n'y a pas de répercussions sur les salariés ; toutes les décisions restent locales et en totale autonomie ; la participation aux instances de la SAC est assurée ; la transmission du PSP, de la CUS, des résultats financiers à la SAC pour consolidation ; et, ce qui est recherché quand même, une économie de frais de fonctionnement par la mise en commun d'appel d'offres sur des fonctions en ce qui concerne l'électricité, les fluides, les ascenseurs et des échanges d'expériences pour améliorer les fonctionnements. Mais en tout cas, pas sur les fonctions support, il n'y a pas de crainte en ce qui concerne les salariés.*

*La réflexion a été menée depuis deux ans, elle avait été amenée sous l'ancienne majorité, une réflexion a été construite entre quatre sociétés aux valeurs communes : l'autonomie de décision, l'honnêteté, la franchise, l'intérêt général, les valeurs humaines pour développer l'accompagnement social, le locataire au cœur des préoccupations, le soutien aux politiques locales de l'habitat des territoires et à l'économie locale.*

*Les sociétés concernées, qui constituent la L4H pour Le Mans, Laval, Lorient, Landernau. Donc, c'est la Mancelle d'habitation avec 6 300 logements avec une gouvernance Caisse d'Épargne. Le Foyer d'Armor du groupe LB Habitat à Lorient avec 1 600 logements et Armorique Habitat à Landernau avec 6 440 logements et une gouvernance ARKEA Crédit Mutuel.*

*Par conséquent, l'entrée dans la SAC de Méduane pour rejoindre ces trois sociétés pourrait s'effectuer avec les éléments suivants, les éléments chiffrés que je vous évoquais tout à l'heure.*

*20 300 logements, ce qui met sur un seuil supérieur aux 12 000 logements en prévision peut-être d'une remodification de la jauge concernant la loi Élan puisqu'à l'origine la loi Élan prévoyait un seuil de 100 000 logements sociaux qui est ensuite descendu à 50 000, 20 000 puis à 12 000.*

*Méduane Habitat avec les trois autres sociétés membres fondateurs avec voix prépondérantes si d'autres adhésions ultérieures. Alors là on a des sociétés qui frappent à la porte, sur Rennes et sur Morlaix.*

*Un comité d'orientation stratégique où je siégerai en tant que président de Méduane et avec le président de Méduane Habitat.*

*Un directoire où siège le directeur général de Méduane Habitat, Président le DG de La Mancelle rotation tous les trois ans.*

*Ainsi, les éléments financiers que je vous évoquais tout à l'heure. C'est un autofinancement moyen de Méduane Habitat aujourd'hui qui est de un million, sur des fonds de roulement à terminaison de quatre millions, c'est-à-dire une fois que tous les investissements sont réalisés.*

*On passerait sur un auto-financement au sein de cette SAC à 10 millions avec un fonds de roulement à terminaison prévisionnelle à 30 millions.*

*Avec un groupement de 320 salariés, une perspective de construction à 350 logements et un parc de 3 000 logements à réhabiliter.*

*Il vous est donc proposé d'autoriser les élus actionnaires de Méduane Habitat lors d'un conseil d'administration qui siégera le 27 novembre et d'approuver l'intégration dans la SAC L4H. Ça c'est pour la première orientation.*

*La deuxième concerne une remise à niveau de la ville qui est propriétaire aujourd'hui de 6 231 actions sur 9091, ce qui fait un pourcentage de 68,55 %.*

*Notre code de la construction dans son article L431- 4 stipule que « Les collectivités peuvent souscrire ou acquérir des actions de sociétés d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier, lesdites actions devant être entièrement libérées et ne devant pas dépasser les deux tiers du capital social ».*

*C'est un calcul qui nous oblige aujourd'hui à proposer à la vente 170 actions au prix unitaire de 4,70 €, soit une vente de 748 € qui serait réalisée auprès de la Caisse d'Épargne qui en est d'accord.*

**M. le Maire :** *Merci, Patrice Morin, pour ces éléments de présentation. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques relatives à ces deux orientations demandées ?*

**Vincent D'Agostino :** *Monsieur le Maire, je souhaiterais ne pas participer au vote dans la mesure où j'ai des intérêts dans cette société. Merci.*

**M. le Maire :** *Et d'ailleurs Patrice Morin, Bruno Bertier, Georges Hoyaux, Béatrice Ferron, Georges Poitier, Rihaoui Chanfi, Geoffrey Begon, Samia Soultani et James Charbonnier en tant que représentants de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat ainsi que Kamel Oghi qui est représentant de Laval Agglomération au sein de Méduane Habitat, ne prendront pas part au vote, et on ajoute effectivement Vincent D'Agostino. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, nous allons passer au vote. Pas de vote contre, pas d'abstention, je vous remercie.*

N° S501 - QM - III

ORIENTATION DE VOTE DES ACTIONNAIRES ÉLUS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MÉDUANE HABITAT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI ELAN, CESSION D'ACTION

Rapporteur : Patrice Morin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Considérant que Méduane Habitat société de droit privé est une entreprise sociale de l'habitat (ESH) qui a pour activité le logement social,

Qu'avec 6 033 logements au 31 décembre 2019, Méduane Habitat est concerné par l'application du dispositif de la loi ELAN prescrivant que tout organisme en dessous de 12 000 logements doit se regrouper (fusion, absorption, filiarisation) ou faire partie d'un groupement d'organismes constituants au moins 12 000 logements minimum,

Que cette même loi introduit également la création de société anonyme de coordination (SAC) pour favoriser les regroupements d'organismes,

Que la ville est actionnaire majoritaire de Méduane,

Qu'il convient de se prononcer sur l'intégration de Méduane Habitat dans la SAC L4H, composée également de Mancelle d'habitation, du Foyer d'Armor du groupe LB Habitat et d'Armorique Habitat,

Que la ville détenant plus des 2/3 du capital social correspondent à 66,6666 %, soit 6 061 actions, il convient de céder 170 actions,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

Le conseil municipal autorise les élus actionnaires de Méduane Habitat lors d'un conseil d'administration d'approuver l'intégration dans la SAC L4H, composée de Mancelle d'habitation, du Foyer d'Armor du groupe LB Habitat et d'Armorique Habitat.

### Article 2

La ville de Laval vend 170 actions de la société Méduane Habitat à la Caisse d'Épargne pour un montant unitaire de 4,40 € soit 748 €.

### Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

### Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Patrice Morin, Bruno Bertier, Georges Hoyaux, Béatrice Ferron, Georges Poirier, Rihaoui Chanfi, Geoffrey Begon, Samia Soutani, James Charbonnier, en tant que représentants de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat, Kamel Oghi en tant que représentant de Laval Agglomération au sein de Méduane Habitat et Vincent d'Agostino en tant qu' élu intéressé au sein de Méduane Habitat ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. le Maire :** *Nous changeons de volet pour passer à celui de la transition urbaine écologique et commerciale. Avec une présentation du rapport annuel 2019 du délégataire du service public du stationnement. Pour ça, je laisse la parole à Geoffrey Begon.*

<b>TRANSITION URBAINE ÉCOLOGIQUE ET COMMERCIALE</b>
---

## RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT

Rapporteur : Geoffrey Begon

### I - Présentation de la décision

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-29 et L1411-3, le maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport concernant les services délégués et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité de service.

La convention de délégation de service public (DSP) a été signée le 3 octobre 2012 : elle a été mise en œuvre à compter du 1er janvier 2013, pour une durée de 10 ans.



Le périmètre initial de la convention couvre la réalisation de travaux de réparation, rénovation et entretien sur les parcs de stationnement en ouvrage, des travaux d'aménagement des parcs barriérés, de même que la gestion matérielle du stationnement sur voirie (acquisition et installation d'une centaine d'horodateurs, entretien et collecte des horodateurs, signalisation verticale, marquages, commercialisation des abonnements).

Un premier avenant, en date du 15 octobre 2013, a entre autres modifié le périmètre de la délégation et mis en place la gratuité les dimanches et jours fériés dans les parcs en enclos.

Un second avenant est intervenu, en date du 29 juin 2015, intégrant le passage à la tarification au quart d'heure dans les parcs de stationnement barriérés.

Un troisième avenant, en date du 3 juillet 2017, a permis, dans le cadre de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie au 1er janvier 2018, de confier au délégataire les missions de contrôle du stationnement payant, d'établissement et de notification des forfaits de post-stationnement (FPS, redevance d'occupation du domaine public se substituant à l'amende pénale), et de traitement des recours administratifs.

Enfin, un quatrième avenant en date du 16 avril 2019, avec prise d'effet au 1er juin 2019, a acté le recours aux services de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la notification des FPS dès la phase amiable aux contrevenants (envoi au domicile du titulaire de la carte grise).

En vertu du contrat, les modalités de l'exploitation sont les suivantes :

- Transdev Park exploite à ses risques et périls les parcs de stationnement en enclos et en ouvrages ;
- il conserve les recettes liées à la gestion des parcs, hors part variable revenant à la ville, en fonction du chiffre d'affaires atteint lors de l'exercice précédent.

En 2019 le chiffre d'affaires (CA) s'est établi à 1 077 693 € HT, supérieur au CA prévisionnel du contrat de DSP, notamment du fait d'une activité soutenue des parcs en enclos, et malgré une fin d'année en demi-teinte s'agissant du parc de stationnement Gare, du fait de la grève perlée des agents de la SNCF.

Les parcs de stationnement comportent, en 2019, 1 200 places sous gestion déléguée, y compris le dépose-minute de surface face à la gare.

Le délégataire perçoit également :

- > une rémunération pour la gestion matérielle du stationnement sur voirie, fixée forfaitairement pour 2019 à 78 675 € HT (94 410 € TTC) ;
- > la rémunération versée par la ville pour la réalisation des missions de contrôle du stationnement payant, et de traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), ainsi que la quote-part annuelle des investissements réalisés à cette fin, laquelle s'élève, pour 2019, à 389 324 € TTC, répartis comme suit :
  - \* 276 023 € pour l'exercice des missions complémentaires exercées par le délégataire ; (à compter du 1er juin 2019, l'établissement et la notification des FPS initiaux ont été confiés à l'ANTAI) ;
  - \* 113 301 € concernant l'amortissement des investissements réalisés, incluant les coûts de développement informatique visant à la cohabitation des deux systèmes de recouvrement pendant 3 mois.

La ville garde toutefois la maîtrise du stationnement (tarifs du stationnement, y compris dans les parcs, des abonnements, périmètre du stationnement payant en voirie ...) et perçoit :

- > l'intégralité des recettes collectées sur voirie, soit 780 958 € TTC réalisés en 2019 ;
- > des redevances indexées (occupation du domaine public et contrôle), pour un montant de 7 343 € HT ;
- > une part variable en fonction du chiffre d'affaires réalisé l'année précédente (2018) par le délégataire sur les parcs barriérés ;  
(cette part variable sur le CA 2018, eu égard à la convention de DSP, représente 133 640 € HT) ;
- > les recettes liées aux FPS, s'élevant à 487 500 € TTC encaissés en 2019 ;  
(elles ont fait preuve d'un dynamisme certain, sachant que le changement de mode de notification des FPS initiaux a sécurisé le processus).

En moyenne ont été émis 2 063 FPS par mois.

Le rapport, annexes incluses, fourni par le délégataire Transdev Park retranscrit et détaille l'ensemble des faits saillants et des données d'exploitation des parcs de stationnement pour l'année 2019.

Les statistiques de fréquentation confirment que l'appropriation de l'heure gratuite est réelle pour les usagers, sachant que plus de 80 % des sorties dans les parcs en enclos sont gratuites depuis la mise en œuvre de la DSP.

Quelques éléments notables :

- le chiffre d'affaires reste très dépendant de l'activité du parc de stationnement Gare Sud,
- les parcs de stationnement en enclos conservent un temps moyen d'utilisation inférieur à 1 h 10, assurant la forte rotation des véhicules,
- enfin, près de 900 recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) ont été traités en 2019, dont la moitié acceptée par notre délégataire,
- de même, les motifs de contentieux direct devant la Commission du Contentieux du Stationnement payant (CCSP) ont sensiblement diminué suite au passage au conventionnement cycle complet avec l'ANTAI, de par la notification des FPS au domicile des contrevenants.

Le rapport d'activité 2019 a été présenté à la commission consultative des services publics locaux de la ville.

## II - Impact budgétaire et financier

Néant (présentation d'un rapport d'activités)

Il vous est donc proposé de prendre acte du rapport 2019 du délégataire du stationnement Transdev Park.

**Geoffrey Begon :** *Merci, Monsieur le Maire. chers Collègues, je vais vous présenter ce rapport sous forme d'un diaporama.*

*Six diapos, la première présente le périmètre de la Délégation de service public. La seconde montrera la fréquentation des parkings barriérés. Les diapos trois et quatre font état des recettes du délégataire et les suivantes celles de la ville.*

*Pour le cadre du contrat, c'est une délégation qui vaut pour dix ans. Elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et elle prendra fin 2022. Elle a été modifiée par quatre avenants. Les deux premiers, ceux de 2013 et de 2015, concernent notamment des points tarifaires sur le parking barriéré puisqu'il s'agissait vraiment du périmètre initial. En revanche, la délégation de 2017 confie de nouvelles missions au délégataire avec le contrôle du stationnement en voirie dans le cadre de la transformation. Ce qui fait que désormais, il n'y a pas d'amende lorsqu'on se gare de manière inconvenante sur le parking payant, mais des forfaits post-stationnement. Donc 2017, le périmètre du délégataire était élargi.*

*Et en 2019, il y a eu une nouvelle modification. À l'origine les agents d'Urbis Park devenu Transdev Park a posé le premier FPS sur le pare-brise des usagers. Cela a entraîné un certain nombre de contentieux et il a été décidé de confier à l'autorité nationale, l'ANTAI, la notification des FPS dès la première phase de contravention. On a dix parcs de stationnement qui sont barriérés, couverts ou en enclos, ce qui représente à peu près 1 200 places. À cela s'ajoutent 2 318 places de stationnement en voirie (760 en zone rouge et 1 558 en zone verte). Il y a également des places de stationnement gratuit à proximité du centre-ville (environ 2 500). La fréquentation des parkings barriérés est en nette hausse depuis 2013 : le nombre de véhicules par an est passé de 928 000 en 2013 à 1 362 916 en 2019 en dépit des mouvements des Gilets jaunes et des grèves perlées de la SNCF en fin d'année. Sachant qu'il y a un impact potentiellement assez important et qui s'avère aujourd'hui avec la SNCF puisque le parking Gare-Sud représente près de la moitié du chiffre d'affaires de Transdev Park sur les parkings barriérés.*

*Les Lavallois s'approprient la première heure de stationnement gratuit, puisque 82 % des sorties se font sans paiement. C'est une bonne chose pour la rotation des véhicules, mais ce serait peut-être mieux pour les commerçants si les Lavallois restaient un peu plus longtemps. Ça fait partie des éléments dont on peut se nourrir un petit peu pour pouvoir réfléchir à la suite.*

*Concernant les recettes du délégataire, 974 903 € de recettes étaient attendus par la DSP en 2019. En réalité, le délégataire a réalisé 1 077 693 €. Donc cela fonctionne bien d'un point de vue financier. Donc ça c'est l'essentiel de ce que perçoit le délégataire. À cela s'ajoutent les redevances que nous lui devons pour la gestion matérielle du stationnement sur voirie (78 675 € HT en 2019) et s'ajoutent encore les redevances pour le contrôle du stationnement payant, pour l'établissement des forfaits post-stationnement et pour le traitement des recours administratifs préalables obligatoires quand il y a des contentieux. Cette redevance s'élevait en 2019 à 276 000 € et des poussières. Et s'ajoutent également parmi ces recettes ce que la Ville lui verse pour les investissements qui ont été réalisés par le délégataire pour la dépénalisation du stationnement en voirie. Ces frais s'élevaient à 113 301 € pour l'année 2019 pour le délégataire. La ville reçoit aussi de l'argent dans les affaires de stationnement et notamment le stationnement sur voirie, les recettes vont à la ville. Par parenthèse, le stationnement gratuit sur voirie le samedi ne rapporte pas d'argent à Urbis Park, c'est plutôt l'inverse. EN 2019 la ville a reçu 780 958 € de recettes de stationnement sur voirie. À cela s'ajoutent des redevances actualisées quand il y a de l'occupation du domaine public notamment. On reçoit également la redevance variable en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le délégataire l'année précédente. À partir de certains seuils en fait le délégataire doit reverser à la Ville l'année suivante une part du chiffre d'affaires dont il a pu bénéficier sur les parkings barriérés. En 2019 nous avons reçu pour l'année 2018 133 000 € et quelques. Et enfin, la ville reçoit le produit des frais post-stationnement, qui s'établit en 2019 à 487 500 €.*

*Et comme je le notais en amont, le fait de changer de modèle, c'est-à-dire que ce soit l'ANTAI qui dise dès le commencement, enfin qui annonce le FPS, la note, ça a très nettement baissé les contentieux dans le courant de l'année 2019. Voilà le rapport dont je vous invite à prendre acte.*

**M. le Maire :** *Merci, Geoffrey Begon. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport ? Donc je vous invite à lever la main pour que je puisse vous donner la parole. Pas de prise de parole, donc on va prendre acte. Donc le conseil municipal prend acte de ce rapport.*

N° S501 - TUEC - 1

RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT

Rapporteur : Geoffrey Begon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-3 et L 1413-1,

Vu le rapport de l'année 2019 produit par le délégataire du stationnement,

Vu sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 12 octobre 2020,

Considérant qu'en fonction des textes susvisés, le maire doit présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel du délégataire Transdev Park,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

#### DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil municipal prend acte du rapport concernant la délégation de service public du stationnement pour l'année 2019.

Ville de LAVAL

## Délégation du service public du stationnement en ouvrages, en enclos et sur voirie

TRANSDEV PARK LAVAL – Compte-rendu d'activité 2019



# Sommaire

<b>1. Fiche d'identité du contrat</b> .....	<b>4</b>
Contrat.....	4
Société délégataire .....	5
Société exploitante .....	5
Adresse de l'exploitation locale .....	5
<b>2. Organisation et gestion</b> .....	<b>6</b>
Schéma d'exploitation .....	6
Les missions de l'équipe d'exploitation.....	7
Les moyens de l'exploitation .....	9
<b>3. Exploitation des parcs de stationnement</b> .....	<b>10</b>
Présentation générale des parcs .....	10
Tarification.....	11
Analyse globale de la DSP pour l'activité parkings .....	15
Temps moyen de stationnement .....	16
Rotation .....	17
Analyse de l'activité du parking Gare-Sud.....	18
Analyse de l'activité du parking Gare Arrêt-Minute .....	19
Analyse de l'activité du parking Théâtre .....	20
Analyse de l'activité du parking De Gaulle .....	21
Analyse de l'activité du parking Gambetta .....	22
Analyse de l'activité du parking Boston .....	23
Analyse de l'activité du parking Hôtel de Ville .....	23
Analyse de l'activité du parking Remparts .....	24
Analyse de l'activité du parking Paix .....	24
Analyse de l'activité du parking Paradis .....	25
Analyse de l'activité du parking Saint-Martin .....	25
Principaux faits marquants.....	26
Les services à la clientèle.....	27
La relation clients.....	27
Nettoyage .....	27
Maintenance des équipements.....	29
Commission de sécurité .....	30

Travaux de gros entretien et de renouvellement .....	30
<b>4. Le stationnement payant sur voirie .....</b>	<b>31</b>
Le plan de stationnement.....	31
Grille des tarifs.....	32
Analyse de l'activité du stationnement en voirie.....	33
Principaux faits marquants.....	34
Maintenance.....	34
Organisation de la collecte .....	35
Les enquêtes de stationnement .....	37
Les services à la clientèle.....	37
Relations clients.....	37
<b>5. Le contrôle du stationnement payant sur voirie.....</b>	<b>38</b>
Description des modalités d'exécution des missions de surveillance .....	38
Les indicateurs de la surveillance .....	39
Gestion des recours administratifs préalables obligatoires.....	40
<b>6. Compte-rendu financier .....</b>	<b>42</b>
Préambule .....	42
Compte d'exploitation.....	43
Produits d'exploitation .....	44
Charges d'exploitation.....	44
Charges indirectes .....	45
Coûts de fonctionnement.....	45
Amortissements.....	46
Résultat exceptionnel.....	46
<b>Annexes .....</b>	<b>47</b>

Version		Date
1	Version originale	15/05/2020
2	Modifications suite aux remarques de la Ville	17/07/2020

# 1. Fiche d'identité du contrat

## **Contrat**

---

La délégation de service public entre la Ville de Laval et la société Urbis Park a été signée le 03 octobre 2012. La convention expirera au terme d'un délai de 10 ans à compter du 1er janvier 2013.

L'affermage comprend :

- la réalisation de travaux de réparation et de rénovation sur les parkings en ouvrage, tels que définis dans le descriptif des travaux joint en annexe de la convention ;
- la réalisation de travaux d'installation de parkings en enclos ;
- l'exploitation des parcs de stationnement en cause ;
- la fourniture et l'installation de nouveaux horodateurs ;
- la gestion matérielle du stationnement payant sur voirie.

La convention a fait l'objet d'un avenant signé le 15/10/2013 afin d'intégrer :

- la mise à jour du périmètre de la délégation de service public et les incidences financières de cette évolution ;
- la gratuité les dimanches et jours fériés ;
- la mise en place du paiement par téléphonie mobile.

Un second avenant signé le 29 juin 2015, a été rendu exécutoire le 30 juin 2015 pour les points repris ci-dessous :

- grilles tarifaires horaires par pas de 15 minutes en application de la loi n°2013-144 du 17 mars 2014 ;
- suppression du versement de la compensation pour la non mise à disposition du parc Gare Nord ;
- évolution des tarifs des abonnements en application du coefficient k ;
- suppression de la pause méridienne dans les parcs en enclos, en ce compris le parc De Gaulle.

Un troisième avenant a été signé en 2017 afin d'intégrer la mise en place de la réforme du stationnement payant en application de la loi MAPTAM et définir les conditions techniques et financières de prise en charge par le délégataire des travaux :

- d'aménagement du parking « arrêt-minute » du parvis de la gare ;
- de mise en accessibilité des parcs de stationnement en ouvrage et en surface ;
- de mise en sécurité des parkings Gare Sud et Théâtre.

Enfin, l'avenant n°4 signé le 16 avril 2019 formalis les modifications induites par la signature d'une convention en cycle complet avec l'ANTAI.



## **Société délégataire**

---

SOCIETE TRANSDEV PARK LAVAL

Adresse du siège social  
69/73, boulevard Victor Hugo  
93400 SAINT-OUEN

Adresse postale  
69/73, boulevard Victor Hugo  
93400 SAINT-OUEN

Contact :  
Xavier HEULIN  
Président  
Mail : [xavier.heulin@transdev.com](mailto:xavier.heulin@transdev.com)

Frédéric DEMAZEAU  
Directeur des Opérations  
Mail : [frederic.demazeau@transdev.com](mailto:frederic.demazeau@transdev.com)  
Tel : 06 03 21 93 85

## **Société exploitante**

---

TRANSDEV PARK SERVICES

Adresse postale  
69/73, boulevard Victor Hugo  
93400 SAINT-OUEN

Contact :  
Frédéric DEMAZEAU  
Directeur Général Délégué  
Mail : [frederic.demazeau@transdev.com](mailto:frederic.demazeau@transdev.com)  
Tel : 06 03 21 93 85

Benoît DENIARD  
Chef de Service Exploitation  
Mail : [benoit.deniard@transdev.com](mailto:benoit.deniard@transdev.com)  
Tel : 06 21 86 33 30

La société Transdev Park Laval a signé un contrat de prestation de service avec la société Transdev Park Services, pour l'exécution des missions confiées au titre du contrat de délégation de service public. La société Transdev Park Laval reste bien entendu entièrement responsable vis-à-vis de la ville de l'exécution du contrat.

## **Adresse de l'exploitation locale**

---

TRANSDEV PARK SERVICES  
Maison du Stationnement

29, rue du Val de Mayenne  
53000 LAVAL

Mail : [laval.maison-stationnement@transdev.com](mailto:laval.maison-stationnement@transdev.com)  
Tel : 02 43 49 59 35

Contact :  
Hélène RUSINEK  
Responsable de Secteur  
Mail : [helene.rusinek@transdev.com](mailto:helene.rusinek@transdev.com)  
Tel : 06 82 61 21 41

## 2. Organisation et gestion

### Schéma d'exploitation

---

L'équipe d'exploitation est composée d'un chef de service, d'un responsable de secteur, d'une secrétaire d'exploitation et de 4 agents d'exploitation. L'équipe est placée sous l'autorité de Benoît Deniard, Chef de Service d'Exploitation, lui-même rattaché à la Direction des Opérations de Transdev Park. Ce dimensionnement permet :

- d'assurer la présence d'un agent d'exploitation de 5h à 00h, du lundi au dimanche, au parc Gare Sud (parc accueillant la gestion technique centralisée),
- de réaliser des rondes régulières dans les autres parcs délégués,
- d'accueillir les usagers à la maison du stationnement du lundi au samedi

Au 31/12/2019, l'équipe de contrôle du stationnement payant sur voirie est composée d'un chef d'équipe et 3 agents de contrôle.

En dehors des heures de présence ou d'indisponibilité (maintenance, accueil du client...) du personnel, les systèmes de phonie, d'alarmes techniques et vidéo ainsi que les installations de péage et de contrôle d'accès de l'ensemble des parcs délégués seront directement reliés au centre local de télé-opération de TRANSDEV Park en Ile de France.

La télé-opération permet notamment à nos équipes d'exploitation de se consacrer davantage à l'accueil des clients et à la qualité de service.

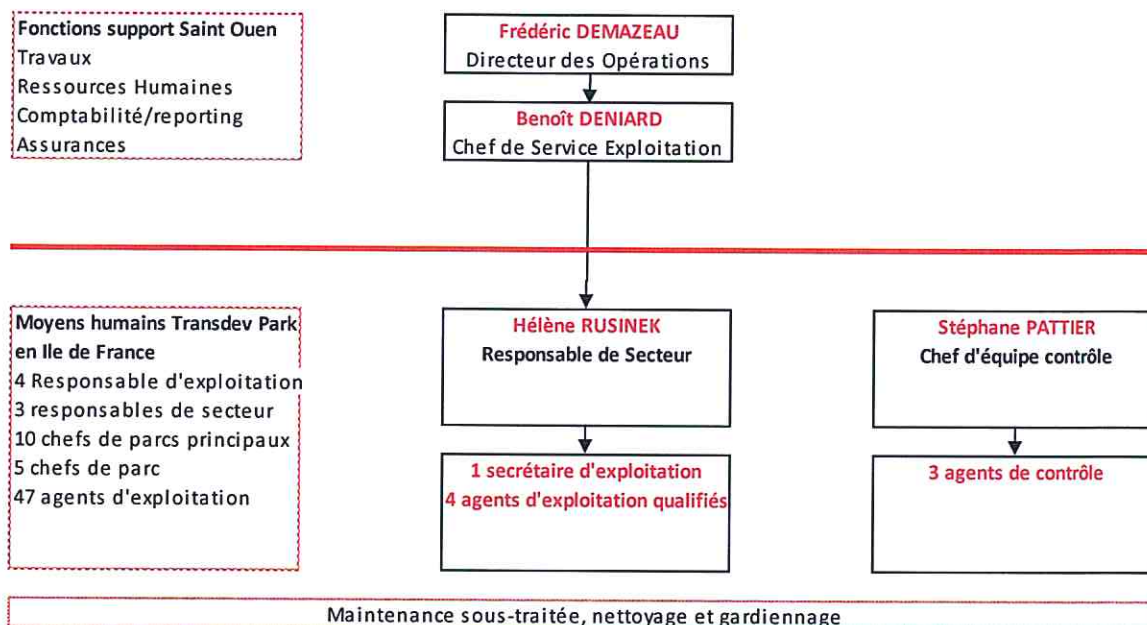
Chaque intervention des téléopérateurs est répertoriée dans une base de données qui permet une analyse fine du traitement des appels clients. A cet effet, le téléopérateur dispose sur son poste de travail des renvois :

- de toutes les alarmes techniques des parcs,
- de l'interphonie,
- des commandes des principaux équipements du parc.

Le téléopérateur peut ainsi :

- recevoir un appel provenant d'un client depuis une borne d'interphonie,
- visualiser le client grâce à la vidéosurveillance,
- converser avec ce client dans de très bonnes conditions d'audition (liaison à haut débit sécurisée),
- effectuer les opérations courantes : ouverture de barrière pour un abonné ayant oublié son badge, ouverture d'une porte d'entrée piéton (pour un client horaire ayant oublié son ticket dans son véhicule...),
- faire intervenir l'astreinte ou l'agent présent sur site si nécessaire.

L'équipe bénéficie, en tant que de besoin, des importants moyens techniques et humains déployés par TRANSDEV Park en Ile de France. Par ailleurs, les services fonctionnels du siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, la gestion administrative et financière de l'exploitation, les relations avec la collectivité pour apporter leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles des équipements délégués.



## Les missions de l'équipe d'exploitation

Fondée sur la motivation et la formation continue de notre personnel ainsi que la mise à disposition de nos équipes de moyens techniques importants, notre démarche qualité a pour priorité quotidienne d'assurer un parfait entretien des équipements pour :

- **assurer le fonctionnement des équipements** pour permettre leur utilisation dans les conditions optimales de confort et de sécurité pour la clientèle. Entrent dans ces tâches, la conduite et l'entretien technique des installations, l'entretien non technique ;
- **constituer le premier échelon des relations entre TRANSDEV Park et sa clientèle** « aval » : perception des droits de stationnement, mais aussi écoute attentive et recherche d'une meilleure satisfaction du client ;
- **organiser la mise en œuvre des moyens techniques** destinés au fonctionnement des équipements des parcs et de la voirie et à leur amélioration.

Les moyens techniques de l'exploitation seront constitués des éléments suivants :

- les moyens techniques propres à TRANSDEV Park comprenant la conduite des installations et l'entretien technique ;
  - les moyens techniques sous-traités à des sociétés spécialisées pour l'entretien et la réparation d'une partie des installations (cf. section spécifique) ;
  - les moyens spécialisés tels que le nettoyage (cf. section spécifique).
- **Veiller à la sécurité des personnes et des biens :**  
Pour de nombreux clients, la sécurité des parkings est la première des exigences. Le stationnement souterrain a longtemps souffert – et souffre encore parfois – d'une mauvaise image, pour des raisons souvent subjectives alimentées notamment par les médias.

Les biens personnels du client – et éventuellement sa propre personne – étant mis en jeu lors d'un défaut de sécurité, il est logique que ce phénomène prenne une telle importance. Pour des raisons évidentes, cette préoccupation est particulièrement forte pour la clientèle féminine.

TRANSDEV Park a fait de la sécurité l'une de ses toutes premières priorités, à l'image de l'importance de cette préoccupation aux yeux de la clientèle. L'objectif poursuivi en la matière est que le nombre de ces actes soit égal à zéro.

Transdev Park assure la surveillance des équipements et la tranquillité de la clientèle à l'aide des moyens suivants :

- réalisation de rondes de surveillance quotidiennes aléatoires dans les parcs de stationnement,
- mise en place d'agents de sécurité en tant que de besoin,
- phonie bidirectionnelle sur tous les équipements de péage (bornes d'entrée et sortie, caisse automatique) permettant de dialoguer à tout moment avec un client ayant un problème ou en difficulté ;
- mise en place d'une astreinte ;
- formation permanente de notre personnel aux procédures d'urgence et aux réflexes « sécurité » ;
- intervention rapide de personnel TRANSDEV Park en cas de besoin ;
- mise en place du programme musical de TRANSDEV Park ;

## **Les moyens de l'exploitation**

---

### **Tenues vestimentaires adaptées et sécurisées**

Nos agents d'exploitation sont équipés de tenues de travail aux normes en vigueur (bandes réfléchissantes), adaptées à une activité en intérieur et en extérieur (parka et polaire, chaussures de sécurité, gants, ...). Cette dotation vestimentaire est similaire pour l'ensemble du personnel, ce qui leur confère un caractère très identifiable et visible.

### **Les véhicules techniques**

Les véhicules dont sont équipées nos équipes d'exploitation sont dorénavant des utilitaires électriques. En effet, ces véhicules sont parfaitement adaptés au déplacement en centre-ville. Ils sont entièrement équipés de rangements (rayonnages) en partie arrière. Ceux-ci abritent les pièces détachées nécessaires au dépannage de 1<sup>er</sup> niveau mais également les consommables (tickets, reçus, pièces détachées horodateurs, tubes néons, ...).

### **Les téléphones portables – smartphones et matériel informatique**

Pour une meilleure réactivité, et une plus grande autonomie, nous équipons nos agents d'exploitation de smartphones leur permettant de recevoir toutes les informations du système de télé-opération et de la gestion technique centralisée.

### **Equipements fixes à l'accueil du parc et à la Maison du Stationnement:**

- micro-ordinateurs avec ensemble bureautique sous environnement Windows, logiciels métier
- accès au réseau internet
- imprimante multifonction

### 3. Exploitation des parcs de stationnement

#### Présentation générale des parcs

Parcs	Type S/SE/A	Capacité	Niveau	Utilisation
Gare-Sud	S	399	3	Horaires/abonnés
Gare-Arrêt Minute	A	18		Horaires
Théâtre	A	153	5	Horaires
De Gaulle	SE	130	3	Horaires/abonnés
Hôtel de Ville 1	A	59		Horaires
Hôtel de Ville 2	A	86		Horaires
Paradis	S	52	1	Abonnés
Saint-Martin	SE	28	1	Abonnés
Remparts	A	61		Horaires
Boston	A	91		Horaires
Gambetta	A	82		Horaires
Paix	A	45		Horaires

S : Souterrain - SE : Semi-Enterré - A : Aérien

Sur le parc Remparts, 2 places sont réservées au service « courrier » de la Ville de Laval. Ces places sont équipées de 2 arceaux articulés.

Les parcs en enclos et De Gaulle sont accessibles tous les jours, 24h sur 24h.

Le parc Théâtre est ouvert, tous les jours, de 07h30 à 21h30 et le parc Gare, tous les jours de 05h00 à 00h00. Ils restent cependant accessibles aux abonnés et usagers horaires sur présentation du titre d'accès, 24h sur 24h.

L'annexe 1 de ce compte-rendu détaille les installations de chaque parc.

## Tarifification

### Tarifification horaire dans les parcs en enclos Hôtel de Ville, Gambetta, Boston, Remparts, Paix et du parc en ouvrage De Gaulle

Le stationnement est payant de 08h00 à 20h00, sauf dimanches et jours fériés. La première heure est gratuite.

			PARCS EN ENCLOS / DE GAULLE	
			TARIF JOUR	
			8h00 à 20h00 , hors dimanche et JF	
Durée de stationnement <sup>(1)</sup>			Prix TTC	Prix TTC
			au 01/09/2017	au 01/05/2019
de 0h00 à 0h15			0,00 €	0,00 €
de 0h15 à 0h30			0,00 €	0,00 €
de 0h30 à 0h45			0,00 €	0,00 €
de 0h45 à 1h00			0,00 €	0,00 €
de 1h00 à 1h15			0,80 €	0,80 €
de 1h15 à 1h30			1,60 €	1,60 €
de 1h30 à 1h45			2,00 €	2,00 €
de 1h45 à 2h00			2,40 €	2,40 €
de 2h00 à 2h15			2,80 €	2,80 €
de 2h15 à 2h30			3,20 €	3,20 €
de 2h30 à 2h45			3,50 €	3,50 €
de 2h45 à 3h00			3,80 €	3,80 €
de 3h00 à 3h15			4,10 €	4,10 €
de 3h15 à 3h30			4,40 €	4,40 €
de 3h30 à 3h45			4,70 €	4,70 €
de 3h45 à 4h00			5,00 €	5,00 €
de 4h00 à 4h15			5,30 €	5,30 €
de 4h15 à 4h30			5,60 €	5,60 €
de 4h30 à 4h45			5,90 €	5,90 €
de 4h45 à 5h00			6,20 €	6,20 €
de 5h00 à 5h15			6,40 €	6,40 €
de 5h15 à 5h30			6,60 €	6,60 €
de 5h30 à 5h45			6,80 €	6,80 €
de 5h45 à 6h00			7,00 €	7,00 €
de 6h00 à 6h15			7,10 €	7,10 €
de 6h15 à 6h30			7,20 €	7,20 €
de 6h30 à 6h45			7,30 €	7,30 €
de 6h45 à 7h00			7,40 €	7,40 €
de 7h00 à 7h15			7,50 €	7,50 €
de 7h15 à 7h30			7,60 €	7,60 €
de 7h30 à 7h45			7,70 €	7,70 €
de 7h45 à 8h00			7,80 €	7,80 €
de 8h00 à 12h00			7,80 €	7,80 €
de 12h00 à 24h00			10,00 €	10,00 €
Au-delà de 24h			+10,00 € / 24h	+10,40 € / 24h

Ville de LAVAL

Délégation du service public du stationnement en ouvrages, en enclos et sur voirie

Compte-rendu d'activité 2019 V2 – 17/07/2020 – Page 11 sur 47

## Tarification horaire dans le parc Théâtre

			THEATRE TARIF JOUR/NUIT 24h/24	
Durée de stationnement <sup>(1)</sup>			Prix TTC <i>au 01/09/2017</i>	Prix TTC <i>au 01/05/2019</i>
de 0h00 à 0h15			0,00 €	0,00 €
de 0h15 à 0h30			0,40 €	0,50 €
de 0h30 à 0h45			0,80 €	0,90 €
de 0h45 à 1h00			1,20 €	1,30 €
de 1h00 à 1h15			1,50 €	1,60 €
de 1h15 à 1h30			1,80 €	1,90 €
de 1h30 à 1h45			2,10 €	2,20 €
de 1h45 à 2h00			2,40 €	2,50 €
de 2h00 à 2h15			2,70 €	2,80 €
de 2h15 à 2h30			3,00 €	3,10 €
de 2h30 à 2h45			3,30 €	3,40 €
de 2h45 à 3h00			3,60 €	3,70 €
de 3h00 à 3h15			3,80 €	3,90 €
de 3h15 à 3h30			4,00 €	4,10 €
de 3h30 à 3h45			4,20 €	4,30 €
de 3h45 à 4h00			4,40 €	4,50 €
de 4h00 à 4h15			4,60 €	4,70 €
de 4h15 à 4h30			4,80 €	4,90 €
de 4h30 à 4h45			5,00 €	5,10 €
de 4h45 à 5h00			5,20 €	5,30 €
de 5h00 à 5h15			5,40 €	5,50 €
de 5h15 à 5h30			5,60 €	5,70 €
de 5h30 à 5h45			5,80 €	5,90 €
de 5h45 à 6h00			6,00 €	6,10 €
de 6h00 à 6h15			6,20 €	6,30 €
de 6h15 à 6h30			6,40 €	6,50 €
de 6h30 à 6h45			6,60 €	6,70 €
de 6h45 à 7h00			6,80 €	6,90 €
de 7h00 à 7h15			7,00 €	7,10 €
de 7h15 à 7h30			7,20 €	7,30 €
de 7h30 à 7h45			7,40 €	7,50 €
de 7h45 à 8h00			7,60 €	7,70 €
de 8h00 à 8h15			7,80 €	7,90 €
de 8h15 à 8h30			8,00 €	8,10 €
de 8h30 à 8h45			8,20 €	8,30 €
de 8h45 à 9h00			8,40 €	8,50 €
de 9h00 à 9h15			8,50 €	8,60 €
de 9h15 à 9h30			8,60 €	8,70 €
de 9h30 à 9h45			8,70 €	8,80 €
de 9h45 à 10h00			8,80 €	8,90 €
de 10h00 à 15h00			10,80 €	10,90 €
de 15h00 à 24h00			10,80 €	10,90 €
Au-delà de 24h			+ 2,70 € / 6h	+ 2,80 € / 6h

Ville de LAVAL

Délégation du service public du stationnement en ouvrages, en enclos et sur voirie

Compte-rendu d'activité 2019 V2 – 17/07/2020 – Page 12 sur 47



## Tarification horaire dans les parcs de stationnement, secteur Gare

Durée de stationnement <sup>(1)</sup>	GARE-SUD TARIF JOUR/NUIT 24h/24		GARE ARRET-MINUTE TARIF JOURS/NUIT 24h/24	
	Prix TTC au 01/09/2017	Prix TTC au 01/05/2019	Prix TTC au 01/09/2017	Prix TTC au 01/05/2019
de 0h00 à 0h15	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
de 0h15 à 0h30	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
de 0h30 à 0h45	0,90 €	0,90 €	1,80 €	1,80 €
de 0h45 à 1h00	1,20 €	1,30 €	2,40 €	2,40 €
de 1h00 à 1h15	1,60 €	1,70 €	3,20 €	3,20 €
de 1h15 à 1h30	2,00 €	2,10 €	4,00 €	4,00 €
de 1h30 à 1h45	2,40 €	2,50 €	4,80 €	4,80 €
de 1h45 à 2h00	2,80 €	2,90 €	5,60 €	5,60 €
de 2h00 à 2h15	3,00 €	3,10 €	6,00 €	6,10 €
de 2h15 à 2h30	3,20 €	3,30 €	6,40 €	6,60 €
de 2h30 à 2h45	3,40 €	3,50 €	6,80 €	7,10 €
de 2h45 à 3h00	3,60 €	3,70 €	7,20 €	7,60 €
de 3h00 à 3h15	3,80 €	3,90 €	7,60 €	8,00 €
de 3h15 à 3h30	4,00 €	4,10 €	8,00 €	8,40 €
de 3h30 à 3h45	4,20 €	4,30 €	8,40 €	8,80 €
de 3h45 à 4h00	4,40 €	4,50 €	8,80 €	9,20 €
de 4h00 à 4h15	4,60 €	4,70 €	9,20 €	9,60 €
de 4h15 à 4h30	4,80 €	4,90 €	9,60 €	10,00 €
de 4h30 à 4h45	5,00 €	5,10 €	10,00 €	10,40 €
de 4h45 à 5h00	5,20 €	5,30 €	10,40 €	10,80 €
de 5h00 à 5h15	5,40 €	5,50 €	10,80 €	11,20 €
de 5h15 à 5h30	5,60 €	5,70 €	11,20 €	11,60 €
de 5h30 à 5h45	5,80 €	5,90 €	11,60 €	12,00 €
de 5h45 à 6h00	6,00 €	6,10 €	12,00 €	12,40 €
de 6h00 à 6h15	6,20 €	6,30 €	12,40 €	12,80 €
de 6h15 à 6h30	6,40 €	6,50 €	12,80 €	13,20 €
de 6h30 à 6h45	6,60 €	6,70 €	13,20 €	13,60 €
de 6h45 à 7h00	6,80 €	6,90 €	13,60 €	14,00 €
de 7h00 à 7h15	7,00 €	7,10 €	14,00 €	14,40 €
de 7h15 à 7h30	7,20 €	7,30 €	14,40 €	14,80 €
de 7h30 à 7h45	7,40 €	7,50 €	14,80 €	15,20 €
de 7h45 à 8h00	7,60 €	7,70 €	15,20 €	15,60 €
de 8h00 à 8h15	7,80 €	7,90 €	15,50 €	15,90 €
de 8h15 à 8h30	8,00 €	8,10 €	15,80 €	16,20 €
de 8h30 à 8h45	8,20 €	8,30 €	16,10 €	16,50 €
de 8h45 à 9h00	8,40 €	8,50 €	16,40 €	16,80 €
de 9h00 à 9h15	8,50 €	8,70 €	16,70 €	17,10 €
de 9h15 à 9h30	8,60 €	8,90 €	17,00 €	17,40 €
de 9h30 à 9h45	8,70 €	9,10 €	17,30 €	17,70 €
de 9h45 à 10h00	8,80 €	9,30 €	17,60 €	18,00 €
de 10h00 à 15h00	10,80 €	11,30 €	21,60 €	22,00 €
de 15h00 à 24h00	10,80 €	11,30 €	21,60 €	22,00 €
Au-delà de 24h	+ 2,70 € / 6h	+2,80 € / 6h	+5,40 € / 6h	+5,50 € / 6h

Ville de LAVAL

Délégation du service public du stationnement en ouvrages, en enclos et sur voirie

Compte-rendu d'activité 2019 V2 – 17/07/2020 – Page 13 sur 47

## Tarifs des abonnements du parc Gare Sud

Type	ABONNEMENT ETUDIANT L -> V 6h00 - 20h00		ABONNEMENT TRAVAIL L -> V 5h30 - 22h00		ABONNEMENT NUIT 7j/7 + D et JF 18h00 - 10h00		ABONNEMENT PERMANENT 7j/7 24h/24		PLACE RESERVEE 7j/7 24h/24	
Tranches horaires	2015	2019	2015	2019	2015	2019	2015	2019	2015	2019
Durée d'abonnement	Prix TTC		Prix TTC		Prix TTC		Prix TTC		Prix TTC	
Mensuelle	20,30 €	21,00 €	25,30 €	26,00 €	30,40 €	31,00 €	71,00 €	73,00 €		
Annuelle	202,50 €	210,00 €	253,00 €	260,00 €	304,00 €	310,00 €	709,00 €	730,00 €	850,00 €	876,00 €

## Tarifs des abonnements du parc Théâtre

Type	ABONNEMENT JOUR L -> S 8h00 - 20h00		ABONNEMENT NUIT L -> V + D et JF 18h00 - 10h00		ABONNEMENT PERMANENT 7j/7 24h/24	
Tranches horaires	2015	2019	2015	2019	2015	2019
Durée d'abonnement	Prix TTC		Prix TTC		Prix TTC	
Mensuelle	25,30 €	26,00 €	20,30 €	21,00 €	30,40 €	31,00 €
Annuelle	253,00 €	260,00 €	202,50 €	210,00 €	304,00 €	310,00 €

## Tarifs des abonnements du parc De Gaulle

Type	ABONNEMENT JOUR L -> S 8h00 - 20h00	
Tranches horaires	2015	2019
Durée d'abonnement	Prix TTC	
Mensuelle	25,30 €	26,00 €
Annuelle	253,00 €	260,00 €

## Tarifs des abonnements des parcs Paradis et Saint-Martin

Type	PLACE RESERVEE 7j/7 24h/24	
Tranches horaires	2015	2019
Durée d'abonnement	Prix TTC	
Mensuelle	61,00 €	61,00 €
Annuelle	729,00 €	729,00 €

## Analyse globale de la DSP pour l'activité parkings

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	1 233 023	1 362 916	129 893	10,5%
dont tickets gratuits	984 079	1 105 045	120 966	12,3%
dont tickets payants	248 944	257 871	8 927	3,6%
Recettes horaires	838 077 €	884 606 €	46 529 €	5,6%
Ticket moyen	3,37 €	3,43 €	0,06	1,9%
Abonnés (nbre)	6 172	6 109	-63	-1,0%
Abonnés au 31/12	538	508	-30	-5,6%
Recettes abonnés	178 403 €	180 079 €	1 676 €	0,9%
Abonnement moyen	28,91 €	29,48 €	0,57 €	2,0%
Autres recettes	12 540 €	13 008 €	468 €	3,7%
<b>Recettes totales</b>	<b>1 029 020 €</b>	<b>1 077 693 €</b>	<b>48 673 €</b>	<b>4,7%</b>

En 2019, nous observons une augmentation de la fréquentation horaire des parkings. Cela s'explique notamment par l'impact en année pleine du parking Gare Arrêt-Minute (+184 608 sorties gratuites et + 6 862 sorties payantes).

Néanmoins, la fréquentation des parcs a souffert en 2019 :

- des différents mouvements sociaux intervenus au cours de l'année 2019 (gilets jaunes, manifestations contre la réforme des retraites) notamment sur les parkings du secteur Gare en décembre 2019 ;
- de la gratuité du stationnement sur le parking Remparts à la suite d'un sinistre (du 08/09/2019 au 15/10/2019) ;
- et dans une moindre mesure, de la gratuité du stationnement sur le parking Hôtel de Ville gratuit du 15/10 au 16/10 (sinistre) et du 23/11 au 26/11 (panne réseau).

Nous ne pouvons exclure également :

- le changement de comportement des usagers et le développement des nouveaux modes de déplacement, induits en partie par les mouvements sociaux ;
- un partage de l'offre avec le stationnement voirie destiné en premier lieu au stationnement de courte durée.

Le taux de paiement est de 18%: 4 usagers sur 5 stationnent gratuitement dans les parcs à Laval.

Les autres recettes intègrent les neutralisations de places dans les parkings en enclos (fête foraine et fouilles archéologiques).

Le nombre d'abonnements est en légère baisse.

Les recettes de l'activité parking progressent par rapport à l'an passé. Elles se répartissent pour 82% en recettes horaires et 17% en recettes abonnés.

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Temps moyen de stationnement

Mois	Parcs									
	Gare Sud	Arrêt-Minute	Théâtre	De Gaulle	Gambetta	Hdv 1	Hdv 2	Remparts	Boston	Paix
Janvier	17:44	00:10	02:34	01:03	01:41	00:57	01:07	01:10	01:03	01:05
Février	18:00	00:10	02:11	01:02	01:40	01:02	01:09	01:07	01:08	01:01
Mars	18:21	00:10	02:35	01:02	01:31	01:03	01:10	01:16	01:10	00:58
Avril	17:41	00:10	02:07	01:04	01:36	01:04	01:04	01:15	01:08	00:58
Mai	17:50	00:10	02:56	01:05	01:49	01:00	01:07	01:17	01:12	00:59
Juin	18:01	00:10	03:47	01:06	01:42	00:57	01:08	00:55	01:09	00:57
Juillet	14:09	00:10	02:03	00:55	01:40	00:56	01:07	01:03	01:04	01:00
Août	10:55	00:11	05:00	00:50	01:51	00:53	01:04	00:54	00:56	00:58
Septembre	17:30	00:10	01:30	01:06	01:40	00:59	01:07	01:08	01:06	01:02
Octobre	18:00	00:11	01:56	01:02	01:46	00:59	01:08	01:14	01:08	01:03
Novembre	18:59	00:10	01:40	01:04	01:43	01:00	01:11	01:17	01:08	01:04
Décembre	10:32	00:10	09:14	01:10	01:39	01:00	01:07	01:07	01:41	00:59
<b>Moyenne</b>	<b>16:28</b>	<b>00:10</b>	<b>03:07</b>	<b>01:02</b>	<b>01:41</b>	<b>00:59</b>	<b>01:07</b>	<b>01:08</b>	<b>01:09</b>	<b>01:00</b>

Dans les parcs en enclos, le temps de stationnement est proche de 1 heure démontrant l'appropriation par les usagers de la gratuité de la première heure.

Le temps de stationnement du parc Gambetta est en lien avec l'activité du Cinéville (temps proche de la durée d'une séance de cinéma).

Nous constatons une baisse du temps de stationnement moyen au parking Gare Sud et cela depuis la mise en place de la ligne LGV, induisant un changement de comportements des usagers.

## Rotation

La rotation par jour et par place est également un indicateur pour apprécier les modalités d'utilisation d'un parc et la génération de trafic qui en résulte. Le calcul appliqué est le suivant :

$$\text{Rotation} = \frac{\text{Nombre de sortie}}{\text{Nombre de places} \times \text{nombre de jours d'exploitation}}$$

Les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous.

Rotation					
Nbre de place	Nbre de jours	Nbre de sorties (payantes + gratuites)	Nb de places * Nb jours d'ouverture	Rotation (par jour et par place)	
Boston	91	365	172 102	33 215	5,2
De Gaulle	129	365	60 662	47 085	1,3
Gambetta	83	365	87 334	30 295	2,9
Gare Arrêt-minute	18	365	191 470	6 570	29,1
Gare Sud	398	365	54 613	145 270	0,4
HdV	145	365	459 448	52 925	8,7
Paix	45	365	162 588	16 425	9,9
Remparts	59	365	168 199	21 535	7,8
Théâtre	153	365	6 500	55 845	0,1

Avec une moyenne de 6 voitures par place et par jour, les parcs en enclos répondent clairement aux attentes et permettent une rotation forte dans le centre-ville.

L'annexe 2 du compte-rendu détaille l'occupation des parcs un jeudi et un samedi par mois.

## Analyse de l'activité du parking Gare-Sud

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nombre)	52 898	<b>54 613</b>	1 715	3,2%
dont tickets gratuits	21 574	<b>21 395</b>	-179	-0,8%
dont tickets payants	31 324	<b>33 218</b>	1 894	6,0%
Recettes horaires	397 961 €	<b>425 162 €</b>	27 201 €	6,8%
Ticket moyen	7,52 €	<b>7,79 €</b>	0,26	3,5%
Abonnés (nombre)	1 771	<b>1 802</b>	31	1,8%
Abonnés au 31/12	157	<b>153</b>	-4	-2,5%
Recettes abonnés	71 318 €	<b>73 378 €</b>	2 060 €	2,9%
Abonnement moyen	40,27 €	<b>40,72 €</b>	0,45 €	1,1%
<b>Recettes totales</b>	<b>469 280 €</b>	<b>498 540 €</b>	<b>29 261 €</b>	<b>6,2%</b>

Les mouvements sociaux de 2018 avaient particulièrement impacté l'activité du parking de la Gare Sud.

Aussi, en 2019, ce parking a retrouvé une clientèle :

- la fréquentation est en hausse ;
- le nombre d'abonnés est également en hausse.

L'activité a toutefois été impacté par les différents mouvements sociaux intervenus au cours de l'année 2019 (gilets jaunes, manifestations contre la réforme des retraites) notamment en décembre 2019 ;

Cette croissance de l'activité, associée aux augmentations tarifaires permettent le développement du chiffre d'affaire.

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Analyse de l'activité du parking Gare Arrêt-Minute

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	48 249	191 470	143 221	296,8%
dont tickets gratuits	46 290	184 608	138 318	298,8%
dont tickets payants	1 959	6 862	4 903	250,3%
Recettes horaires	4 045 €	13 855 €	9 810 €	242,5%
Ticket moyen	2,06 €	2,02 €	-0,05	-2,2%
<b>Recettes totales</b>	<b>4 045 €</b>	<b>13 855 €</b>	<b>9 810 €</b>	<b>242,5%</b>

Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation complète de ce parking mis en service en 2018.

Ce parc est hyper-rotatif conformément à son rôle d'arrêt-minute de la gare.

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Analyse de l'activité du parking Théâtre

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	4 896	6 500	1 604	32,8%
dont tickets gratuits	1 757	2 066	309	17,6%
dont tickets payants	3 139	4 434	1 295	41,3%
Recettes horaires	7 885 €	10 220 €	2 336 €	29,6%
Ticket moyen	2,51 €	2,31 €	-0,21	-8,2%
Abonnés (nbre)	2 059	2 056	-3	-0,1%
Abonnés au 31/12	188	161	-27	-14,4%
Recettes abonnés	41 484 €	41 967 €	483 €	1,2%
Abonnement moyen	20,15 €	20,41 €	0,26 €	1,3%
<b>Recettes totales</b>	<b>49 369 €</b>	<b>52 187 €</b>	<b>2 818 €</b>	<b>5,7%</b>

La fréquentation du parking est en hausse, portée notamment par le développement de la maison de santé à proximité.

Le nombre d'abonnés est stable et les recettes augmentent à la faveur de révision de la grille tarifaire

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.



## Analyse de l'activité du parking De Gaulle

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	64 215	60 662	-3 553	-5,5%
dont tickets gratuits	50 882	47 598	-3 284	-6,5%
dont tickets payants	13 333	13 064	-269	-2,0%
Recettes horaires	24 278 €	24 287 €	10 €	0,0%
Ticket moyen	1,82 €	1,86 €	0,04	2,1%
Abonnés (nbre)	1 518	1 434	-84	-5,5%
Abonnés au 31/12	126	122	-4	-3,2%
Recettes abonnés	28 023 €	26 981 €	-1 042 €	-3,7%
Abonnement moyen	18,46 €	18,81 €	0,35 €	1,9%
<b>Recettes totales</b>	<b>52 301 €</b>	<b>51 268 €</b>	<b>-1 033 €</b>	<b>-2,0%</b>

A tarifs identiques, la fréquentation du parc De Gaulle est plus faible que les parcs en enclos.

Sa situation géographique et son accès expliquent en partie cette fréquentation moindre. La qualité de l'accueil est également un élément défavorable à sa fréquentation.

La fréquentation horaire est en baisse depuis 2016.

Le chiffre d'affaire global est en baisse entre 2018 et 2019 et reste inférieur aux prévisions du compte d'exploitation prévisionnel, annexé à la convention de délégation du service public.

Ce parc souffre de son image négative depuis sa création et les efforts n'ont qu'un faible impact sur sa fréquentation.

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Analyse de l'activité du parking Gambetta

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	85 082	<b>87 334</b>	2 252	2,6%
dont tickets gratuits	61 607	<b>62 906</b>	1 299	2,1%
dont tickets payants	23 475	<b>24 428</b>	953	4,1%
Recettes horaires	51 814 €	<b>56 449 €</b>	4 635 €	8,9%
Ticket moyen	2,21 €	<b>2,31 €</b>	0,10	4,7%
Autres recettes	12 540 €	<b>11 025 €</b>	-1 515,00 €	-12,1%
<b>Recettes totales</b>	<b>64 354 €</b>	<b>67 474 €</b>	<b>3 120 €</b>	<b>4,8%</b>

L'activité de ce parc est en lien avec l'activité du Cinéville. Il est également un parc de délestage lorsque les parcs Hôtel de Ville et Boston sont complets.

En 2019, la fréquentation totale de ce parc repart à la hausse.

Le parc a été neutralisé pour la fête foraine à deux reprises au cours de l'année 2019.

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Analyse de l'activité du parking Boston

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	176 451	<b>172 102</b>	-4 349	-2,5%
dont tickets gratuits	146 998	<b>140 386</b>	-6 612	-4,5%
dont tickets payants	29 453	<b>31 716</b>	2 263	7,7%
Recettes horaires	65 133 €	<b>73 391 €</b>	8 258 €	12,7%
Ticket moyen	2,21 €	<b>2,31 €</b>	0,10	4,6%
<b>Recettes totales</b>	<b>65 133 €</b>	<b>73 391 €</b>	<b>8 258 €</b>	<b>12,7%</b>

Comme le parc Gambetta, le parc Boston sert de délestage au parc Hôtel de Ville.

La fréquentation globale de ce parc est en baisse par rapport à l'année 2018 mais le nombre de tickets payants augmentent.

En lien avec l'augmentation du nombre de sorties payantes (+7,7%), le chiffre d'affaire augmente de 12,7%.

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Analyse de l'activité du parking Hôtel de Ville

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	465 665	<b>459 448</b>	-6 217	-1,3%
dont tickets gratuits	377 230	<b>371 759</b>	-5 471	-1,5%
dont tickets payants	88 435	<b>87 689</b>	-746	-0,8%
Recettes horaires	171 578 €	<b>170 068 €</b>	-1 510 €	-0,9%
Ticket moyen	1,94 €	<b>1,94 €</b>	-0,00	0,0%
Autres recettes	0 €	<b>1 983 €</b>	1 983 €	
<b>Recettes totales</b>	<b>171 578 €</b>	<b>172 051 €</b>	<b>473 €</b>	<b>0,3%</b>

Le parc Hôtel de Ville (incluant la Place de la Médaille Militaire et la Place du 11 Novembre), est facilement accessible et en position centrale de la zone de chalandise des commerces (rive droite et rive gauche)

En 2019, sa fréquentation est en légère baisse, impactée notamment par :

- la gratuité du stationnement du 15/10 au 16/10 (sinistre consécutif aux orages) ;
- la gratuité du stationnement du 23/11 au 26/11 (panne réseau) ;
- aux neutralisations de places dans le cadre des fouilles archéologiques.

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Analyse de l'activité du parking Remparts

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	187 801	168 199	-19 602	-10,4%
dont tickets gratuits	154 097	137 987	-16 110	-10,5%
dont tickets payants	33 704	30 212	-3 492	-10,4%
Recettes horaires	65 783 €	58 776 €	-7 007 €	-10,7%
Ticket moyen	1,95 €	1,95 €	-0,01	-0,3%
<b>Recettes totales</b>	<b>65 783 €</b>	<b>58 776 €</b>	<b>-7 007 €</b>	<b>-10,7%</b>

Le parc Remparts reste l'un de des plus rotatifs, du fait notamment de sa position sur un axe pénétrant du centre-ville.

Sa fréquentation totale est en baisse importante (-10%) du fait de la gratuité du stationnement à la suite d'un sinistre (du 08/09/2019 au 15/10/2019).

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Analyse de l'activité du parking Paix

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	147 766	162 588	14 822	10,0%
dont tickets gratuits	123 644	136 340	12 696	10,3%
dont tickets payants	24 122	26 248	2 126	8,8%
Recettes horaires	49 599 €	52 396 €	2 796 €	5,6%
Ticket moyen	2,06 €	2,00 €	-0,06	-2,9%
<b>Recettes totales</b>	<b>49 599 €</b>	<b>52 396 €</b>	<b>2 796 €</b>	<b>5,6%</b>

Seul parc en enclos, côté rive gauche, il bénéficie d'une fréquentation toujours importante.

Les sorties payantes sont en hausse de 9 % impactant le chiffre d'affaire global du parc.

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Analyse de l'activité du parking Paradis

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Abonnés (nbre)	597	589	-8	-1,3%
Abonnés au 31/12	50	49	-1	-2,0%
Recettes abonnés	26 084 €	26 344 €	260 €	1,0%
Abonnement moyen	43,69 €	44,73 €	1,03 €	2,4%
<b>Recettes totales</b>	<b>26 084 €</b>	<b>26 344 €</b>	<b>260 €</b>	<b>1,0%</b>

Depuis le 3 mai 2013, 18 places de stationnement sont mises à la disposition du Conseil Départemental dans le cadre d'un accord entre le Conseil Départemental et la Ville de Laval.

Une convention de mise à disposition a été signée fin 2016 avec le Conseil Départemental de la Mayenne, pour la mise à disposition de 14 places.

La capacité d'accueil du parking est atteinte (52 emplacements dont 2 places PMR).

Le chiffre d'affaire est conforme à celui prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de délégation du service public.

Les recettes et fréquentations sont détaillées en annexe 13.

## Analyse de l'activité du parking Saint-Martin

En € HT	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Abonnés (nbre)	227	228	1	0,4%
Abonnés au 31/12	17	23	6	35,3%
Recettes abonnés	11 493 €	11 409 €	-84 €	-0,7%
Abonnement moyen	50,63 €	50,04 €	-0,59 €	-1,2%
<b>Recettes totales</b>	<b>11 493 €</b>	<b>11 409 €</b>	<b>-84 €</b>	<b>-0,7%</b>

Ce parc est fréquenté par des résidents et quelques salariés.

Le chiffre d'affaire se stabilise en 2019.

## **Principaux faits marquants**

---

En exploitation, quelques difficultés ont été rencontrées :

### **Gare Sud**

Depuis le début de l'année 2014, nous constatons le décollement des bourrelets en laine de verre sur les 2 niveaux du parc, laissant présager des mouvements structurels. Dans un courrier en date du 28 mars 2014, nous suggérons à la Ville de lancer les études appropriées pour suivre l'évolution globale de cet ouvrage.

Les services de Laval Agglomération ont mené plusieurs opérations sur le réseau de canalisation des eaux du parvis permettant une nette diminution des déversements dans le parking lors d'intempéries. Quelques points d'infiltrations restent à traiter.

Présences régulières d'indésirables au niveau des accès, côté parvis, avec des dégradations (installations électriques...).

### **Parc De Gaulle**

Ce parc fait l'objet de nombreuses dégradations et d'un climat peu accueillant et cela malgré les travaux importants réalisés.

Depuis nombreuses années, des SDF ont l'habitude de passer la nuit dans le parc avec pour conséquence directe des problèmes d'hygiène. Nos actions auprès des services sociaux sont sans résultat.

De plus, des jeunes individus squattent régulièrement le parc lors des poses déjeuners et le soir. Durant leur présence, des méfaits sont commis : tags, dégradations des équipements et des moyens de secours.

Les rondes effectuées aléatoirement par nos agents d'exploitation semblent peu efficaces. Nous envisageons de renforcer la vidéosurveillance de ce parc.

Ce parc est régulièrement inondé lors de fortes pluies. Cela s'explique notamment par l'absence de réseau d'évacuation dans une partie du parc. Des travaux seront à prévoir.

### **Parc Théâtre**

Nous subissons des dégradations régulières des installations et équipements par des jeunes. Outre les extincteurs régulièrement vidés, l'ascenseur a été vandalisé et a nécessité des réparations onéreuses.

Dès que possible, nous faisons appel aux forces de l'ordre pour l'interpellation des auteurs.

### **Paradis / Saint-Martin**

Des jeunes sont entrés, de manière opportuniste, dans ces parkings et ils ont vidés des extincteurs.

## Les services à la clientèle

---

### Moyens de paiement

Nos équipements de péage permettent :  
le paiement par carte bancaire  
le paiement par carte Total

### Paiement de son abonnement par internet

Transdev Park permet à ses abonnés de renouveler leur abonnement de stationnement sur le site [www.laval-parkings.fr](http://www.laval-parkings.fr)

Sur son espace abonné, chaque client peut consulter et éditer ses factures, gérer son compte, payer en ligne.

### Vidéo-protection

Tous les parkings sont équipés de caméras de surveillance. Chaque installation fait l'objet d'une autorisation préfectorale d'exploitation.

### Programme musical

Un programme musical, composé de musique classique, est diffusé au parking Gare-Sud. Il contribue au caractère apaisant du lieu de stationnement. Ce média permet également de communiquer sur les services et rappeler les règles de sécurité applicables à nos ouvrages.

## La relation clients

---

Depuis plusieurs années, TRANSDEV Park s'est doté d'outils destinés à améliorer et mesurer la satisfaction de ses clients :

- Numéro Cristal : numéro disponible 6 jours/7 de 07h00 à 21h00.
- Courriel [parking.servicesclients@transdev.com](mailto:parking.servicesclients@transdev.com) : cette adresse courriel dédiée est présente sur l'ensemble des supports visibles par les clients : tickets, courriels, signalétique. L'engagement de réponse est de 48h.
- Un cahier de réclamation est présent à l'accueil du parc Gare Sud
- Pour maintenir le lien avec nos clients, nous sommes présents sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter), canaux de mesure de la satisfaction et de l'écoute clients.

## Nettoyage

---

Un contrat de nettoyage a été souscrit avec une société spécialisée (Spid) intégrant l'ensemble des parcs en ouvrage. Ce contrat intègre des engagements en terme de qualité et de développement durable.

En complément des opérations de nettoyage réalisées par le personnel Transdev Park Services (nettoyage du matériel de péage, rampes), le personnel de la société de nettoyage réalise périodiquement le nettoyage des accès piétons, le balayage des débris, le ramassage des déchets, le vidage des poubelles...

Les nettoyages à l'autolaveuse sont réalisés périodiquement afin que l'image des parkings en ouvrage soit irréprochable aux yeux de la clientèle.

Les produits de nettoyage employés sont certifiés à la norme ECO LABEL en respect des normes européennes environnementales.

Outre les points hebdomadaires, un audit trimestriel avec visites des parcs et en présence des responsables Transdev Park Services et Spid permet d'évaluer la qualité de la prestation et définir les actions d'amélioration.



## Maintenance des équipements

Compte tenu des exigences issues de la réglementation ERP-PS, les équipements techniques et de sécurité sont maintenus et entretenus dans le cadre de contrats de maintenance avec des sociétés spécialisées et agréées. Les principaux équipements maintenus des parcs sont les suivants (détail en annexe 1) :

- ascenseurs;
- climatisation; ventilation;
- distribution courants Forts/Faibles;
- moyens de secours (extincteurs, colonnes sèches);
- systèmes de péage;
- portes automatiques;
- détection d'incendie;
- détection CO/NO;
- relevage des eaux (pompes et fosses);
- équipements de télé-opération ;

Les contrats intègrent le passage régulier de techniciens. Ces techniciens procèdent au contrôle du bon fonctionnement des équipements et au remplacement des pièces selon les engagements contractuels. Ce type d'organisation permet une très bonne réactivité en matière d'exploitation et de réparation.

La visite annuelle réglementaire des installations électriques par un organisme agréé ainsi que les visites quinquennales obligatoires sur les équipements de sécurité sont réalisées par **Bureau Véritas**. Les visites réalisées en 2019 sont les suivantes :

Parc	Vérifications périodiques	Périodicité	Date	Réserves
Saint-Martin	Installations électriques	Annuel	26/04/2019	0
Boston	Installations électriques	Annuel	26/04/2019	0
Hôtel de Ville	Installations électriques	Annuel	26/04/2019	0
Remparts	Installations électriques	Annuel	26/04/2019	0
Gare Sud	Installations électriques (RVRE)	Annuel	10/05/2019	0
Gare Sud	Installations électriques	Annuel	10/05/2019	3
Théâtre	Installations électriques (RVRE)	Annuel	20/12/2019	0
Théâtre	Installations électriques	Annuel	20/12/2019	0
De Gaulle	Installations électriques (RVRE)	Annuel	24/12/2019	1
De Gaulle	Installations électriques	Annuel	24/12/2019	5
Paix	Installations électriques	Annuel	12/09/2019	2
Paradis	Installations électriques	Annuel	26/04/2019	1
Théâtre	Portails automatiques	Semestriel	21/08/2019	3
Théâtre	Portails automatiques	Semestriel	29/01/2019	1
Saint-Martin	Portails automatiques	Semestriel	21/08/2019	0
Saint-Martin	Portails automatiques	Semestriel	29/01/2019	0
Paradis	Portails automatiques	Semestriel	21/08/2019	1
Paradis	Portails automatiques	Semestriel	29/01/2019	1
Gare Sud	Portails automatiques	Semestriel	21/08/2019	5
Gare Sud	Portails automatiques	Semestriel	29/01/2019	5
Paradis	Moyens de secours	Quinquennal	12/09/2019	1
Théâtre	Moyens de secours	Quinquennal	26/04/2019	6
De Gaulle	Moyens de secours	Quinquennal	26/04/2019	13
Saint-Martin	Moyens de secours	Quinquennal	26/04/2019	2
Gare Sud	Ascenseurs	Annuel	24/06/2019	2
Théâtre	Ascenseurs	Annuel	24/06/2019	1

Les fiches d'intervention au titre des contrats de maintenance et les rapports des bureaux de contrôles sont classés dans le registre de sécurité du parc.

## Commission de sécurité

---

La dernière visite de la commission de sécurité a eu lieu le 3 octobre 2019 au parking Gare Sud et a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation.

## Travaux de gros entretien et de renouvellement

---

Les travaux de gros entretien et de renouvellement engagés au cours de l'année 2019 sont les suivants :

Parc	Travaux de gros entretien et de renouvellement	Montant € HT	Etat
Théâtre	Remplacement carte électronique	1 060 €	Terminés
Gare Sud	Refixation des étriers de protection	593 €	Terminés
Gare Sud	Remplacement PC de gestion péage	1 132 €	Terminés
Gare Sud	Alimentation de l'enseigne drapeau	1 556 €	Terminés
Gare Sud	Réfection escalier côté Sud	1 761 €	Terminés
Théâtre	Remplacement de la barre palpeuse potail	1 507 €	Terminés
Enclos	Reprise des fixations des panneaux	865,28	Terminés
Enclos	Remplacement des afficheurs (HDV / Remparts)	4201,6	Terminés
Voirie	Marquage au sol	7689,24	Terminés

## 4. Le stationnement payant sur voirie

### Le plan de stationnement

Le plan de stationnement a été mis en service le 14 janvier 2013.

#### LE PLAN DE STATIONNEMENT À LAVAL

**ZONE ROUGE**  
- Durée maximum 2h15

**ZONE VERTE**  
- Durée maximum 7h15  
- Possibilité d'abonnement résident

**PÉRIMÈTRE PAYANT**

**PARKINGS BARRIÈRES**

1 Hôtel de ville : 146 places

2 Rumparts : 58 places

3 Général de Gaulle : 129 places

4 Blosse : 91 places

5 Gomberts : 83 places

6 Paté : 45 places

**PARKINGS COUVERTS**

A Gare Sud : 299 places

B Thibère : 153 places

C Paracels : 52 places (parking aveinal)

D Saint-Martin : 28 places (parking aveinal)

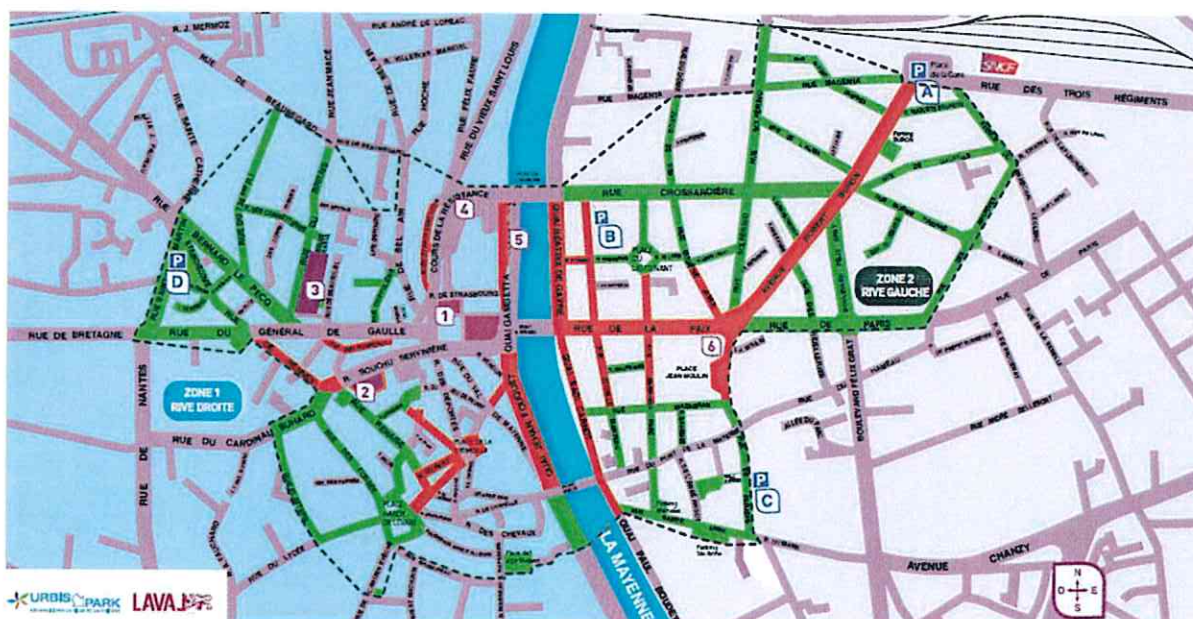


#### BON À SAVOIR :

- Le stationnement en voirie (rouge et vert) est gratuit de 18h à 9h, de 12h à 14h et les dimanches et jours fériés.

- À proximité du centre ville, le stationnement est gratuit : place de Hercé, parking du Vladuc, parking Corbiveau, parking Mendès-France.

- 100 places bleues sont disponibles pour le stationnement de courte durée (disque obligatoire)



Sur la base des enquêtes de stationnement réalisées et de nos comptages, la répartition des places est la suivante

- 760 places en zone rouge
- 1558 places en zone verte

Ville de LAVAL

Délégation du service public du stationnement en ouvrages, en enclos et sur voirie

Compte-rendu d'activité 2019 V2 – 17/07/2020 – Page 31 sur 47

## Grille des tarifs

Les tarifs du stationnement en voirie sont définis par :

- la décision municipale n° 105 / 17 du 30 novembre 2017
- l'arrête municipal n° DRP 2017 – 823 en date du 18 décembre 2017

Le stationnement sur voirie est payant de 09h à 12h et de 14h à 18h, sauf dimanches et jours fériés.

Durée de stationnement	ZONE ROUGE	ZONE VERTE
	Prix TTC au 01/10/2019	Prix TTC au 01/10/2019
00h12	0,20 €	
00h30	0,50 €	0,20 €
01h00	1,00 €	0,40 €
01h30	1,50 €	
02h00	2,00 €	0,80 €
04h00		1,00 €
07h00		2,00 €
FPS	25,00 €	25,00 €

Plusieurs périodes de gratuité ont été accordées par la Ville au cours de l'année 2019 :

- gratuité le 12 janvier 2019 de 15h00 à 18h00 : premier samedi des soldes (voirie « zone verte » et « zone rouge ») ;
- gratuité le 29 juin 2019 de 15h00 à 18h00 : premier jour des soldes (voirie « zone verte » et « zone rouge ») ;
- gratuité estivale du 14 juillet 2019 au 18 août 2019 uniquement en voirie « zone verte » ;
- gratuité 12 octobre 2019 de 11h00 à 18h00 : journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville
- gratuité 30 novembre 2019 de 15h00 à 18h00 : mise en lumières (voirie « zone verte » et « zone rouge »)
- gratuité 21 décembre 2019 de 15h00 à 18h00 : dernier samedi précédent Noël

Type	RESIDENT	ABONNEMENT TRAVAIL		ABONNEMENT MULTIZONE		PROFESSIONNEL MOBILE	ARTISANS
	Prix TTC	Résident	Non résident	Résident	Non résident	Prix TTC	Prix TTC
Durée d'abonnement							
Mensuelle	9,00 €	10,00 €	23,00 €	20,00 €	35,00 €	19,00 €	
Trimestrielle							40,00 €
Annuelle	99,00 €	110,00 €	253,00 €	220,00 €	385,00 €	209,00 €	100,00 €

Ville de LAVAL

Délégation du service public du stationnement en ouvrages, en enclos et sur voirie

Compte-rendu d'activité 2019 V2 – 17/07/2020 – Page 32 sur 47

## Analyse de l'activité du stationnement en voirie

En € TTC	2018	2019	2019/2018	
			Valeur	%
Fréquentation horaire (nbre)	620 104	684 034	63 930	10,3%
dont zone rouge	338 066	365 483	27 417	8,1%
dont zone verte	282 038	318 551	36 513	12,9%
Recettes horaires	582 064 €	638 542 €	56 478 €	9,7%
Ticket moyen	0,94 €	0,93 €	-0,01 €	-0,5%
Abonnés (nbre)	13 289	12 638	-651	-4,9%
Abonnés au 31/12	1 109	1 085	-24	-2,2%
Recettes abonnés	150 048 €	161 459 €	11 411 €	7,6%
Abonnement moyen	11,29 €	12,78 €	1,48 €	2,0%
Frais bancaires	-15 035 €	-19 043 €	-4 008 €	27%
<b>Recettes totales</b>	<b>717 077 €</b>	<b>780 958 €</b>	<b>63 881 €</b>	<b>8,9%</b>

### Fréquentation horaire

La fréquentation horaire est en forte hausse en 2019 versus l'année 2018 (+10%).

Cela s'explique notamment par les effets de la réforme du stationnement payant sur voirie :

- décongestion des places en centre-ville ;
- rotation facilitée ;
- contrôles du stationnement payant sur voirie.

En moyenne sur l'année 2019, 26% des transactions étaient dématérialisées avec le service EasyPark.

### Abonnements

Le nombre d'abonnements est en baisse par rapport à l'année 2018.

### Recettes

Les hypothèses de recettes prévisionnelles de la Ville ne sont pas atteintes :

- un contrôle raisonné du stationnement payant sur voirie, impacté par les mouvements sociaux ;
- une diversification des modes de déplacement (transport en commun, vélos...).

Il s'agit des recettes constatées sur le compte de mandat de gestion, incluant notamment les frais liés aux paiements par cartes bancaires.

## **Principaux faits marquants**

---

### **Passage en « cycle complet » au 01/06/2019**

Modification de la convention passée par la Ville avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)

Dans ce cas, l'ANTAI notifie directement l'avis de paiement de FPS, au titulaire de la carte grise, grâce à l'accès de l'ANTAI au système d'immatriculation des véhicules.

Cette convention en cycle complet présente de nombreux avantages :

- les avis de paiement seront envoyés de façon fiable et sécurisée au domicile du redevable ;
- uniformisation des moyens de paiements du FPS ou du FPS majoré, mis en œuvre par l'ANTAI ;
- caractère plus officiel de la notification ANTAI (incitation, a priori, au paiement spontané du FPS) ;
- éviter la malveillance ou les incivilités et leurs conséquences (absence d'information en amont de l'émission du titre exécutoire en cycle partiel)
- sécurisation des conditions de travail des agents de contrôle et suppression du mélange des genres (double casquette : vente de prestations / encaissement des FPS à la maison du stationnement).

### **Mise à jour des horodateurs (juillet 2019)**

Mise à jour afin d'informer les usagers de l'existence d'un FPS lors de la saisie de plaque d'immatriculation à l'horodateur (sans restriction à la prise d'un ticket).

### **Vols et dégradations d'horodateurs**

En janvier 2019, en lien avec les manifestations, plusieurs horodateurs ont été bachés ou détériorés.

Plusieurs vols ont été constatés sur des horodateurs au cours de l'année (25/01/2019, 13/02/2019).

## **Maintenance**

---

La maintenance, l'entretien et la collecte des horodateurs de Laval (104 horodateurs) sont assurés par l'équipe d'exploitation, sous la responsabilité du responsable de secteur.

### **Entretien préventif des horodateurs**

Les agents d'exploitation réalisent la mission d'entretien préventif des machines.

Le détail des opérations d'entretien est le suivant :

- contrôle visuel de l'état des carrosseries,
- vérification du bon fonctionnement,
- vérification visuelle de l'état des joints d'étanchéité,
- vérification générale de la partie électronique et des systèmes de communication,
- vérification du système d'impression et édition d'un ticket test,

- vérification des boutons de sélection, des témoins lumineux et des informations destinées aux usagers,
- nettoyage de l'écran,
- nettoyage de l'armoire extérieure, y compris graffiti,
- nettoyage du panneau solaire,
- le nettoyage de la tête d'impression de l'imprimante,
- l'entretien du sélecteur de monnaie,
- l'entretien du système de pré-encaissement
- le nettoyage des volets d'encaissement et rendu,
- l'entretien du lecteur de cartes,
- le nettoyage interne de l'horodateur.

### **Entretien curatif des horodateurs**

La Gestion Technique Centralisée permet d'identifier les pannes nécessitant une intervention. Le technicien intervient dans un délai inférieur à 24 heures. La réparation est généralement effectuée, par remplacement du sous-ensemble défectueux ou des consommables.

L'efficacité de l'entretien curatif des horodateurs est possible grâce à :

- la présence du personnel sur place et sa parfaite connaissance de la ville ;
- une organisation adaptée et des moyens de communication qui permettent de donner au technicien ou au responsable les instructions nécessaires en cas d'urgence (appui technique du service voirie basé à Saint-Ouen),
- un stock important de pièces détachées, avec un réassort par notre atelier technique de Saint-Ouen.

En 2019, nous avons réalisé 510 opérations d'entretien curatif sur des horodateurs hors-service.

### **Signalisation**

Nous assurons l'entretien de la signalisation verticale (nettoyage, remplacement...)

Le marquage au sol est réalisé en peinture thermoplastique conformément à la réglementation en vigueur. Chaque année, nous prévoyons la remise en peinture d'environ 20% des places de stationnement payant.

### **Organisation de la collecte**

---

La méthodologie de collecte des fonds a été établie conjointement entre le Trésor Public, les services de la Ville et Transdev Park Services. L'objectif est d'optimiser les circuits de collecte et de comptage des fonds.

Ces opérations sont opérées dans le cadre d'un mandat de gestion.

- La collecte des recettes est effectuée 1 fois par semaine sur une partie du parc d'horodateurs. La Gestion technique Centralisée permet d'organiser les tournées de collecte.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, nous veillons à régulièrement modifier l'ordre des tournées de collecte.
- La collecte des horodateurs s'effectue par chariot de collecte. Ils sont équipés d'un verrouillage rendant impossible l'extraction de pièces de monnaie.

- Au terme de la collecte physique des horodateurs, les agents collecteurs et/ou le responsable de secteur rapatrient les chariots de collecte au local d'exploitation du parking Gare Sud,
- Lors de la collecte d'un horodateur, un ticket de contrôle est imprimé. Il comporte toutes les informations financières. Les informations de collectes des horodateurs reliés à la GTC sont disponibles dans la base de données financière du logiciel de centralisation.
- L'ensemble des données de collectes issues des tickets imprimés par les horodateurs sera renseignée par le responsable dans notre système comptable. Pour une parfaite traçabilité, l'ensemble des tickets et documents sont scannés chaque jour.
- Un premier rapprochement est réalisé avec les éléments disponibles dans la GTC.
- Une analyse des écarts éventuels est réalisée.



## **Les enquêtes de stationnement**

---

Nous avons réalisé 2 enquêtes sur le stationnement en voirie.

Ces enquêtes sont réalisées selon la méthodologie définie par le CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques).

Il ressort de cette étude :

- un taux d'occupation confortable pour celui qui cherche une place en zone rouge (43 %), mais plus saturé en zone verte (77 %)
- un taux de respect important, proche de 85%

Les rapports de ces enquêtes sont joints en annexe 7.

## **Les services à la clientèle**

---

### **Moyens de paiement**

Les horodateurs permettent :

- le paiement par carte bancaire avec ou sans contact ;
- le paiement en espèces.

La solution de paiement par téléphone EasyPark, lancée en 2013, permet sur simple appel ou via une application mobile de gérer son stationnement sur voirie.

### **Paiement de son abonnement par internet**

Transdev Park permet à ses abonnés de renouveler leur abonnement de stationnement sur le site [www.laval-parkings.com](http://www.laval-parkings.com)

Sur son espace abonné, chaque client peut consulter et éditer ses factures, gérer son compte, payer en ligne.

## **Relations clients**

---

Notre équipe a été fortement sollicitée pour des questions portant sur :

- la réforme du stationnement payant sur voirie ;
- la contestation d'un forfait de post-stationnement ;
- les modalités de paiement du forfait post-stationnement ;
- les abonnements sur voirie.

## 5. Le contrôle du stationnement payant sur voirie

### Description des modalités d'exécution des missions de surveillance

Les missions du délégataire initialement définies par l'avenant 3, ont évoluées avec l'avenant 4 afin d'intégrer la passage en cycle complet.

#### **Surveillance du stationnement payant en voirie :**

- Surveillance du lundi au samedi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 18h00 sauf les dimanches et jours fériés et en tenant compte des gratuités de stationnement sur voirie accordées par la Ville
- Perception des redevances de stationnement (redevance de stationnement acquittée par paiement immédiat)
- Application des forfaits de post-stationnement (FPS)
- Le contrôle et l'application éventuelle des FPS sont effectués exclusivement par des agents assermentés, sur place, à la suite d'un contrôle visuel
- Le délégataire assure l'envoi des FPS à l'ANTAI et la conservation des photos

#### **Gestion des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) :**

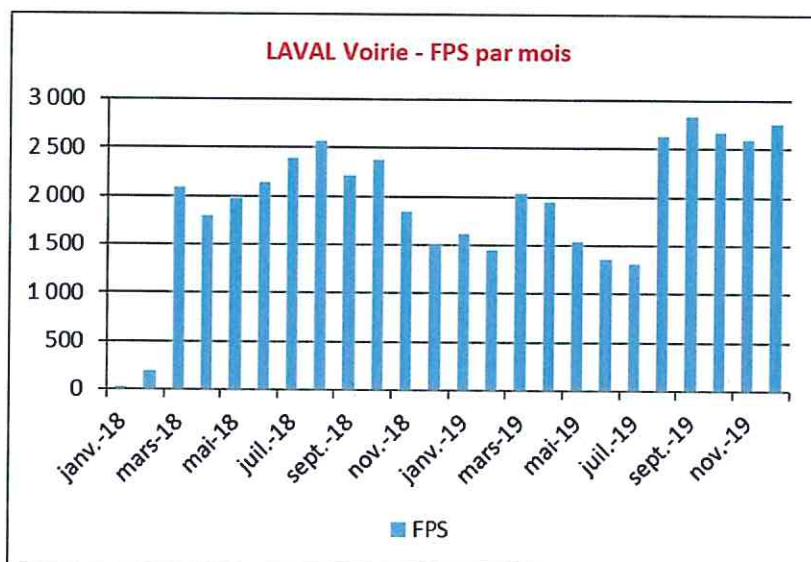
Le délégataire se charge de l'ensemble du traitement des contestations relatives aux avis de paiement du FPS de la part des usagers

- Saisine des RAPO reçus dans l'application dédiée
- Examen de la recevabilité des RAPO transmis
- Elaboration et envoi d'une réponse explicite au RAPO selon les modalités suivantes :
  - La réponse est notifiée :
    - par voie dématérialisée si le recours a été déposé par cette voie
    - par voie postale, si le recours a été déposé par courrier
  - La réponse est rédigée comme suit :
    - si le RAPO est irrecevable : réponse potentiellement standardisée
    - si le RAPO est recevable :
      - soit décision d'acceptation et de rectification de l'avis émis initialement
      - soit décision de rejet motivé de la demande
- Traitement de chaque RAPO dans les délais légaux prévus, soit un mois. Une absence de réponse dans les délais ou une réponse non motivée sont considérées comme absence de traitement du RAPO.
- Le cas échéant, émission d'un FPS rectificatif (qui peut le cas échéant annuler le FPS initial). Le calcul du FPS rectificatif est effectué par le délégataire et justifié dans la réponse au RAPO. Cette rectification est validée par un agent assermenté.
- Pour chaque RAPO faisant l'objet d'un remboursement annoncé à l'utilisateur :
  - production du dossier de remboursement dûment visé
  - remboursement de l'utilisateur

La gestion des recours dont est saisie la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP) est incluse dans la mission confiée au délégataire.

## Les indicateurs de la surveillance

### Les Forfaits de Post-Stationnement



En 2019, 24 766 Forfaits Post-Stationnement ont été émis, soit moins de 1 FPS / place / mois. Ce chiffre est comparable à l'année 2018 (2 087 en moyenne par mois, hors mois de janvier et février 2018).

### Les recettes de FPS

Les recettes comptabilisées sur le compte du mandat de gestion s'élevaient à 174 527,72 € TTC (au 20/01/2020).

Il s'agit des recettes comptabilisées sur le compte ouvert dans le cadre du mandat financier, hors recouvrement par le service de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

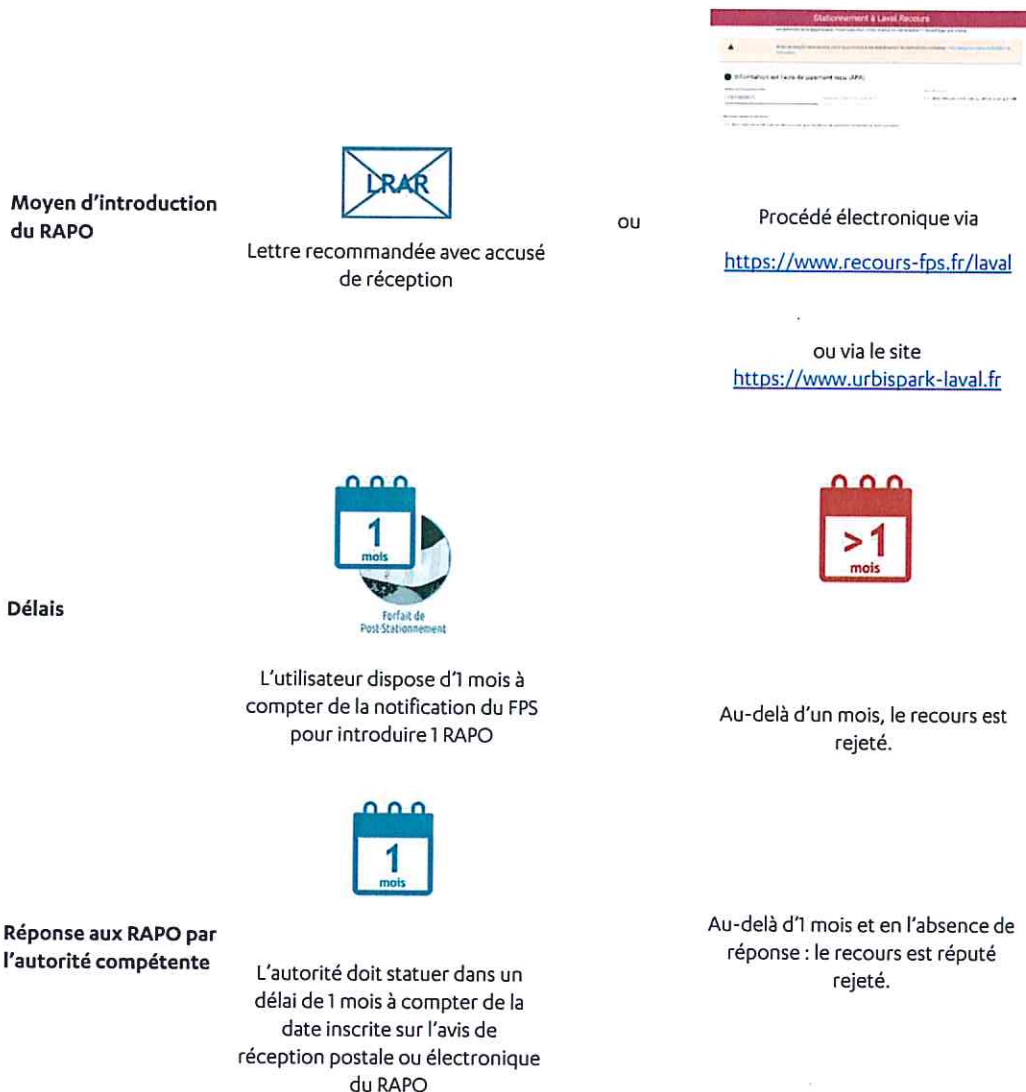
Le recouvrement par le service de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) représente 54% des FPS pour un montant de 336 954 € TTC (valeurs 30 avril 2020).

Au 30/04/2020, 76% des FPS émis en 2019 ont été recouvrés.

## Gestion des recours administratifs préalables obligatoires

### Les règles du RAPO

Un usager peut contester un FPS, dans un délai de 1 mois à compter de sa date de notification, en adressant un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) à l'autorité compétente TRANSDEV PARK LAVAL.



### Analyse globale

Le niveau de contestation est en forte progression en 2019. En moyenne, 73 RAPO sont traités par mois, ce qui représente moins de 4 RAPO pour 100 FPS.

Cette augmentation est une conséquence du passage en cycle complet favorisant la contestation des recours notamment pour le motif d'une vente ou d'une cession du véhicule.

Les décisions d'irrecevabilité (7% en 2019) correspondent aux recours rejetés sur la forme en raison de l'absence des pièces obligatoires précisées à l'article R.2333-120-13 du CGCT ou présentés hors délai.

Sur ce point, la jurisprudence de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant précise que l'autorité saisie d'un RAPO incomplet est tenue de mettre en demeure son auteur de compléter son recours. Il est de même concernant les RAPO présentés par courrier simple, où l'auteur est invité à présenter son recours par lettre recommandée.

Sur l'année 2019, 48% des RAPO ont été acceptés.

Le principal motif est la « contestation de l'absence ou de l'insuffisance du paiement immédiat de la redevance mentionnée dans l'avis » agrègant les recours déposés sous le motif de :

- non-prise en compte du ticket de stationnement : une erreur humaine (immatriculation erronée lors de la saisie à l'horodateur) ou une erreur technique sont majoritairement à l'origine de ces recours ;
- non-prise en compte de la carte de stationnement pour personne handicapée : l'ensemble des recours déposés à ce titre sont jugés en faveur de l'utilisateur, dès lors que le requérant transmet une copie de la carte de stationnement pour personne handicapée;

Le délai d'instruction des RAPO est en moyenne de 14 jours. La société TRANSDEV PARK LAVAL ne fait pas usage du rejet implicite prévu par les textes et apporte une réponse à tous les recours dans un délai moyen inférieur à 30 jours.

Le rapport annuel des RAPO est joint en annexe 15.

## 6. Compte-rendu financier

### Préambule

---

#### **Analyse des résultats de la DSP Transdev Park Laval pour l'exercice 2019 :**

La présente section présente le compte d'exploitation détaillé de la société Transdev Park Laval pour l'exercice 2019 avec les commentaires associés.

L'annexe 10 « la liasse fiscale de la société » intègre le bilan, le compte de résultat, le tableau des immobilisations, les amortissements et l'état des créances et des dettes.

Vous trouverez également un état des immobilisations associées à la société (annexe 11).

#### **Note préliminaire concernant la méthode de comptabilité analytique :**

La délégation de service public a débuté au 1er janvier 2013.

Le compte d'exploitation présenté reflète le compte de résultat social. Seuls quelques reclassements font différer la présentation, mais n'affectent pas le résultat final.

Le compte d'exploitation présente le détail par nature des recettes et des charges et leurs évolutions par rapport à l'exercice 2018.

Transdev Park Laval a signé en date du 2 janvier 2017 un contrat de prestation de services avec la société Transdev Park Services (ex Urbis Park Services) pour l'assister dans l'exploitation de la voirie et des parcs de stationnement de la ville de Laval ; et pour lui porter assistance dans la gestion administrative, juridique et comptable du contrat de Délégation de Service Public.

Au titre de ce contrat :

- Les charges d'exploitation directes font l'objet d'un forfait facturé par Transdev Park Services et indexé annuellement.
- La rémunération de Transdev Park Services dans le cadre de ses missions d'assistance s'élève à 9% du Chiffre d'affaires.
- La société Transdev Park Services réalise les dépenses de GER et les refacturent à Transdev Park Laval.

Ce contrat de prestation de service a fait l'objet d'un avenant, le 2 Novembre 2018 pour intégrer les couts (Hors frais de personnel) liés à l'activité de contrôle en voirie

Transdev Park Laval a signé en date du 2 janvier 2018 un contrat de prestation de services avec la société Contrôle Stationnement en Voirie (CSV) afin de lui confier les missions du contrôle du stationnement en voirie.

## Compte d'exploitation

Transdev Park Laval - Compte de résultat 2019					
	Réel 2018	Réel 2019	Ecart		
			€	%	
Horaires	837 340	878 458	41 118	5%	
Abonnements	178 404	179 983	1 579	1%	
Compensation	0	0	0		
Autres recettes	96 811	116 124	19 313	20%	
<b>Recettes parkings</b>	<b>1 112 554</b>	<b>1 174 565</b>	<b>62 011</b>	<b>6%</b>	
<b>Recettes voirie</b>	<b>300 168</b>	<b>308 694</b>	<b>8 526</b>	<b>3%</b>	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 412 723</b>	<b>1 483 259</b>	<b>70 537</b>	<b>5%</b>	
Personnel	-390 915	-394 424	-3 509	1%	
Télésurveillance	-2 004	-2 059	-55	3%	
Nettoyage	-34 584	-35 822	-1 238	4%	
Maintenance	-69 138	-74 265	-5 127	7%	
Fournitures	-50 592	-51 671	-1 078	2%	
Electricité et autres fluides	-45 154	-49 572	-4 418	10%	
Téléphone	-60 780	-61 286	-506	1%	
Location Maison du stationnement	-14 193	-14 423	-229	2%	
Transport de fonds	-5 500	-5 651	-151	3%	
Coût solution contrôle voirie	-52 957	-54 408	-1 451	3%	
Autres charges directes	-5 372	-5 519	-147	3%	
<b>CHARGES DIRECTES</b>	<b>-731 190</b>	<b>-749 099</b>	<b>-17 909</b>	<b>2%</b>	
Travaux d'entretien (yc transfert de charges et sinistres)	-7 849	-22 770	-14 922	190%	
Taxes foncières et autres taxes locales	-1 200	-1 200	0	0%	
Assurance du patrimoine	-7 287	-8 017	-730	10%	
Publicité	-18 000	-18 493	-493	3%	
Frais bancaires	-45 944	-77 447	-31 503	69%	
Redevances municipalité	-145 058	-171 292	-26 233	18%	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>	<b>-225 338</b>	<b>-299 219</b>	<b>-73 881</b>	<b>33%</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-956 528</b>	<b>-1 048 318</b>	<b>-91 790</b>	<b>10%</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>456 194</b>	<b>434 941</b>	<b>-21 253</b>	<b>-5%</b>	
Honoraires CAC	-3 450	-3 454	-4	0%	
Honoraires Juridiques	0	-750	-750		
Impôts et taxes corporate	10 395	-12 602	-22 997	-221%	
Assurance corporate	-777	112	889	-114%	
Communication	0	0	0		
Frais de missions et représentation	0	0	0		
Autres frais de fonctionnement	-22 828	-26 961	-4 133	18%	
Honoraires Transdev Park Services	-134 854	-124 938	9 916	-7%	
<b>COUTS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-151 513</b>	<b>-168 592</b>	<b>-17 079</b>	<b>11%</b>	
<b>EBITDA</b>	<b>304 681</b>	<b>266 349</b>	<b>-38 332</b>	<b>-13%</b>	
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>-349 820</b>	<b>-377 151</b>	<b>-27 331</b>	<b>8%</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-6 573</b>	<b>-4 898</b>	<b>1 675</b>	<b>-25%</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>50 000</b>	<b>43 515</b>	<b>-6 485</b>	<b>-13%</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-1 712</b>	<b>-72 184</b>	<b>-70 472</b>	<b>4116%</b>	
IS			0		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-1 712</b>	<b>-72 184</b>	<b>-70 472</b>	<b>4116%</b>	

Ville de LAVAL

Délégation du service public du stationnement en ouvrages, en enclos et sur voirie

Compte-rendu d'activité 2019 V2 – 17/07/2020 – Page 43 sur 47

Malgré un chiffre d'affaire en hausse, le compte d'exploitation 2019 de la société Transdev Park Laval affiche un résultat déficitaire de -72 184 € soit un résultat en baisse de -70 742 € par rapport à l'exercice 2018.

Cette dégradation du résultat net s'explique principalement par :

- des charges indirectes plus importantes (+33%) impactées principalement par les services bancaires, le vandalisme et la part variable de la redevance ;
- des dégrèvements d'impôts favorisant l'année 2018 ;
- des amortissements 2019 en hausse (+8%) suite à l'impact en année pleine des immobilisations mise en service en 2018.

## **Produits d'exploitation**

---

Les recettes d'exploitation comprennent :

- Les recettes horaires des parcs en exploitation ainsi que la refacturation à la ville des immobilisations de places.
- Les recettes des abonnements des parcs en exploitation.
- Les autres recettes correspondent d'une part à l'indemnisation des places occupées sur le parking Gambetta lors d'évènements (fête foraine...) et d'autre part à la refacturation des frais liés à la dépose d'horodateurs.
- La subvention d'exploitation de 94 417 € telle que prévue à l'avenant 3 pour couvrir les investissements réalisées par le délégataire.
- Les recettes voirie correspondant à la rémunération forfaitaire versée à Transdev Park Laval au titre de la gestion du stationnement voirie.

Les revenus sur l'année 2019 s'élèvent à 1 483 259€ soit une croissance de 5% vs 2018

On observe une hausse des recettes parking (79% du CA global) de +6% vs 2018 notamment grâce au CA horaire +5% (hausse de la fréquentation : +3,6% vs 2018) et autres recettes +20% vs 2018 (démarrage sur 2019 de la nouvelle subvention annuelle d'équilibre de 10 148 €, cf. avenant 4)

Les recettes voirie croissent de 3% soit + 8 526 € en un an avec notamment une hausse de la facturation liée à la maintenance des horodateurs (indexation +10 956€) et de la gestion du stationnement sur voirie (+2 100 €) partiellement absorbée par la réduction de charges liée au passage sur cycle complet (-4 530 €).

## **Charges d'exploitation**

---

Concernant les charges directes :

### **Les charges de personnel (341 150 €) :**

*Personnel interne et intérim* : La société Transdev Park Laval n'a pas de salariés rattachés à l'entité. Le personnel affecté à la mise en œuvre du contrat est employé par la société Transdev Park Services et la société CSV pour l'activité de contrôle en voirie. Conformément aux contrats de prestation de services signés entre les sociétés Transdev Park Laval et Transdev Park Services, le coût du personnel affecté à la gestion des parkings et à la voirie (hors contrôle) est inclus dans le forfait de charges à hauteur de 258 706 € (personnel interne et intérim).

La sous-traitance effectuée par CSV au titre des activités de contrôle s'élève pour 2019 à 135 718 € soit -2,4% vs 2018.



### **Maintenance (74 625 €) :**

Ce poste comprend :

- la maintenance du matériel de péage ;
- la maintenance multi-technique dans le cadre des contrats souscrits avec nos prestataires technique ;
- les contrôles règlementaires ;
- les autres maintenances : et notamment la maintenance hors contrat.

### **Téléphone (61 286 €) :**

Les coûts de téléphone comprennent les lignes téléphoniques « classiques » mais aussi le réseau VPN qui permet la gestion centralisée des parcs.

### **Charges indirectes**

---

Concernant les charges indirectes :

#### **Frais bancaire (77 447 €) :**

Les frais bancaires comprennent également les commissions liées au paiement par téléphonie mobile.

Pour chaque transaction, la société Transdev Park Laval paye des frais à ses prestataires Easy Park et Flowbird.

On constate une hausse importante des frais par rapport à l'an dernier +69%. En effet, les charges augmentent chez les prestataires Easy Park (+15 047€) et Flowbird (refacturation de TPS de 13 907€, charges non présentes en 2018).

Les commissions sur carte bancaires augmentent de +3 655€ (dont 2 452€ de régularisations 2018 sur 2019).

#### **Travaux d'entretien (22 770 €) :**

Ce poste comprend les petits travaux d'entretien (montant forfaitaire de 5 000€), les charges liées aux sinistres (sinistralité liée aux vandalismes importante sur 2019) et les transferts de charges (remboursement d'assurance suite aux sinistres).

#### **Redevance municipalité (171 292 €) :**

Le contrat de D.S.P. prévoit trois types de redevance à la collectivité :

- la redevance de garantie pour 2 098 € correspondant à l'occupation du domaine public ;
- la redevance pour frais de contrôle pour 5 245 € ;
- la redevance variable d'exploitation provisionnée à hauteur de 158 659 € ;
- la régularisation de la redevance 2018 entre la provision et la facture pour 4 393€

### **Coûts de fonctionnement**

---

Les coûts de fonctionnement s'élèvent à 168 592€ sur l'année 2019.

#### **Impôts et taxes (12 602 €) :**

Avec une variation défavorable de 22 997€ par rapport à 2018. L'année 2018 bénéficiait d'une diminution de charges de 10 395€ suite à une double provision concernant des dégrèvements de l'exercice 2017 et 2018.

### **Honoraires Transdev Park Services (124 938 €) :**

Ils correspondent à la part variable de la rémunération de Transdev Park Services (9% du CA de Transdev Park Laval) conformément au contrat de prestation de services (-7% vs 2018) qui feront l'objet d'une régularisation sur 2020 en raison d'une sous-évaluation du CA dans le calcul 2019.

### **Amortissements**

---

Les amortissements au titre de 2019 s'élèvent à 377 151€ soit +8% (impact sur l'année pleine des immobilisations ayant démarrées en 2018 +24 000€ sur 2019). Le détail des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe 11.

### **Résultat exceptionnel**

---

Le résultat exceptionnel de 43 515€ correspond à la quote-part de la subvention d'investissement de 500 000€ consentie par la ville et une moins-value d'actifs liée à de la mise en rebut de 6 485€.

## Annexes

- Annexe 1 : Description technique des parcs
- Annexe 2 : Occupation des parcs
- Annexe 3 : Liste des prestataires
- Annexe 4 : Sinistres et incivilités
- Annexe 5 : Plan d'implantation des horodateurs
- Annexe 6 : Entretien curatif
- Annexe 7 : Enquête de stationnement
- Annexe 8 : Marquage au sol
- Annexe 9 : Contrôles réglementaires
- Annexe 10 : Liasses fiscales 2019
- Annexe 11 : Tableau des immobilisations et des amortissements
- Annexe 12 : Tableaux de bord voirie
- Annexe 13 : Tableaux de bord parcs
- Annexe 14 : Abonnements parcs
- Annexe 15 : Rapport annuel des RAPO

**M. le Maire :** *On va passer à un autre rapport, rapport annuel 2019 du délégataire du service public du chauffage urbain. Comme rapporteuse je laisse la parole à Isabelle Eymon.*

## RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN

Rapporteur : Isabelle Eymon

### I - Présentation de la décision

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire du service public (DSP) du chauffage urbain produit pour l'autorité délégante un rapport comportant les comptes des opérations afférentes à l'exécution du service délégué et une analyse de sa qualité. Après avoir été présenté en commission consultative des services publics locaux, ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

L'année 2019 est la 5<sup>e</sup> année complète d'exploitation du délégataire Laval Energie Nouvelle ou LEN. C'est aussi la 2<sup>nd</sup>e année complète, en phase définitive, suite à l'intégration d'énergie de récupération et des travaux d'interconnexion des deux réseaux de chaleur Ferrié et Saint-Nicolas.

#### Synthèse juridique

Le contrat de délégation est établi pour une durée de 21 ans à compter du 2 septembre 2014. Il n'y a pas eu de modifications au cours de l'année 2019.

#### Synthèse technique

Le linéaire total du réseau est de 17,6 km.

Le réseau dessert 70 points de livraison (sous-stations), 69 en 2018.

La puissance totale souscrite est de 34 425 kW (34 591 kW en 2018).

### Énergies

Les moyens de production de chaleur situés dans la centrale thermique de Saint-Nicolas se composent :

- de 3 chaudières gaz naturel (20,4 MW),
- d'une centrale de cogénération gaz.

La chaufferie Ferrié est constituée :

- d'une chaudière gaz de 10 MW,
- de deux échangeurs permettant de récupérer les 21 MW en provenance de Séché Eco-Industrie installés dans une sous-station d'échange.

Les énergies entrantes sont majoritairement les énergies de récupération, avec 87,7 % d'EnR (76,8 % en 2018), et le reste pour le gaz, soit 12,3 %.

La mixité énergétique d'un réseau de chaleur se détermine en sortie de chaufferie, après application du rendement de la chaufferie. La mixité 2019 est de 88,4 % pour l'EnR et le reste pour le gaz. Le rendement du réseau est de 85,6 %.

Le délégataire aura à faire évoluer le comptage des énergies sortantes afin de déterminer des rendements de production précis.

Le second point de vigilance après deux années complètes de fonctionnement du réseau étendu est l'optimisation de la consommation électrique du système, par exemple celle utilisée pour faire fonctionner les pompes.

### Consommations

Les consommations d'énergie livrées aux abonnés ont été de 58 841 MWh, valeur similaire à 2018 (58 286 MWh) sachant que le nombre d'abonnés est resté stable et la rigueur climatique légèrement plus élevée en 2019 (2 134 pour 2 084 en 2018).

Les principaux abonnés de l'ensemble des réseaux sont Mayenne Habitat, Méduane Habitat, le Centre hospitalier de Laval, des copropriétés, Laval Agglomération, la ville de Laval, le département de la Mayenne (collèges) et la région des Pays de la Loire (lycées).  
Un nouvel abonné en 2019 : îlot A2 à Ferrié.

### Travaux

Les travaux de gros entretien et renouvellement ou GER réalisés en 2019 ont consisté au renouvellement de sous-stations dans le quartier Ferrié et diverses réparations : fuites, tuyaux, pièces électroniques, réparation de pompes.  
Les dépenses pour 2019 se sont élevées à 125 365 € et le solde du compte est de 466 396 €. Ce solde élevé est justifié par le délégataire par le projet de changement d'une chaudière à Saint-Nicolas.

### Environnement

Les contrôles réglementaires de sécurité, environnementaux, électriques ont été réalisés avec quelques mises en conformité prévues en 2020 pour la foudre et la sécurité électrique.

### Émissions

Les émissions CO2 (1 474 t) ont été inférieures aux quotas gratuits alloués (2 571 t). Cependant, une modification des quotas alloués a été effectuée a posteriori pour 2019 (643 t) ce qui nous obligera à une régularisation en 2020.

### Synthèse financière et comptable

Le prix appliqué aux abonnés est composé de 2 termes R1 et R2 avec :

- R1 élément proportionnel représentant le coût de l'énergie (gaz et EnR),
- R2 élément représentatif des charges du service.

Des indices font évoluer légèrement le prix annuellement. La valeur moyenne du R1 (en €) a fluctué entre 31,19 € et 33,77 € et celle du R2 entre 63,7 € et 64,67 €.

	2015	2016	2017	2018	2019
R1 en € HT/MWh	44,10	36,02	38,31 33,79	34,46	32,57
R2 en € HT / kW	32,72	32,52	32,26 62,32	63,78	64,01
Tarif moyen € HT	65,16	55,89	63,37	72,33	70,02
<b>Tarif moyen € TTC</b>	<b>75,11</b>	<b>64,20</b>	<b>69,79</b>	<b>76,30</b>	<b>73,87</b>

Les tarifs du réseau de chaleur sont dans la moyenne des tarifs de réseaux utilisant les énergies fatales.

Au cours de l'exercice 2019, des usagers ont fait remonter leur constat d'une forte hausse de leur facture énergétique entre 2017 et 2018. Cette hausse entre les deux exercices s'explique en partie par la mise en place d'un tarif définitif fin 2017 favorisant la stabilité globale du tarif. Stabilité non établie en 2016 et 2017, années où le prix du gaz a fortement baissé.

Il est à noter que le prix moyen facturé en 2019 est inférieur à celui de 2015.

Afin de faciliter les échanges avec les abonnés du réseau de chaleur, il est proposé de créer un espace d'échanges "Comité consultatif du réseau de chaleur". Cette instance pourrait être réunie une à deux fois par an.

## II - Bilan financier

Le chiffre d'affaire R1 relatif aux ventes de chaleur 1 916 330 €HT en légère baisse par rapport à 2018. Celui lié aux abonnements R2 reste très stable avec un montant de 2 203 445 € HT.

L'analyse du bilan fait apparaître un compte d'exploitation négatif (-169 k€) qui s'explique par des frais financiers qui restent élevés et un chiffre d'affaire R1 un peu moins élevé que le prévisionnel.

Il vous est donc proposé de prendre acte du rapport 2019 du délégataire du chauffage urbain, Laval Énergie Nouvelle.

**Isabelle Eymon :** *Merci, Monsieur le Maire, bonsoir. L'objet du contrat est la gestion des réseaux de chaleur et des chaufferies existantes sur les quartiers Ferrié et de Saint-Nicolas. Le contrat qui a été signé en 2014 prévoit un développement du réseau, la recherche de nouveaux abonnés et l'intégration d'énergies de récupération. C'est ce que l'on constate. En 2019, le contrat fonctionne correctement. Le délégataire, Laval Énergie Nouvelle, est une société dédiée composée pour une immense majorité de Coriance et une très faible part de Séché Éco-Industries. Le contrat était initialement de vingt ans et a été prolongé d'une année par un avenant. La ville de Laval est l'autorité délégante et a en charge le suivi de ce contrat de délégation du service public. Elle est accompagnée par le cabinet Inddigo pour le suivi technique, juridique et financier. Laval Énergie Nouvelle doit produire un rapport annuel qui a déjà été présenté en CCSPL, conformément aux exigences. Ce schéma de chaleur couvre les trois grands quartiers : le quartier Ferrié, le quartier des Fourches et le quartier Saint-Nicolas, avec raccordement de ce quartier historique qui avait sa chaufferie. On a les sous-stations qui sont marquées par les points verts, des nouveaux abonnés après les abonnés historiques. Ce réseau fait 18 km de long à peu de choses près. Il y a l'échangeur au quartier Ferrié, l'échangeur de chaleur entre ce qui arrive de Séché et ce qui va passer sur le réseau ville. On a également les chaufferies d'îlotage au centre hospitalier, aux Fourches, ainsi que 70 sous-stations pour l'ensemble de l'installation actuelle. Dans le rapport du délégataire (cf. en annexe) sont répertoriés les nombreux paramètres qui sont suivis : le rendement de production de l'ensemble du réseau, les consommations d'eau et d'électricité, les quotas de CO<sub>2</sub>, la continuité de service, les contrôles réglementaires électriques, foudre, environnementaux, les indicateurs de performance, l'évolution des tarifs et des indices, l'évolution des ventes de chaleur des puissances souscrites, le compte « grand entretien et renouvellement », les comptes de la société... Tous ces paramètres-là sont contrôlés et donnent un bilan satisfaisant. Je voudrais m'attarder dans ce qui est observé sur le bilan énergétique. On se retrouve avec la constatation que le fioul n'a pas servi, que la part du gaz est très réduite (11,6 %) et par contre, ce qui était l'enjeu environnemental majeur pour ce réseau de chauffage urbain, les énergies renouvelables et de récupération, on est à 88,4 %, avec un progrès par rapport à 2018.*

*Et pour les chiffres que nous avons de 2020, il y a encore eu une amélioration dans le même sens, c'est-à-dire que le pourcentage d'énergie renouvelable et de récupération augmente encore pour un rendement de réseau qui est bon à 85,6 %. La puissance souscrite en 2019 est de 34 425 kW, un tout petit peu moins, car il y a eu le départ d'un abonné, mais en contrepartie il y a un autre îlot à Ferrié qui s'est raccordé. Les ventes de chaleur sont à 58 840 MWh, soit légèrement supérieures à celles de 2018. Le réseau comprend 70 abonnés et plus de la moitié sont des logements, dont 35 % de logements sociaux avec Mayenne Habitat et Méduane Habitat. Le centre hospitalier représente un quart de la consommation, ce qui est logique compte tenu de ses besoins importants en chaleur. Parmi les abonnés figurent des établissements publics (lycées, collèges, salle polyvalente, bibliothèque, écoles, la maison d'arrêt et la piscine Saint-Nicolas) et quelques clients privés.*

*Une des questions importantes est la question du prix. Donc à charge pour la délégation le coût des énergies entrantes, les énergies renouvelables et le gaz, l'électricité qui sert pour le fonctionnement du réseau, l'exploitation, la maintenance, le renouvellement et les charges de financement (qui restent encore importantes). Les recettes du délégataire viennent des abonnés avec une part variable R1 qui couvre les charges d'énergie (le gaz occupe une part de plus en plus faible) et une part fixe R2 qui couvre les charges fixes (électricité, fonctionnement, gros entretien) et les charges financières.*

*L'année 2017 a été marquée par le raccordement pour aboutir au réseau complet tel qu'on le connaît. En 2019, cinquième année d'exercice de cette DSP, le tarif moyen a été 70,02 € HT (inférieur à celui de 2018), soit 73,87 € TTC (inférieur à celui de 2015). Cela s'explique aussi parce que dans un réseau de chaleur de ce type, la TVA est à 5,5 %. C'est la raison pour laquelle le prix TTC est inférieur à celui de 2015, même s'il y a eu dans l'intervalle des doléances d'usagers se plaignant de l'augmentation de leurs charges de chauffage. Ce tarif si l'on est en HT, le tarif noté en rouge, si on le compare avec la fourchette de prix pour des réseaux de chaleur qui utilisent l'énergie dite « fatale », cette énergie des déchets, les prix vont de 64,50 € HT à 74,50 €, nous sommes à 70,02 €, donc on peut considérer que le délégataire se situe bien dans une fourchette tout à fait honorable. Pour revenir sur cette question qui était la plus critique dans toute la période où nous avons rencontré les Lavallois. Je reviens sur la structuration des factures. Si on est en chauffage individuel, cela va être payé directement par le locataire sur sa facture et il paiera son loyer en plus. Dans le cas du chauffage collectif plus classique (gaz, électricité ou abonnement), le locataire va payer l'électricité, la chaudière, l'entretien courant dans ses charges. Par contre, le gros entretien, le renouvellement, l'investissement initial, toutes les charges pour les chaudières seraient payées dans le prix du loyer. En ce qui concerne le chauffage collectif et le réseau de chaleur, si les charges ont paru très importantes, elles couvriraient aussi le gros entretien, le renouvellement et l'investissement initial. Il faut donc comparer, pour les gens qui se plaignent, ces charges-là à l'ensemble des charges dans le cas d'un chauffage collectif traditionnel et donc la comparaison est à faire sur le coût global.*

*La réflexion quand même nous paraît très importante de ces doléances, de cette incompréhension par les usagers, auxquels nous n'avons jamais à faire directement puisque Laval est en relation avec les abonnés, pas avec les usagers. Les usagers eux sont normalement en relation avec leur propre bailleur si ce sont des locataires.*

*Nous souhaitons créer un comité consultatif des utilisateurs du réseau de chaleur, de manière à permettre des échanges, informer régulièrement et entendre leurs réclamations. De manière à ce que tous les abonnés reçoivent l'information et puissent échanger eux-mêmes et que les usagers soient eux-mêmes représentés et puissent questionner dans le cadre de ce comité consultatif.*

*Cela nous permettra, avec une démarche qui vise à la transparence, cela permet de demander le renouvellement du label Écoréseau de chaleur qui a été délivré par Amorce en 2019 et de le redemander pour 2020. Dans le cadre de cette réflexion sur le comité consultatif des utilisateurs du réseau de chaleur, nous avons préparé le projet qui sera soumis au conseil municipal lors de sa prochaine séance pour marquer notre engagement en la matière. Il vous est donc proposé l'adoption du rapport du délégataire.*

**M. le Maire :** *Merci, Isabelle Eymon. Est-ce qu'il y a des observations sur ce rapport ?*

**Xavier Dubourg :** *Que l'on soit un élu de l'ancienne majorité ou de celle actuelle, on ne peut que se féliciter d'avoir sur notre territoire cet outil qui permet de se « décarboner » en matière de chauffage, au moins pour tous les locataires des bailleurs sociaux et pour quelques résidences privées. Même si le sujet est complexe pour l'utilisateur final désireux comparer les tarifs, il reste encore du travail à faire en matière de pédagogie sur le long terme en comparant la projection du coût du chauffage avec celui de l'énergie fossile. Dans le cas du quartier Saint-Nicolas, par exemple, l'intérêt de moyen et de long terme est de se décorréliser des énergies fossiles et d'avoir une énergie stable contrairement aux énergies fossiles qui vont augmenter dans les années à venir. Le réseau de chaleur n'est pas complètement déployé, des branches supplémentaires sont encore à l'étude. Il revient à la collectivité d'être aux côtés du délégataire pour démarcher des clients potentiels comme la polyclinique, la gendarmerie ou d'autres ensembles collectifs qui pourraient se raccorder à ce réseau de chaleur ou d'autres usagers et faire ainsi baisser les coûts fixes, sachant que ces derniers ont une part importante dans ce type d'infrastructure.*

**Isabelle Eymon :** *Je partage complètement cette analyse. Ce qui a pu être source de difficulté et d'incompréhension, c'est que l'on parle de l'augmentation à venir des énergies fossiles alors que cela fait deux ans que le prix du gaz est en baisse. Le coût des énergies fossiles est très fluctuant. Il n'est pas souhaitable de rester dans ce risque de dépendance à ces énergies dont nous ignorons quel sera leur coût dans les mois à venir.*

**M. le Maire :** *Merci pour ces précisions. Il reste effectivement du chemin à parcourir concernant ces réseaux de chaleur, car nous sommes encore dépendants des énergies fossiles. Donc, il faut participer et continuer à la décarbonation.*

**Isabelle Eymon :** *La dépendance diminue, la part du gaz est de 12 %.*

**M. le Maire :** *S'il n'y a pas de demandes de prise de parole sur le sujet, le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.*



N° S501 - TUEC - 2

RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-3,

Vu le rapport de l'année 2019 transmis par le délégataire du chauffage urbain, Laval Énergie Nouvelle,

Vu la présentation du rapport, le 12 octobre 2020, en commission consultative des services publics locaux,

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, le maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel du délégataire du service public du chauffage urbain,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

#### DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil municipal prend acte du rapport de Laval Énergie Nouvelle relatif à la délégation du service public du chauffage urbain pour l'année 2019.

# Exercice 2019

## Délégation de service public pour la Ville de LAVAL

### Rapport au délégant



#### Délégant :

Ville de LAVAL

Place du 11 novembre, CS 71 327 -  
53013 LAVAL CEDEX

#### Délégataire :

LEN – LAVAL ENERGIE NOUVELLE

[Centrale Thermique, ZUP Saint Nicolas,  
53000 LAVAL]



## Sommaire

Sommaire .....	2
Préambule .....	4
Introduction au rapport d'activités .....	4
1. Présentation générale de la Délégation .....	5
1.1. L'objet de la Délégation.....	5
1.2. Les acteurs.....	5
1.3. Le périmètre de la Délégation.....	6
2. Compte rendu technique .....	8
2.1. Travaux neuf.....	8
2.1.1. Travaux de premier établissement.....	8
2.1.2. Travaux de renouvellement et gros entretien (comparatif des dépenses).....	8
2.1.3. Travaux de branchements, extensions particulières, nouveaux ouvrages et nouvelles installations .....	9
2.1.4. Mise à jour des plans de l'ensemble des installations .....	9
2.1.5. Inventaire des biens exploités dans le cadre de la DSP.....	9
2.2. Exploitation.....	9
2.2.1. Combustibles primaires et production de chaleur.....	9
2.2.2. Évolution des prix des énergies utilisées lors de l'exercice 2019.....	13
2.2.3. Pourcentage d'énergies renouvelables utilisées sur les dernières années.....	18
2.2.4. Ventes de chaleur et calcul des rendements .....	21
2.2.5. Liste des abonnés et puissance souscrite : Description et évolution des abonnements au 31 décembre 2019.....	22
2.2.6. Description des abonnés au service au 31 décembre 2019.....	22
2.2.7. Organisation du service.....	27
2.2.8. Évolution générale des ouvrages .....	27
2.2.9. Journal des pannes et des interventions.....	28
2.2.10. Journal des allumages et des arrêts .....	28
2.2.11. Aspects sécurité.....	28
2.3. Missions sous-traitées .....	28
2.3.1. Rapports de visites réglementaires des organismes de contrôle agréés.....	29
2.3.2. Présentation des ressources en charges de l'exécution du contrat.....	31
2.3.3. Indicateurs de performance .....	31

2.3.4.	Enquête de satisfaction .....	31
2.4.	Environnement .....	32
2.4.1.	ICPE : Contrôles, visites et mesures mises en place .....	32
2.4.2.	Amélioration des performances et réduction des impacts environnementaux .....	32
2.4.3.	Effluent, fumées, déchets.....	32
2.4.4.	Alertes à la pollution .....	32
2.4.5.	Voisinage .....	32
2.4.6.	Taxes liées à la pollution.....	32
3.	Compte rendu financier .....	32
3.1.	Compte annuel de résultat de l'exploitation .....	32
3.2.	Présentation des méthodes de calcul .....	32
3.3.	Compte analytique .....	32
3.4.	Rapport Commissaire Aux Comptes.....	34
3.5.	Variations patrimoine immobilier .....	34
3.6.	Évolutions techniques sur les conditions financières du service .....	34
3.7.	Situations des biens et immobilisations nécessaires .....	34
3.8.	Suivi du compte GER .....	34
3.9.	Suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement .....	34
3.10.	Autres dépenses de renouvellement .....	34
3.11.	Travaux, prestations et fournitures confiés à des tiers.....	34
3.12.	État des financements engagés et des conditions négociées .....	34
3.13.	Redevances versées à la Collectivité .....	34
3.14.	Inventaire des biens .....	35
3.15.	Compte de suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.....	35
3.16.	Plan détaillé des amortissements .....	36
3.17.	Engagements à incidences financières.....	36
3.18.	Contrats fournisseurs .....	37
3.19.	Détail des provisions pour risques et charges.....	38
3.20.	Principales modifications intervenues dans la présentation comptable et financière des opérations déléguées .....	38
3.21.	CEP.....	38
3.22.	Assurances.....	38
3.23.	État des sinistres et des contentieux.....	38
3.24.	État des impayés et des non-valeurs.....	38
3.25.	Liasse fiscale .....	38
4.	PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019.....	38

## Préambule

Créé en 1998, Coriance est aujourd'hui un opérateur français indépendant au service de la transition énergétique qui s'est imposé comme un acteur global incontournable du secteur. La diversification de ses offres ainsi que son savoir-faire lui permettent de concevoir, exploiter, optimiser et faire progresser des réseaux de chaleur ou de froid de la production jusqu'à l'utilisation par ses clients.

Coriance dispose d'une expertise avérée dans le domaine des énergies renouvelables et de récupération. Plus de 60 % de ses réseaux sont alimentés par des énergies renouvelables (biomasse, géothermie et énergie de récupération) et plus de 80% de la chaleur est produite à partir de sources d'énergies vertueuses.



C'est dans ce cadre que LEN, filiale du groupe Coriance, est à votre service et vous présente son rapport d'activité pour l'année 2019.

## Introduction au rapport d'activités

L'année 2019 est la deuxième année d'exploitation complète du réseau de chaleur « unifié ».

Pour cette deuxième année d'exploitation complète, les objectifs ont été maintenus et même revus à la hausse avec une production d'énergie *via* les EnR&R de près de 90%.

## 1. Présentation générale de la Délégation

### 1.1. L'objet de la Délégation

L'objet de cette délégation est la production et la distribution de chaleur. Le délégataire a donc notamment pour missions :

- la distribution et la fourniture de chaleur et d'eau chaude aux abonnés ;
- la gestion des relations contractuelles avec les abonnés et la perception des redevances ;
- l'exploitation, l'entretien, la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des ouvrages délégués ;
- la recherche de nouveaux abonnés, la possibilité d'étendre les réseaux existants et la diversification des sources d'approvisionnement en énergie.

### 1.2. Les acteurs

**Laval Energie Nouvelle**, appelée **LEN**, est la société dédiée à l'exploitation du réseau de chaleur de Laval, dont la gestion lui a été confiée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public depuis le 2 septembre 2014, pour 21 ans suite à l'**avenant 2 au contrat de DSP signé le 20 juin 2016**.

La société LEN est détenue par deux coactionnaires :

- **CORIANCE**, l'actionnaire majoritaire, opérateur énergétique indépendant spécialisé dans la gestion de réseaux de chaleur ;
- **Séché Eco-Industries**, un des leaders de la gestion et de la valorisation des déchets en France.

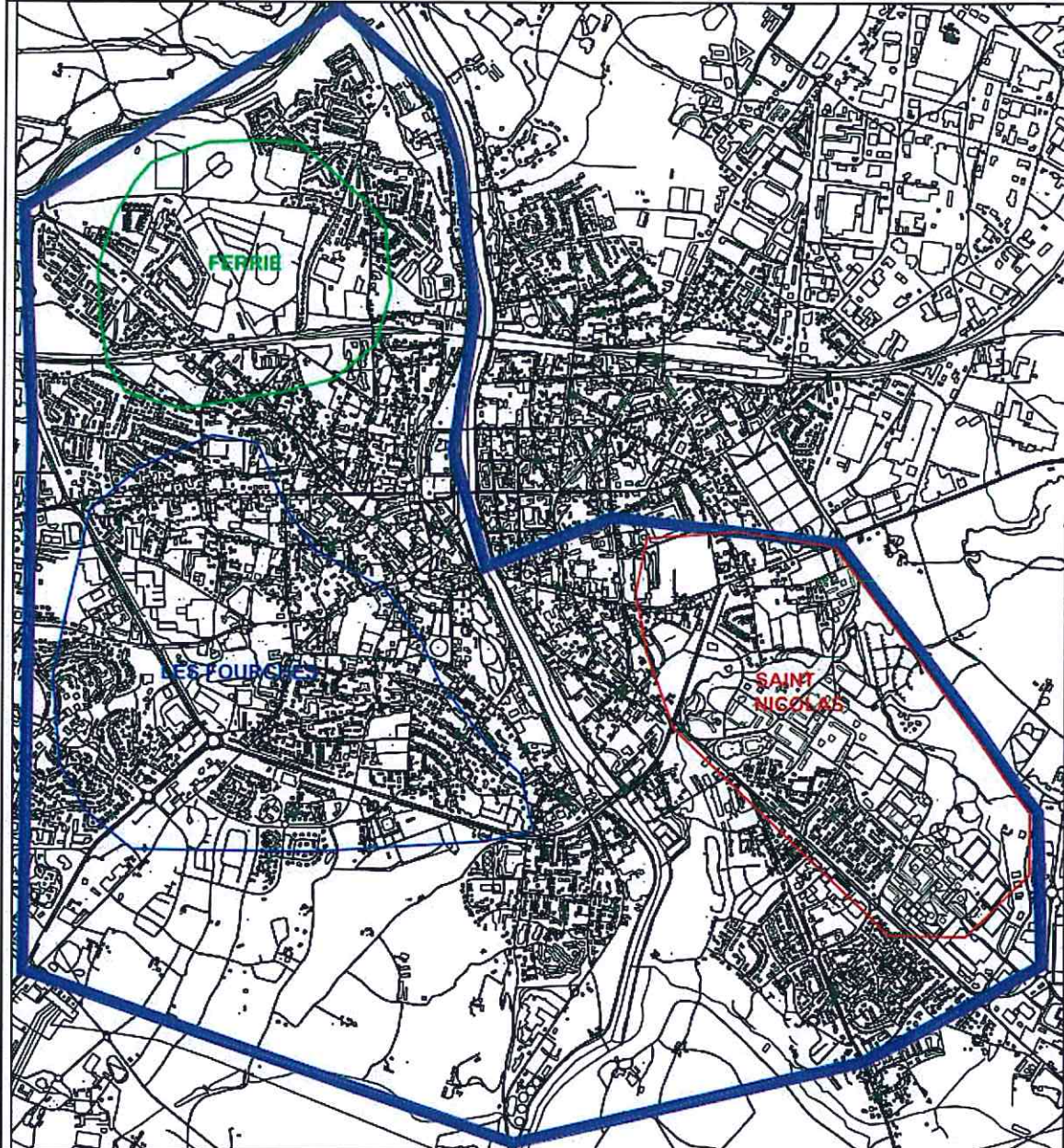
LEN sous-traite l'exploitation du réseau de chaleur à **DALKIA**.

La **Ville de Laval** intervient en tant qu'autorité délégante.

### 1.3. Le périmètre de la Délégation

Le périmètre confié à la société LEN englobe principalement trois quartiers : Ferrié, les Fourches et Saint-Nicolas.

*Le périmètre de la délégation de service public (Annexe 1 au Contrat de DSP)*



Depuis septembre 2017, les 2 réseaux historiques ont été interconnectés et ont commencé à être alimentés grâce à l'énergie de récupération provenant de l'installation de Séché Eco-Industrie située a Changé.

Le linéaire total du nouveau réseau interconnecté est de **17 582 ml**.

Le réseau dessert **70 points** de livraison pour **34 425 kW** souscrits.

Les moyens de production de chaleur situés dans la centrale thermique Saint-Nicolas se composent :

- d'une chaudière gaz naturel/fioul lourd de 10 MW ;
- d'une chaudière gaz naturel/fioul lourd de 6,9 MW ;
- d'une chaudière gaz naturel de 3,5 MW ;
- d'une centrale de cogénération gaz de 8,1 MW thermiques et 7,4 MW électriques.

La chaufferie Ferrié est dotée :

- d'une chaudière gaz de 10MW ;
- de deux échangeurs permettant de récupérer (théoriquement) les 21MW en provenance de Séché Eco-Industrie qui sont installés dans une sous-station d'échange accolée à la chaufferie Ferrié (photo ci-dessous).



*Photo de la chaufferie Ferrié après rénovation, avec à droite la sous-station d'échange*



## 2. Compte rendu technique

### 2.1. Travaux neufs

#### 2.1.1. Travaux de premier établissement

Les travaux de premier établissement ont été terminés fin 2017. Sans objet pour 2019.

#### 2.1.2. Travaux de renouvellement et gros entretien (comparatif des dépenses)

La synthèse des travaux de Gros Entretien et Renouvellement entrepris par LEN courant 2019 est présentée ci-après :

Date	Descriptif	Prestataire	Montant
30/01/2019	Réparation provisoire fuite sur RCU LEN entre sous-stations 3N et 20N	DALKIA	3852,58
30/01/2019	Remplacement intégrateur CF550 sous-station 2N	DALKIA	798,15
12/03/2019	Remise en état moteur électrique de la pompe n°2	DALKIA	698,94
09/05/2019	Remplacement capteur de niveau d'eau chaudière 4	DALKIA	806,66
22/05/2019	Remplacement pompe circuit 16F/67F/73F Quartier Ferrié	DALKIA	2892,64
22/05/2019	Remplacement pompe chauffage, sous station principal poste 1	DALKIA	3055,64
04/06/2019	Rénovation sous-stations Ferrié	CORIANCE	62500
17/07/2019	Protection soubassement pupitre chaudière	DALKIA	571,55
17/07/2019	Remplacement vannes de barrage réseau antenne de la sous-station 2S	DALKIA	638,16
17/07/2019	Fourniture moteur vanne 2 voies pour skid LEN	DALKIA	2142,97
17/07/2019	Remplacement de l'intégrateur CF550 sous-station 3 Sud	DALKIA	798,18
17/07/2019	Fuite piscine => Réparation fuite RCU entre 3N et 20N	DALKIA	28883,07
17/07/2019	Remplacement alimentations SSTA 9S, 11N et 4N	DALKIA	2836,25
02/10/2019	Remplacement collecteur primaire 50F	EMTC	3700
14/11/2019	Transfert de commande numérique	DALKIA	6751,44
10/12/2019	Remplacement sonde de pression réseau Nord	DALKIA	1020,65
10/12/2019	Remplacement compteur des calories EHPAD FERRIE	DALKIA	1506,59
10/12/2019	Régularisation remplacement Trend sous-station 22N	DALKIA	1911,8
			125 365,27

Ci-après est présenté le compte GER pour LEN (en €HT) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Les dépenses correspondent aux travaux de Gros Entretien et de Renouvellement listés ci-dessus et les recettes correspondent à la facturation du terme R23 (composante de la partie fixe R2 de la tarification).

Les montants effectivement dépensés sont inférieurs aux montants prévisionnels, car l'exploitation du réseau a permis de décaler les dates d'intervention prévues initialement sur un certain nombre d'équipements.

Exercice	Recettes		Dépenses		Solde annuel	Solde cumulé	Taux légal	Solde cumulé avec intérêts
	Recettes annuelles	Recettes cumulées	Dépenses	Dépenses cumulées				
2014	52 356	52 356	29 358	29 358	22 998	22 998	0,04%	23 007
2015	158 457	210 813	41 249	70 607	117 208	140 206	0,99%	141 603
2016	159 725	370 538	51 925	122 532	107 800	248 006	0,93%	251 723
2017	173 684	544 222	145 305	267 837	28 379	276 385	0,90%	282 623
2018	254 485	798 707	212 396	480 233	42 089	318 474	0,88%	327 569
2019	260 169	1 058 876	125 365	605 598	134 804	453 278	0,87%	466 396

### 2.1.3. Travaux de branchements, extensions particulières, nouveaux ouvrages et nouvelles installations

En 2019, l'îlot A2 du quartier Ferrié a été raccordé sur le réseau de chaleur.

### 2.1.4. Mise à jour des plans de l'ensemble des installations

Le plan réseau de LEN complet est disponible en **Annexe 1** du présent rapport. En complément, une clé USB avec l'ensemble des plans est fournie.

### 2.1.5. Inventaire des biens exploités dans le cadre de la DSP

En **Annexe 2** est disponible un inventaire exhaustif des biens exploités dans le cadre de la DSP.

## 2.2. Exploitation

### 2.2.1. Combustibles primaires et production de chaleur

Le principal changement sur l'année 2019 est l'exploitation de l'énergie de récupération durant sa deuxième année complète représentant la majeure partie du mix énergétique de LEN.

#### Chaufferie Saint-Nicolas

Le seul combustible utilisé par LEN à la chaufferie Saint-Nicolas en 2019 reste le gaz naturel, comme l'année passée. Le tableau figurant ci-après présente les quantités mensuellement consommées sur le site, et les quantités de chaleur produites.

MOIS	ANNEE	GAZ			GAZ			GAZ			RECUPERATI			GAZ			DISTRIBUTIO		
		GENERAL ST NICOLAS [MWH PCS]	COGENERATI ON SEULE [MWH PCS]	GAZ CHAUDIERES SEULES [MWH PCS]	GENERAL ST NICOLAS [MWH PCI]	COGENERATI ON SEULE [MWH PCI]	GAZ CHAUDIERES SEULES [MWH PCI]	ON CHALEUR COGENEREE [MWHU]	GAZ CHAUDIERES SEULES [MWHU]	N DEPART RESEAU NORD [MWHU]	DISTRIBUTIO N DEPART RESEAU SUD [MWHU]								
JANVIER	2019	1 095,83	0,00	1 095,83	986,24	0,00	986,24	0,00	917,21	106,00	1 944,00								
FEBVIER	2019	1 089,32	0,24	1 089,08	980,38	0,22	980,17	0,00	911,56	176,00	1 467,00								
MARS	2019	415,94	0,00	415,94	374,34	0,00	374,34	0,00	348,14	57,00	1 193,00								
AVRIL	2019	125,33	0,00	125,33	112,80	0,00	112,80	0,10	104,91	19,00	819,00								
MAI	2019	35,60	0,00	35,60	32,04	0,00	32,04	0,00	29,79	9,00	615,00								
JUN	2019	102,24	0,00	102,24	92,01	0,00	92,01	0,00	85,57	66,00	267,00								
JUILLET	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186,00								
AOÛT	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224,00								
SEPTEMBRE	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243,00								
OCTOBRE	2019	9,93	0,00	9,93	8,94	0,00	8,94	0,00	8,31	1,00	374,00								
NOVEMBRE	2019	139,39	10,32	129,07	125,45	9,29	116,16	1,30	108,03	0,00	1 425,00								
DÉCEMBRE	2019	510,59	0,00	510,59	459,53	0,00	459,53	0,00	427,36	96,00	1 289,00								
<b>TOTAL</b>		<b>3 524,15</b>	<b>10,56</b>	<b>3 513,59</b>	<b>3 171,74</b>	<b>9,50</b>	<b>3 162,23</b>	<b>1,40</b>	<b>2 940,88</b>	<b>530,00</b>	<b>10 046,00</b>								

La centrale de cogénération n'a pas fonctionné sur l'année 2019. La consommation d'avril correspond à un essai de courte durée.

**Chaufferie Ferrié**

Le combustible majoritaire utilisé à la chaufferie Ferrié en 2019 est l'énergie de récupération, produite a Changé et livrée par Séché Eco Industries sur le site de Ferrié. Grâce à l'interconnexion des réseaux Saint-Nicolas et Ferrié effective à partir de septembre 2017, l'énergie de récupération permet l'alimentation de l'ensemble du réseau LEN.

MOIS	ANNEE	GAZ GENERAL FERRIE [MWH PCS]	GAZ GENERAL FERRIE [MWH PCI]	GAZ GENERAL FERRIE [MWHU]	ENERGIE DE RECUPERATION [MWHU]	DEPART INTERCONNEXION [MWHU]
JANVIER	2019	155,70	140,13	333,20	10 126,60	10 459,80
FEVRIER	2019	603,07	542,76	719,90	7 987,30	8 707,20
MARS	2019	1 243,70	1 119,33	1 045,50	6 294,50	7 340,00
AVRIL	2019	410,29	369,26	116,20	5 688,80	5 805,00
MAI	2019	1 178,39	1 060,55	1 185,90	3 972,10	5 158,00
JUN	2019	1,14	1,03	1,40	2 170,60	2 172,00
JUILLET	2019	0,06	0,05	0,00	1 616,00	1 616,00
AOÛT	2019	485,62	437,06	415,00	1 500,00	1 915,00
SEPTEMBRE	2019	263,33	237,00	189,00	1 877,00	2 066,00
OCTOBRE	2019	62,32	56,09	25,00	3 504,00	3 529,00
NOVEMBRE	2019	977,32	879,58	663,00	8 303,00	8 966,00
DÉCEMBRE	2019	260,07	234,06	111,00	7 734,00	7 845,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 641,02</b>	<b>5 076,91</b>	<b>4 805,10</b>	<b>60 773,90</b>	<b>65 579,00</b>

Le gaz naturel utilisé sur le réseau Ferrié en début d'année majoritairement, puis sur la fin d'année 2019 a servi d'appoint à l'énergie de récupération. Ceci est dû à plusieurs arrêts de Séché (microcoupure & arrêt complet) durant l'année.

### Chaufferies d'ilotage

Dans sa nouvelle configuration résultant des travaux de premier établissement réalisés en 2017, le réseau LEN comprend deux chaufferies permettant d'iloter des abonnés :

- La chaufferie du Centre Hospitalier ;
- La chaufferie des Fourches.

Ces installations sont mises à disposition de LEN par les abonnés. A noter que la chaufferie de la Maison d'Arrêt est également mise à disposition de LEN, mais pour des fins de secours uniquement.

Les consommations des chaufferies d'ilotage sont présentées dans le tableau figurant ci-après. Seule la chaufferie du Centre hospitalier a fonctionné durant l'année 2019, ce fonctionnement correspond à des appoints faibles.

MOIS	ANNEE	GAZ CENTRE HOSPITALIER [MWH PCS]	GAZ CENTRE HOSPITALIER [MWH PCI]	GAZ CENTRE HOSPITALIER [MWHU]	GAZ FOUCHES [MWH PCS]	GAZ FOUCHES [MWH PCI]	GAZ FOUCHES [MWHU]
JANVIER	2019	22,85	20,57	18,51	0,00	0,00	0,00
FEVRIER	2019	30,39	27,35	24,62	0,00	0,00	0,00
MARS	2019	21,29	19,16	17,24	0,00	0,00	0,00
AVRIL	2019	42,69	38,42	34,58	0,00	0,00	0,00
MAI	2019	14,25	12,83	11,54	0,00	0,00	0,00
JUIN	2019	45,60	41,04	36,93	0,00	0,00	0,00
JUILLET	2019	1,49	1,34	1,20	0,00	0,00	0,00
AOÛT	2019	79,55	71,59	64,43	0,00	0,00	0,00
SEPTEMBRE	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OCTOBRE	2019	1,16	1,04	0,94	0,00	0,00	0,00
NOVEMBRE	2019	0,12	0,10	0,09	0,00	0,00	0,00
DÉCEMBRE	2019	27,38	24,64	22,17	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>286,75</b>	<b>258,08</b>	<b>232,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

L'ensemble des données présentées dans les tableaux précédents sont agrégées dans le tableau qui suit, permettant d'établir une synthèse des énergies entrantes utilisées pour la production de chaleur. Ainsi, pour l'exercice 2019, 68 754 MWhu ont été consommés sur le réseau LEN (hors gaz cogénération, cette dernière étant externe).

MOIS	ANNEE	ENERGIE DE RECUPERATION [MWHU]	TOTAL GAZ [MWHU]	RECUPERATION CHALEUR COGENEREE [MWHU]	FIOUL [MWHU]	TOTAL PRODUCTION [MWHU]
JANVIER	2019	10 126,60	1 268,92	0,00	0,00	11 395,52
FEVRIER	2019	7 987,30	1 656,07	0,00	0,00	9 643,37
MARS	2019	6 294,50	1 410,88	0,00	0,00	7 705,38
AVRIL	2019	5 688,80	255,68	0,10	0,00	5 944,58
MAI	2019	3 972,10	1 227,24	0,00	0,00	5 199,34
JUIN	2019	2 170,60	123,91	0,00	0,00	2 294,51
JUILLET	2019	1 616,00	1,20	0,00	0,00	1 617,20
AOÛT	2019	1 500,00	479,43	0,00	0,00	1 979,43
SEPTEMBRE	2019	1 877,00	189,00	0,00	0,00	2 066,00
OCTOBRE	2019	3 504,00	34,25	0,00	0,00	3 538,25
NOVEMBRE	2019	8 303,00	771,12	1,30	0,00	9 075,42
DÉCEMBRE	2019	7 734,00	560,53	0,00	0,00	8 294,53
<b>TOTAL</b>		<b>60 773,90</b>	<b>7 978,25</b>	<b>1,40</b>	<b>0,00</b>	<b>68 753,55</b>

### 2.2.2. Évolution des prix des énergies utilisées lors de l'exercice 2019

A partir du mois de septembre 2017 et de l'introduction de l'énergie de récupération, les tarifs « phase définitive » ont été mis en place, le prix des énergies est depuis composé du prix de l'énergie de récupération et du prix du gaz.

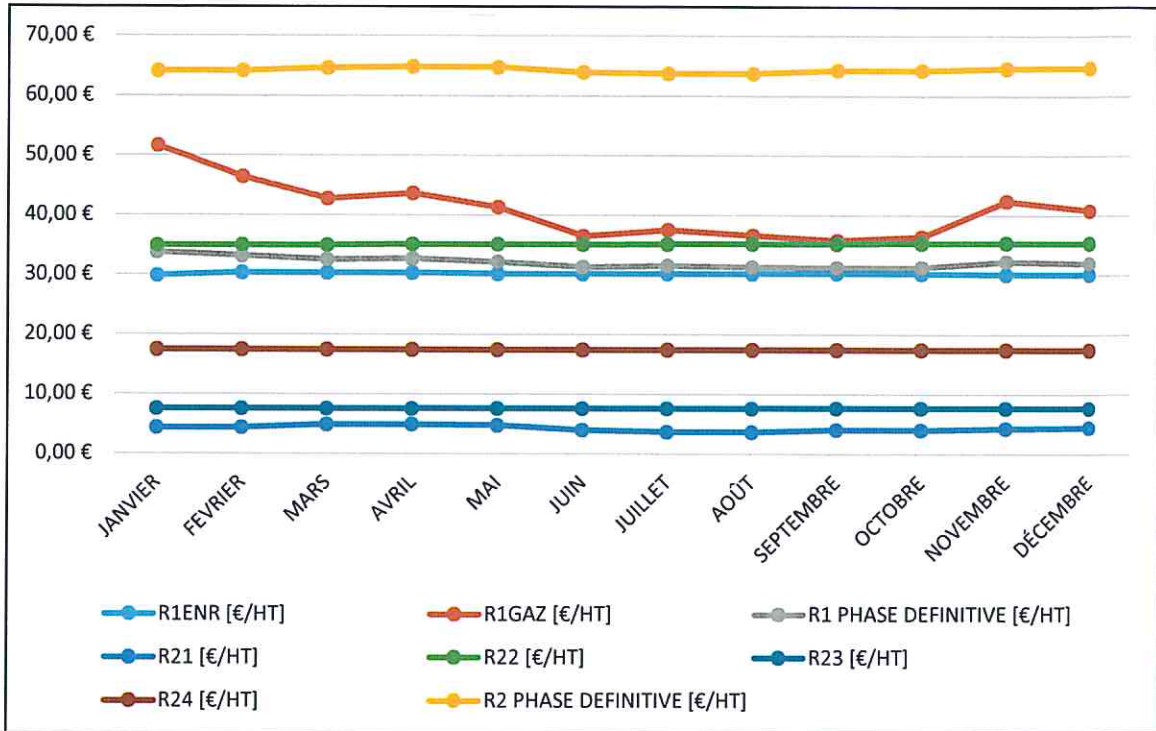
Le prix du gaz a subi une baisse conséquente durant l'année 2019 malgré quelques fluctuations saisonnières (baisse du coût de la molécule en été et hausse en hiver). Le R1gaz a diminué de 26% environ par rapport à sa valeur de décembre 2018 et de 32% par rapport à sa valeur initiale.

L'énergie de récupération a quant à elle conservé un prix très stable entre décembre 2018 et décembre 2019 avec une évolution de 0,34%. Par rapport à sa valeur initiale, l'évolution du tarif R1 EnR n'est que de 1,84%, ce qui témoigne également de sa faible variation. Ce phénomène s'explique par la constitution du prix et de sa formule de variation prenant en compte une part fixe importante, et également par le caractère local de cette source d'énergie lui conférant une meilleure stabilité.

Veillez trouver les éléments cités ci-dessus dans le tableau suivant :

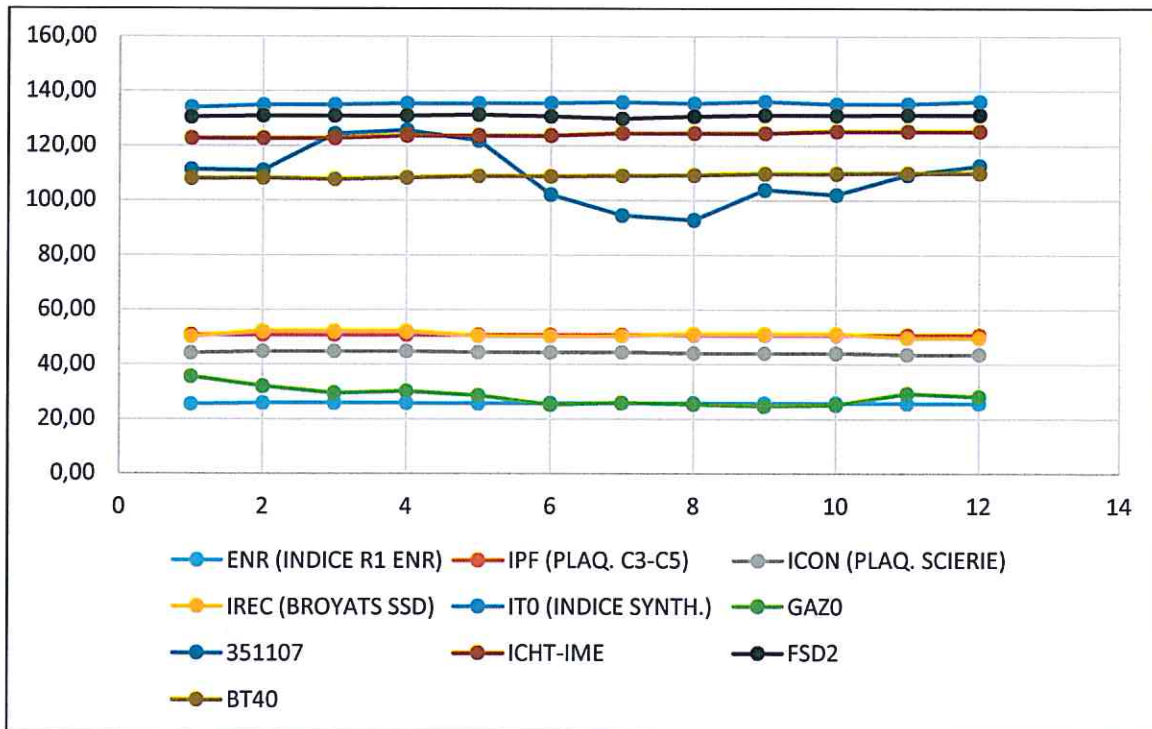
MOIS	R1ENR [€/HT]	R1GAZ [€/HT]	R1 PHASE DEFINITIVE [€/HT]
VALEUR ORIGINE	29,49	60,01	35,04
JANVIER	29,80	51,59	33,77
FEVRIER	30,24	46,34	33,17
MARS	30,26	42,67	32,52
AVRIL	30,28	43,61	32,71
MAI	30,11	41,30	32,15
JUIN	30,12	36,47	31,28
JUILLET	30,14	37,49	31,48
AOÛT	30,14	36,56	31,31
SEPTEMBRE	30,18	35,70	31,19
OCTOBRE	30,13	36,36	31,26
NOVEMBRE	29,99	42,34	32,23
DÉCEMBRE	30,03	40,77	31,99
<b>EVOLUTION / 12 MOIS GLISSANT</b>	<b>0,34%</b>	<b>-26,22%</b>	<b>-7,39%</b>
<b>EVOLUTION / VALEUR ORIGINE</b>	<b>1,84%</b>	<b>-32,06%</b>	<b>-8,71%</b>

Le détail de l'évolution de ces prix, donnée dans le tableau figurant ci-après, est illustré par le graphe présenté ci-dessous.



Tous ces paramètres évoluent mensuellement par le biais des formules composants les termes R1 et R2. Elles-mêmes sont composés d'indices faisant évoluer de manière croissante ou décroissante les prix.

Veillez trouver ci-dessous l'évolution des différents indices :





Ci-après est présenté un tableau récapitulatif de l'évolution des éléments R2 de la facturation :

MOIS	R21 [€/HT]	R22 [€/HT]	R23 [€/HT]	R24 [€/HT]	R2 PHASE DEFINITIVE [€/HT]
VALEUR ORIGINE	3,5800	32,8400	7,2200	17,4200	61,0700
JANVIER	4,29	34,85	7,49	17,42	64,06
FEVRIER	4,28	34,89	7,50	17,42	64,09
MARS	4,80	34,89	7,48	17,42	64,59
AVRIL	4,85	35,04	7,52	17,42	64,82
MAI	4,70	35,07	7,54	17,42	64,73
JUIN	3,94	35,02	7,54	17,42	63,92
JUILLET	3,65	35,09	7,55	17,42	63,71
AOÛT	3,58	35,15	7,57	17,42	63,72
SEPTEMBRE	4,00	35,18	7,59	17,42	64,20
OCTOBRE	3,94	35,28	7,60	17,42	64,24
NOVEMBRE	4,22	35,30	7,61	17,42	64,55
DÉCEMBRE	4,34	35,30	7,61	17,42	64,67
<b>EVOLUTION / 12 MOIS GLISSANT</b>	<b>8,70%</b>	<b>1,28%</b>	<b>1,45%</b>	<b>0,00%</b>	<b>1,42%</b>
<b>EVOLUTION / VALEUR ORIGINE</b>	<b>21,36%</b>	<b>7,48%</b>	<b>5,42%</b>	<b>0,00%</b>	<b>5,90%</b>

Le montant R1 a relativement diminué quant au montant R2, lui est resté relativement stables sur l'année 2019 :

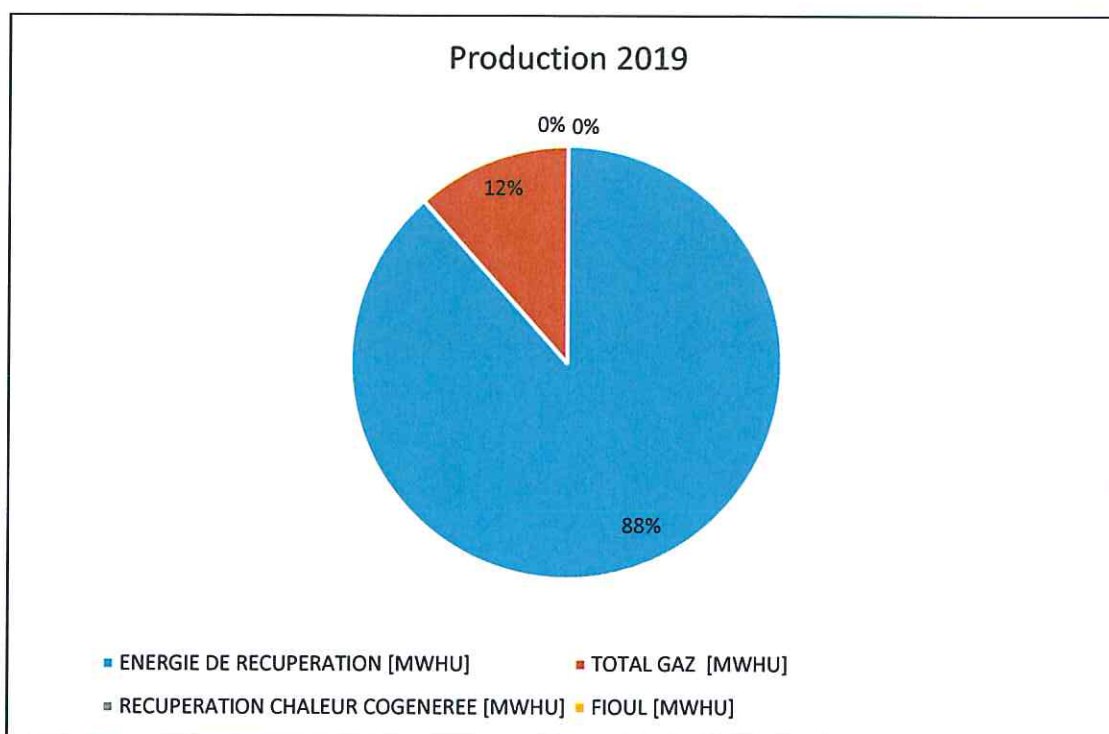
- - 7,39% sur le R1 entre décembre 2018 et décembre 2019 ;
- + 1,42% sur le R2 entre décembre 2018 et décembre 2019.

MOIS	ENR (INDICE R1 ENR)	IPF (PLAQ. C3-C5)	ICON (PLAQ. SCIERIE)	IREC (BROYATS SSD)	ITO (INDICE SYNTH.)	GAZO	351107	ICHT-IME	FSD2	BT40
VALEUR ORIGINE	25,00	50,10	43,50	49,60	127,97	41,20	92,70	111,50	125,80	103,80
JANVIER	25,27	50,70	44,20	50,00	133,90	35,42	111,20	122,70	130,40	107,90
FEVRIER	25,64	50,70	44,70	52,10	134,72	31,82	110,80	122,70	130,90	108,10
MARS	25,65	50,70	44,70	52,10	134,99	29,30	124,20	122,70	130,90	107,70
AVRIL	25,67	50,70	44,70	52,10	135,38	29,94	125,50	123,70	130,90	108,30
MAI	25,53	50,70	44,40	50,30	135,35	28,35	121,80	123,70	131,30	108,80
JUN	25,54	50,70	44,40	50,30	135,52	25,04	102,10	123,70	130,70	108,70
JUILLET	25,55	50,70	44,40	50,30	135,82	25,74	94,40	124,60	129,90	108,90
AOÛT	25,55	50,70	44,10	51,00	135,39	25,10	92,70	124,60	130,70	109,20
SEPTEMBRE	25,59	50,70	44,10	51,00	136,07	24,51	103,70	124,60	131,10	109,70
OCTOBRE	25,54	50,70	44,10	51,00	135,17	24,96	102,00	125,30	131,00	109,70
NOVEMBRE	25,42	50,70	43,60	49,60	135,33	29,07	109,30	125,30	131,20	110,00
DÉCEMBRE	25,46	50,70	43,60	49,60	136,11	27,99	112,50	125,30	131,20	110,00
EVOLUTION / 12 MOIS GLISSANT	0,34%	0,00%	-1,36%	-0,80%	0,04%	-26,22%	8,70%	2,70%	-0,38%	1,66%
EVOLUTION / VALEUR ORIGINE	1,84%	1,20%	0,23%	0,00%	6,36%	-32,06%	21,36%	12,38%	4,29%	5,97%

### 2.2.3. Pourcentage d'énergies renouvelables utilisées sur les dernières années

L'année 2019 est la deuxième année complète utilisant l'énergie de récupération dans le mix du réseau LEN. Il s'agit donc du troisième exercice (premier exercice – septembre 2017 / décembre 2017 & deuxième exercice – janvier 2018 / décembre 2018) pour lequel la chaleur livrée aux abonnés n'est pas produite uniquement à partir d'énergies fossiles, comme c'était le cas jusqu'en 2017.

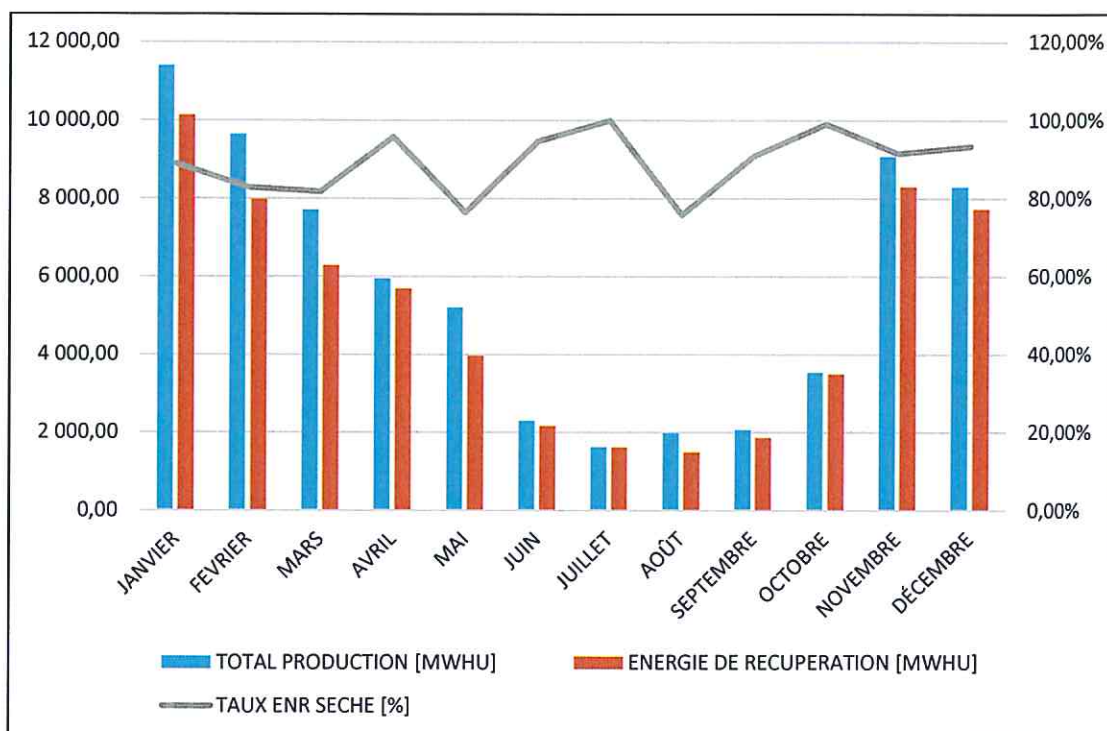
Les graphes figurant ci-après présentent la mixité énergétique du réseau LEN pour l'année 2019 ainsi que pour l'année 2018, basées sur les énergies entrantes. On observe l'exploitation sur une année complète de l'énergie de récupération, ainsi qu'une diminution totale de la part de la chaleur issue de la cogénération liée à ce nouveau mix énergétique (arrêt du fonctionnement en continu et dispatchable). La part de gaz a donc énormément baissé durant cette année d'exploitation.



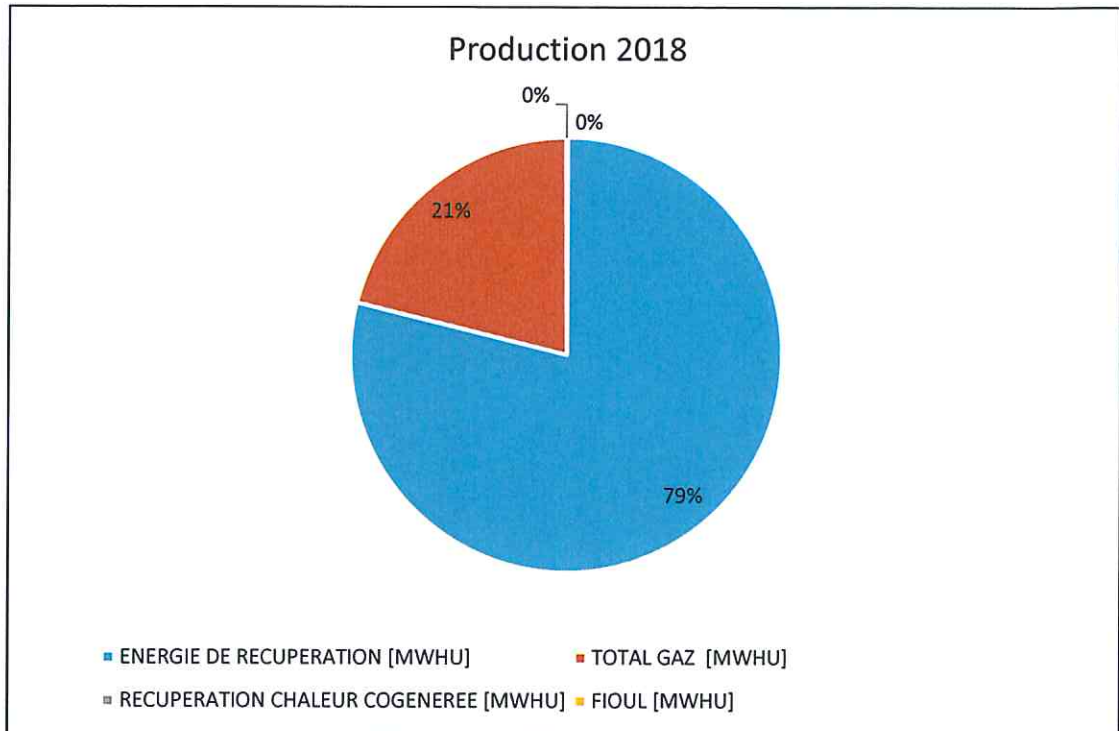
Le mix énergétique d'un réseau de chaleur étant calculé sur les énergies injectées dans le réseau d'après le SNCU, il convient de prendre en compte le bilan au départ des chaufferies Saint-Nicolas et Ferrié pour calculer celui du réseau LEN.

MOIS	ANNEE	TOTAL PRODUCTION [MWHU]	ENERGIE DE RECUPERATION [MWHU]	TAUX ENR SECHE [%]
JANVIER	2019	11 395,52	10 126,60	88,86%
FEVRIER	2019	9 643,37	7 987,30	82,83%
MARS	2019	7 705,38	6 294,50	81,69%
AVRIL	2019	5 944,58	5 688,80	95,70%

MAI	2019	5 199,34	3 972,10	76,40%
JUIN	2019	2 294,51	2 170,60	94,60%
JUILLET	2019	1 617,20	1 616,00	99,93%
AOÛT	2019	1 979,43	1 500,00	75,78%
SEPTEMBRE	2019	2 066,00	1 877,00	90,85%
OCTOBRE	2019	3 538,25	3 504,00	99,03%
NOVEMBRE	2019	9 075,42	8 303,00	91,49%
DÉCEMBRE	2019	8 294,53	7 734,00	93,24%
<b>TOTAL</b>		<b>68 753,55</b>	<b>60 773,90</b>	<b>88,39%</b>



Ainsi, le taux d'énergie renouvelable et de récupération est de 88,39% sur l'année 2019, alors qu'il était de 78,85% en 2018 (voir le graphique ci-dessous). Ces chiffres illustrent bien le tournant que constitue 2017 pour le réseau de chaleur de Laval, d'autant que les installations de valorisation de l'énergie de récupération ne sont en service que depuis presque trois ans, une première année complète d'exploitation, de découverte et de réglage qui en seront que bénéfique pour les suivantes.



#### 2.2.4. Ventes de chaleur et calcul des rendements

Le tableau figurant ci-après récapitule les ventes mensuelles de chaleur pour les réseaux Saint-Nicolas et Ferré. Les détails par sous-station sont disponibles en Annexe 3.

MOIS	ANNEE	RIGUEUR CLIMATIQUE [DJU]	VENTE ST NICOLAS [MWHU]	VENTE FERRIE [MWHU]	VENTE NOUVELLES SS-ST [MWHU]	TOTAL DES VENTES RESEAU [MWHU]	RENDEMENT RESEAU [%]
JANVIER	2019	413,15	4 568,46	399,36	5 540,22	10 508,04	92,21%
FEVRIER	2019	318,05	3 656,00	356,51	4 408,88	8 421,39	87,33%
MARS	2019	254,19	3 018,24	266,95	3 722,61	7 007,80	90,95%
AVRIL	2019	228,00	2 158,67	205,55	2 726,22	5 090,44	85,63%
MAI	2019	189,12	1 727,45	158,84	2 223,48	4 109,77	79,04%
JUIN	2019	73,39	586,37	34,57	997,90	1 618,84	70,55%
JUILLET	2019	20,18	355,52	34,78	599,89	990,19	61,23%
AOÛT	2019	38,12	456,97	19,53	699,48	1 175,98	59,41%
SEPTEMBRE	2019	63,33	544,81	22,64	761,31	1 328,76	64,32%
OCTOBRE	2019	111,50	1 230,96	60,18	1 540,76	2 831,90	80,04%
NOVEMBRE	2019	321,60	3 481,52	346,49	4 230,07	8 058,08	88,79%
DÉCEMBRE	2019	310,00	3 264,42	331,69	4 103,21	7 699,31	92,82%
<b>TOTAL</b>		<b>2 340,63</b>	<b>25 049,39</b>	<b>2 237,09</b>	<b>31 554,03</b>	<b>58 840,51</b>	<b>85,58%</b>

Nota : dans ce bilan des ventes, n'est plus présentée la part liée à l'eau chaude sanitaire. En effet, depuis l'été 2016 l'ensemble des sous-stations Saint-Nicolas ont été rénovées et les quantités de chaleur livrées sont désormais mesurées par un unique compteur de chaleur par sous-station. De même, les nouvelles sous-stations ne permettent pas non plus d'opérer une distinction entre chauffage et eau chaude sanitaire dans le comptage de la chaleur livrée. Dans ce contexte, il n'apparaît plus de suivi des ventes de chaleur liées à l'eau chaude sanitaire.

Les ventes de l'exercice, atteignant 58 841 MWh, soit par rapport à 2018 : +1% environ. Aucun nouveau raccordement ayant eu lieu, les ventes sur l'année 2019 sont cohérentes avec celles de 2018.

Le réseau Saint-Nicolas a vu une légère diminution de ses ventes par rapport à 2018 : -4,2%, cette évolution peut s'expliquer par la prise en compte de consommations d'eau chaude sanitaire « réelles » depuis la fin des travaux alors qu'auparavant elles étaient calculées selon un coefficient qECS.

Le réseau Ferrié a quant à lui vu une progression de ses ventes de par rapport à 2018 : +10,9%, explicables par la réoccupation des anciens bâtiments militaires et le développement du Quartier Ferrié.

La comparaison entre les quantités d'énergie entrantes (achats auprès des fournisseurs, exprimées en MWh PCI) et sortantes (ventes de chaleur aux abonnés, exprimées en MWh utiles) permet de déterminer le rendement des installations. Les résultats sont présentés dans le tableau figurant ci-avant.

Du fait de la mise en service en septembre 2017 de l'interconnexion entre les réseaux Ferrié et Saint-Nicolas, on notera qu'il n'est plus possible depuis l'exercice précédent de présenter des rendements différenciés pour chacun des réseaux.

En termes d'évolution, la comparaison des rendements de réseau entre 2019 et 2018 montrent une hausse de 1% du rendement global pour LEN.

#### 2.2.5. Liste des abonnés et puissance souscrite : Description et évolution des abonnements au 31 décembre 2019

##### **Évolution des abonnements en 2019 :**

L'îlot A2 du quartier Ferrié a été raccordé durant l'année 2019 au réseau de chaleur.

#### 2.2.6. Description des abonnés au service au 31 décembre 2019

Les sous-stations raccordées au réseau de chaleur LEN sont identifiées dans le tableau figurant ci-après, les nouveaux abonnements listés au paragraphe précédent étant mis en évidence en couleur.

BATIMENT	ABONNE	PUISSANCE [KW]	SECTEUR GEOGRAPHIQUE
CH LAVAL	CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL	6 265,00	Autres secteurs
Collège Pierre Dubois	Collège Pierre Dubois	169,00	Autres secteurs
Collège Jacques Monod	Collège Jacques Monod	187,00	Autres secteurs
Collège Alain Gerbault	Collège Alain Gerbault	143,00	Autres secteurs
Copropriété Montmorency 1	Citya Les Remparts	370,00	Autres secteurs
Maison d'arrêt	DISP	392,00	Autres secteurs
Copropriété le Beauvais	Citya Les Remparts	770,00	Autres secteurs
Fourches	MAYENNE HABITAT	1 851,00	Autres secteurs
Fourches spéciaux	MAYENNE HABITAT	355,00	Autres secteurs
HLM Dacterie	MAYENNE HABITAT	371,00	Autres secteurs
PSR Dacterie	MAYENNE HABITAT	106,00	Autres secteurs
Ensemble bibliothèque et salle polyvalente	VILLE DE LAVAL	461,00	Autres secteurs
Gymnase Alain Gerbault	VILLE DE LAVAL	131,00	Autres secteurs
GS Charles Perrault	VILLE DE LAVAL	137,00	Autres secteurs
Lycée Réaumur Buron principal	Lycée Réaumur Buron	474,00	Autres secteurs
Lycée Réaumur Buron Ateliers	Lycée Réaumur Buron	345,00	Autres secteurs
Lycée Ambroise Paré Principal	Lycée Ambroise Paré	425,00	Autres secteurs
Lycée Ambroise Paré réfectoire	Lycée Ambroise Paré	110,00	Autres secteurs
Copropriété Beauregard	Citya Les Remparts	767,00	Autres secteurs
Résidence Haut Rocher	DSDC Haut Rocher	426,00	Autres secteurs
Réserve de musée	VILLE DE LAVAL	38,00	Ferrié
Pôle Emploi	POLE EMPLOI	57,00	Ferrié
EPHAD Ferrié	MEDUANE HABITAT	280,00	Ferrié
Laval Économie Emploi	Agglomération de Laval	152,00	Ferrié
Hôtel Communautaire	Agglomération de Laval	131,00	Ferrié
Salles de réunion, bâtiment 13	VILLE DE LAVAL	42,00	Ferrié
Réfectoire	VILLE DE LAVAL	36,00	Ferrié
Accueil, bât 73	VILLE DE LAVAL	18,00	Ferrié



Rapport d'activités Société LEN

Résidence Avicenne	VILLE DE LAVAL	209,00	Ferrié
La légumerie 53	VILLE DE LAVAL	45,00	Ferrié
Gymnase	VILLE DE LAVAL	21,00	Ferrié
SATM et LMA	COPROPRIETE LMA - SATM	109,00	Ferrié
Espaces verts	VILLE DE LAVAL	12,00	Ferrié
Genourob	GENOUROB	16,00	Ferrié
Maison des Associations	VILLE DE LAVAL	115,00	Ferrié
Formations sanitaires et sociales	CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL	163,00	Ferrié
Ilot A2	Copropriété R83	50,00	Ferrié
Mayenne Habitat - Bat. T16 T17 T18	MAYENNE HABITAT	838,00	Saint-Nicolas
GS Jules Verne	VILLE DE LAVAL	222,00	Saint-Nicolas
Mayenne Habitat - Bat. T12 T13 T14	MAYENNE HABITAT	818,00	Saint-Nicolas
Collège St Jean Baptiste de la Salle	Collège St Jean Baptiste de la Salle	176,00	Saint-Nicolas
Collège St Jean Baptiste de la Salle - Bat. B1	Collège St Jean Baptiste de la Salle	33,00	Saint-Nicolas
Collège St Jean Baptiste de la Salle - Restaurant scolaire	Collège St Jean Baptiste de la Salle	119,00	Saint-Nicolas
Collège St Jean Baptiste de la Salle - Gymnase-Ateliers	Collège St Jean Baptiste de la Salle	17,00	Saint-Nicolas
Collège St Jean Baptiste de la Salle - Extension classes	Collège St Jean Baptiste de la Salle	34,00	Saint-Nicolas
Mayenne Habitat - Bat. B20 B21 B22 B23 B31	MAYENNE HABITAT	1 021,00	Saint-Nicolas
Mayenne Habitat - Bat. T19 T20 B29 B30 B32	MAYENNE HABITAT	997,00	Saint-Nicolas
Mayenne Habitat - Bat. B16 B17 B18 B19 T15	MAYENNE HABITAT	1 473,00	Saint-Nicolas
Maison des services publics St-Nicolas	VILLE DE LAVAL	53,00	Saint-Nicolas
Mayenne Habitat - Bat B24 B25	MAYENNE HABITAT	353,00	Saint-Nicolas
Mayenne Habitat - Tours A B C	MAYENNE HABITAT	1 525,00	Saint-Nicolas
Bonaparte 1 - Bat. T1 T2 T3 (*)	Copropriété Bonaparte 1	570,00	Saint-Nicolas
Bonaparte 2 - Bat. BA3 BA4 BA6 T4	Copropriété Bonaparte 2	992,00	Saint-Nicolas
Bonaparte 1 - Bat. B2 B3 B4 (*)	Copropriété Bonaparte 1	616,00	Saint-Nicolas
Groupe Scolaire Badinter 1-Murat	VILLE DE LAVAL	115,00	Saint-Nicolas
Multi-accueil Tistou	VILLE DE LAVAL	90,00	Saint-Nicolas
Cité administrative	CITE ADMINISTRATIVE DE LAVAL	568,00	Saint-Nicolas
PTT	SCI MARIN	49,00	Saint-Nicolas

École Badinter 2-Bonaparte	VILLE DE LAVAL	67,00	Saint-Nicolas
Méduane Habitat - Mortier A B C1 C2	MEDUANE HABITAT	1 324,00	Saint-Nicolas
Méduane Habitat - Davout D1 D2 D3	MEDUANE HABITAT	1 017,00	Saint-Nicolas
Bonaparte 2 - Bat. B5 B6 B7 B8 B9 B10	Copropriété Bonaparte 2	1 708,00	Saint-Nicolas
Site Alfred Jarry	VILLE DE LAVAL	144,00	Saint-Nicolas
Méduane Habitat - Pavement D E F	MEDUANE HABITAT	605,00	Saint-Nicolas
Méduane Habitat - Pavement C B26 B27 B28	MEDUANE HABITAT	1 210,00	Saint-Nicolas
Piscine aggro	Agglomération de Laval	1 600,00	Saint-Nicolas
Centre socio-culturel Davout	VILLE DE LAVAL	17,00	Saint-Nicolas
Bureaux et Boutiques	Syndicat des Copropriétaires Murat Ouest	62,00	Saint-Nicolas
DDASS	CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE	210,00	Saint-Nicolas
Pharmacie	SCI PIMO	33,00	Saint-Nicolas

Le tableau ci-après donne la répartition de la puissance souscrite par abonné. On observe que 11 abonnés disposent d'au moins deux points de livraison (contre 7 en 2016).

BATIMENT	NOMBRE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE	SOMME PUISSANCE [KW]
Agglomération de Laval	3	1 883,00
CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL	2	6 428,00
CITE ADMINISTRATIVE DE LAVAL	1	568,00
Citya Les Remparts	3	1 907,00
Collège Alain Gerbault	1	143,00
Collège Jacques Monod	1	187,00
Collège Pierre Dubois	1	169,00
Collège St Jean Baptiste de la Salle	5	379,00
CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE	1	210,00
Copropriété Bonaparte 1	2	1 186,00
Copropriété Bonaparte 2	2	2 700,00
COPROPRIETE LMA - SATM	1	109,00
DISP - Pénitencier	1	392,00
DSDC Haut Rocher	1	426,00
GENOUROB	1	16,00
Lycée Ambroise Paré	2	535,00
Lycée Réaumur Buron	2	819,00
MAYENNE HABITAT	11	9 708,00
MEDUANE HABITAT	5	4 436,00
POLE EMPLOI	1	57,00
SCI MARIN	1	49,00
SCI PIMO	1	33,00
Syndicat des Copropriétaires Murat Ouest	1	62,00
VILLE DE LAVAL	19	1 973,00
Copropriété R83	1	50,00

La puissance souscrite a évolué légèrement en 2019 ; elle est passée de 34 591 en 2018 à 34 425 kW.

En termes de secteurs géographiques, les abonnés sont répartis de la façon suivante :

SECTEURS	NOMBRE DE BATIMENT
Autres secteurs	20
Ferrié	17
Saint-Nicolas	33

Si la majorité des abonnés restent présents sur le secteur historique Saint Nicolas, on note toutefois que les nouveaux raccordements représentent d'ores-et-déjà 41% du total de la puissance souscrite sur l'ensemble du réseau.

### 2.2.7. Organisation du service

LEN sous-traite l'exploitation des installations objets de la délégation de service public à la société Dalkia, pour la durée du contrat.

Les prestations confiées sont les suivantes :

- la fourniture de l'énergie électrique (P'1) ;
- la conduite, la maintenance et le dépannage 24h/24 et 7j/7 (P2) ;
- les travaux de gros entretien et renouvellement (GER).

Et ce, pour l'ensemble des installations suivantes :

- les chaufferies de Saint Nicolas, de Ferrié et les chaufferies d'abonnés mises à disposition du CLIENT nécessaires à la production de chaleur, à l'exclusion de la centrale de cogénération gaz de Saint Nicolas ;
- les réseaux de transport et de distribution des fluides thermiques ;
- les installations primaires en sous-stations y compris, le cas échéant, les préparateurs et ballons d'eau chaude sanitaire (ci-après « ECS ») ;
- les installations et/ou ouvrages qui seront établis ou modifiés ultérieurement, notamment les extensions et les renforcements réalisés au cours du Contrat de DSP.

LEN assure un suivi très régulier du travail de son prestataire, notamment :

- par un contact immédiat, lorsque l'activité opérationnelle le nécessite ;
- par une réunion hebdomadaire d'une heure qui permet de traiter les sujets d'exploitation du quotidien ;
- par l'analyse mensuelle des relevés de compteurs, ces données étant transmises à chaque fin de mois par le prestataire à LEN ;
- lors des réunions semestrielles de bilan.

L'organigramme fourni en **Annexe 4** permet d'identifier les personnes qui font vivre ce contrat.

### 2.2.8. Évolution générale des ouvrages

Un nouveau client a été raccordé sur le Quartier Ferrié, il s'agit du bâtiment de l'îlot A2. Il y a donc un nouveau poste de livraison et 10 ml de réseau qui ont été ajoutés à la DSP en 2019.

### 2.2.9. Journal des pannes et des interventions

Pendant l'exercice, 909 pannes et interventions (hors allumages et arrêts) ont été dénombrées. La liste de ces interventions est présentée en **Annexe 5** à ce rapport.

Plus de 200 interventions sont dues à des remises en service suite à des dysfonctionnements électriques (coupures réseau).

Les sous-stations les plus visitées sont les sous-stations des bailleurs et les copropriétés, ainsi que le Centre Hospitalier.

### 2.2.10. Journal des allumages et des arrêts

La saison de chauffe 2018/2019 s'est achevée le 25/05/2019, tandis que la saison de chauffe 2019/2020 a débuté le 01/10/2019.

Ainsi, l'exercice 2019 comprend 236 jours de saison de chauffe.

Le journal des allumages et des arrêts est présenté en **Annexe 6** à ce rapport.

### 2.2.11. Aspects sécurité

En 2019, aucun accident n'a été à déplorer pour l'exploitation du réseau de chaud urbain.

8 causeries sécurité ont été effectuées par le Responsable d'Exploitation.

## 2.3. Missions sous-traitées

Comme expliqué dans le paragraphe 2.2.7 ci-dessus, LEN sous-traite l'exploitation de la DSP à Dalkia. Pour rappel, les prestations confiées sont les suivantes :

- la fourniture de l'énergie électrique (P'1) ;
- la conduite, la maintenance et le dépannage 24h/24 et 7j/7 (P2) ;
- les travaux de gros entretien et renouvellement (GER).

### 2.3.1. Rapports de visites réglementaires des organismes de contrôle agréés

Le tableau de bord permettant le suivi des contrôles réglementaires est présenté ci-dessous :

PRESTATION	SITE	PERIODICITE [MOIS]	INTERVENANT	DATE DE REALISATION	CONFORMITE	OBSERVATION / ACTION
ELECTRIQUE	SAINT-NICOLAS	12	APAVE	23/10/2019	C	Les NC constatées ont été reprises
ELECTRIQUE	FERRIE	12	APAVE	23/10/2019	C	Les NC constatées ont été reprises
FOUDRE	SAINT-NICOLAS	12	APAVE	23/10/2019	C	/
FOUDRE	FERRIE	12	APAVE	04/02/2020	C	/
REJETS ATMOSPHERIQUE	SAINT-NICOLAS	12	APAVE	17/06/2019 - 13/01/2020	C	/
REJETS ATMOSPHERIQUE	FERRIE	12	APAVE	13/01/2020	C	/
EFFICACITE ENERGETIQUE	SAINT-NICOLAS	24	APAVE	22/11/2018	C	/
EFFICACITE ENERGETIQUE	FERRIE	24	APAVE	13/01/2020	C	/
CONTRÔLE ACOUSTIQUE	SAINT-NICOLAS	36	APAVE	2017	C	/
CONTRÔLE ACOUSTIQUE	FERRIE	36	APAVE	2018	C	/
CONTRÔLE CANALISATION GAZ	SAINT-NICOLAS	1	DALKIA	17/04/2019	C	/
CONTRÔLE CANALISATION GAZ	FERRIE	1	DALKIA	17/04/2019	C	/
DETECTION GAZ	SAINT-NICOLAS	6	DET.EX	03/12/2019	C	/
DETECTION GAZ	FERRIE	6	DET.EX	12/12/2019	C	/
EXTINCTEUR DESENFUMAGE	SAINT-NICOLAS	12	DESAUTEL	23/10/2019	C	/
EXTINCTEUR DESENFUMAGE	FERRIE	12	DESAUTEL	23/10/2019	C	/

CONTRÔLE METROLOGIQUE	SAINT-NICOLAS	12	ITRON	C	/
CONTRÔLE METROLOGIQUE	FERRIE	12	ITRON	C	/
CONTRÔLE METROLOGIQUE	SAINT-NICOLAS	12	ITRON	C	16/12/2019
CONTRÔLE METROLOGIQUE	FERRIE	12	ITRON	C	16/12/2019
CONTRÔLE BLOCS DE SECOURS	SAINT-NICOLAS	1	DALKIA	C	1/MOIS
CONTRÔLE BLOCS DE SECOURS	FERRIE	1	DALKIA	C	1/MOIS
DISCONNECTEUR	SAINT-NICOLAS	12	RAMONETOU	C	16/04/2019
DISCONNECTEUR	FERRIE	12	RAMONETOU	C	16/04/2019
CONTRÔLE REJETS D'EAU	SAINT-NICOLAS	12	APAVE	C	13/03/2019
CONTRÔLE REJETS D'EAU	FERRIE	12	APAVE	C	13/03/2019
CONTRÔLE DES EQUIPEMENTS MECANIQUES	TOUS SITES	12	APAVE	C	23/10/2019
					CONTRÔLE INTERNE
					CONTRÔLE INTERNE

Les rapports de ces contrôles réglementaires sont disponibles en **Annexe 8**.

### 2.3.2. Présentation des ressources en charges de l'exécution du contrat

Comme précédemment évoqué, l'organigramme fourni en **Annexe 4** présente les ressources allouées par LEN et son sous-traitant d'Exploitation DALKIA pour la bonne réalisation du contrat.

### 2.3.3. Indicateurs de performance

L'Institut de la Gestion Déléguée (IGD) a mis en place, en collaboration avec plusieurs acteurs du secteur du chauffage urbain, une série d'indicateurs dont les objectifs annoncés sont :

- la mesure des performances énergétiques et environnementale des réseaux ;
- une clarification de la facturation ;
- une amélioration du niveau d'information des usagers, abonnés et autorités publiques.

Les indicateurs de performance pour le réseau LEN sont donnés ci-après :

Code	Nom	Unité	2018	2019
1.2-M1	Taux d'interruption pondéré du service	%	0,276	0,00
1.2-C1	Taux d'interruption local du service	%	1,400	0,00
1.4-M1	Puissance souscrite au kilomètre	MW/km	1,97	1,96
1.4-C1	Développement	%	1,68%	-0,49%
2.1-M1	Bouquet énergétique	% de gaz	21,05	11,604%
		% de cogé	0,11	0,002%
		% de fioul	0,0	0,000%
		% EnR&R	78,84	88,394%
2.1-M2	Emission de dioxyde de carbone	kg/kWh	0,043	0,024
2.2-M1	Facteur de ressource primaire	%	0,50	0,32
2.2-M2	Consommation d'eau sur le réseau	litres/MWh livré	64,65	66,52
2.3-M1	Coût des sinistres	€/€de CA	0	0
2.3-C1	Fréquence et gravité des accidents du travail	« Ratio »	TF = 0 TG = 0	TF = 0 TG = 0
3.1-M1	Renouvellement des installations	%	9,63%	5,69%
4.1-M1	Prix moyen du MWh	€TTC/MWh	76,30	73,87
4.1-C1	Poids de la part proportionnelle aux consommations	%	47,66%	46,52%
4.2-C1	Réclamations	Nombre	0	0
4.3-C1	Réunions avec les représentants des usagers	Nombre	0	0
4.4-M1	Actions et initiatives engagées par l'opérateur	Nombre	0	0
6.1-C1	Information des citoyens	Nombre	2	2

### 2.3.4. Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été lancée 6 avril 2020 au sujet de l'année 2019. Une relance a été envoyée le 28 avril.



Nous n'avons reçu qu'une seule réponse sur l'ensemble des personnes contactées. Les résultats ne peuvent donc pas être considérés comme représentatifs. La note globale obtenue par LEN est de 5 sur 10.

Le détail des réponses apportées est disponible en **Annexe 7**.

## 2.4. Environnement

### 2.4.1. ICPE : Contrôles, visites et mesures mises en place

En 2019, il n'y a pas eu de contrôle ni de visite de la part de la DREAL sur les sites LEN.

### 2.4.2. Amélioration des performances et réduction des impacts environnementaux

2019 est la deuxième année complète d'exploitation du réseau LEN avec EnR&R. Cette seconde année complète a permis d'atteindre l'objectif fixé de 81,8% et même de le dépasser.

Le projet peut donc être considéré comme une réussite et un modèle d'économie circulaire.

### 2.4.3. Effluent, fumées, déchets

Les normes relatives aux effluents et aux fumées ont été respectées sur LEN en 2019. Pour illustrer le propos, les rapports de contrôles effectués sont disponibles en **Annexe 8**.

### 2.4.4. Alertes à la pollution

En 2019, aucune alerte à la pollution n'a été émise pour LEN.

### 2.4.5. Voisinage

En 2019, aucune plainte n'a été déposée par les riverains.

### 2.4.6. Taxes liées à la pollution

En 2019, le montant des taxes parafiscales acquittées au titre de la pollution s'élève à **317€**.

## 3. Compte rendu financier

### 3.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Le compte de résultat est disponible en **Annexe 9**.

Le résultat net de l'année 2019 pour LEN est de **-168 661 €**.

### 3.2. Présentation des méthodes de calcul

Les méthodes et les éléments de calcul économique sont présentés en **Annexe 10** dans la plaquette financière.

### 3.3. Compte analytique

La répartition des produits par catégorie d'abonnés est donnée dans le tableau suivant :

Catégorie d'abonnés	Répartition des ventes de R1		Répartition des ventes de R2	
	2018	2019	2018	2019
Établissements privés (commerces, bureaux...)	2,18 %	1,17 %	1,46 %	1,44%
Établissements publics autres (prisons, piscines, EHPAD, Hôpital...)	37,15 %	38,57 %	33,29 %	31,45%
Établissements publics scolaires	8,19 %	8,55 %	7,00 %	7,70%
Logements privés	15,87 %	16,86 %	17,72 %	18,81%
Logements sociaux	36,61 %	34,85 %	40,53 %	40,61%

La répartition des produits est globalement la même que l'année dernière. La seule différence notable est la baisse des produits R1 pour les établissements privés. Cela est lié à l'arrêt de la sous-station 1N (bureaux GAMEX).

Comme l'année dernière, on remarque que la moitié des ventes correspond à du logement (privé et social).

La quantité de chaleur (part variable R1) vendue sur le réseau LEN est de **58 841 MWh** pour l'année 2019. Le chiffre d'affaire relatif à ces ventes est de **1 916 330,37 € HT**.

L'évolution de l'indice R1 est également présentée au §2.2.2

La part fixe du tarif (abonnement R2) est facturée mensuellement à hauteur de 1/12<sup>eme</sup> de la puissance souscrite figurant sur la police d'abonnement. En 2019, les ventes de R2 ont généré **2 203 445,36 € HT** de recettes pour une puissance souscrite totale de **34 425 kW** (au 31 décembre 2019).

### 3.4. Rapport Commissaire Aux Comptes

En **Annexe 10**, est disponible le rapport du Commissaire Aux Comptes.

### 3.5. Variations patrimoine immobilier

Cette partie est sans objet pour l'année 2019.

### 3.6. Évolutions techniques sur les conditions financières du service

Cette partie est sans objet pour l'année 2019.

### 3.7. Situations des biens et immobilisations nécessaires

Les immobilisations pour l'année 2019 s'élèvent à **14 891 112,09 €**.

### 3.8. Suivi du compte GER

Les dépenses correspondent aux travaux de gros entretien et de renouvellement du réseau (voir paragraphe 2.1.2). Les recettes correspondent à la facturation du terme R23, qui est une composante de la partie fixe R2 du prix de la chaleur.

### 3.9. Suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement

Le détail des dépenses liées aux travaux de 1<sup>er</sup> établissement est disponible ci-après :

	Factures réglées (k€ HT)
Total Centrales de production (a)	1 893
Total Transport - Réseaux (b)	9 154
Total Distribution - SSTA (c)	1 985
Total travaux hors prestations intellectuelles (a+b+c) (1)	13 032
Total prestations intellectuelles (2)	257
Total frais annexes (3)	61
<b>TOTAL INVESTISSEMENT (1+2+3)</b>	<b>13 350</b>

### 3.10. Autres dépenses de renouvellement

Cette partie est sans objet pour l'année 2019.

### 3.11. Travaux, prestations et fournitures confiés à des tiers

Cf. paragraphe 3.18.

### 3.12. État des financements engagés et des conditions négociées

Cette partie est sans objet pour l'année 2019.

### 3.13. Redevances versées à la Collectivité

Pour l'année 2019, les redevances versées à la Ville de Laval s'élèvent à **99 971,06 €**.

### 3.14. Inventaire des biens

Cf. paragraphe 2.1.5

### 3.15. Compte de suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Le suivi des quotas d'émission des gaz à effet de serre est présenté ci-après :

EXERCICE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Au titre des émissions de l'année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Solde en début d'exercice (en tonne CO2)	9032	7896	174	0	0	1097
Crédits - allocations gratuites reçues sur le compte du Registre (en tonne CO2)	4902	4291	3698	3125	2571	510
Solde avant achat de quotas CO2	13934	12187	3872	3125	2571	1607
Crédits - achat de quotas CO2 (en tonnes CO2)	0	0	13128	9456	0	0
Solde avant restitution des émissions	13934	12187	17000	12581	2571	1607
Débits (émissions réelles en tonne CO2 à restituer)	6038	12013	17000	12581	1474	696
Solde après restitution annuelle	7896	174	0	0	1097	911

Le compte CO<sub>2</sub> pour l'année 2019 est positif, cependant des achats de CO<sub>2</sub> vont être réalisés afin de palier à la baisse d'activité de la chaufferie Saint-Nicolas, c'est-à-dire qu'une correction des allocations gratuites versées en 2019 et 2020 a eu lieu.

Ainsi, la valeur revue à la baisse sur l'année 2019 et de 643 tonnes et non de 2571 tonnes. Pour ce qui est de 2020, la nouvelle valeur de 510 tonnes a bien été prise en compte.

3.16. Plan détaillé des amortissements

Le tableau des amortissements est disponible en **annexe 11**.

3.17. Engagements à incidences financières

Cette partie est sans objet pour l'année 2019.

### 3.18. Contrats fournisseurs

Dans le cadre de la délégation de service public qui lui a été confiés par la Ville de Laval, LEN a contractualisé avec différents fournisseurs : DALKIA pour l'exploitation du réseau et l'assistance commerciale, COGESTAR 2 pour la gestion de la cogénération et l'achat de chaleur, CORENE pour la fourniture de gaz et CORIANCE pour l'assistance de gestion et d'administration.

Les dépenses liées à ces contrats sont détaillées ci-après.

#### *a) Exploitation du réseau de chaleur*

En application du contrat établi avec Dalkia, la sous-traitance des opérations d'exploitation à un prestataire extérieur fait l'objet d'une facturation mensuelle à hauteur de 1/12ème du montant forfaitaire annuel.

En 2019, les prestations de P1' (fourniture d'électricité) ont été de **135 455,90 €** et les prestations de P2 (conduite, maintenance et dépannage) ont donné lieu à une facturation de **299 164,95 €**.

#### *b) Gestion de la centrale de cogénération de Saint-Nicolas*

Le site de Saint-Nicolas est équipé d'une centrale de cogénération fonctionnant au gaz naturel. Située dans un local distinct de la chaufferie, l'installation est constituée de 4 moteurs pour une puissance totale de 7,4 MW électriques et 8,1 MW thermiques.

L'exploitation complète de l'installation, qui inclut sa rénovation en 2015, la maintenance, l'achat de gaz, la production d'électricité et la fourniture à LEN de la chaleur cogénérée, est assurée par la société COGESTAR 2, qui bénéficie d'un contrat d'obligation d'achat d'électricité auprès d'EDF.

Cette situation fait l'objet d'un contrat entre LEN et COGESTAR 2 (Annexe 17 au Contrat de DSP) qui prévoit une redevance annuelle de 250 000 € versée à LEN.

#### *c) Fourniture d'énergie primaire*

Le contrat d'achat de gaz pour LEN a été passé avec CORENE.

Sur l'année 2019, la part fixe d'achat de gaz s'est élevée à **35 767,02 €** et la part proportionnelle à **255 281,25 €** ; soit un total de **291 048,27 €** (hors TICGN).

#### *d) Assistance de gestion et d'administration*

La société CORIANCE intervient au profit de LEN pour les prestations suivantes :

- a) assistance juridique et fiscale,
- b) assistance administrative, comptable et de trésorerie,
- c) secrétariat courant,
- d) conseil et assistance au management,
- e) assistance commerciale.

L'ensemble de ces prestations fait l'objet d'un contrat unique entre LEN et CORIANCE, disponible en **annexe 12**, dont le montant pour l'année 2019 est de **309 894,92 €**.

### 3.19. Détail des provisions pour risques et charges

Sur l'exercice 2019, la dotation pour provisions au renouvellement est de **3 318 435,10 €**.

### 3.20. Principales modifications intervenues dans la présentation comptable et financière des opérations déléguées

Cette partie est sans objet pour l'année 2019.

### 3.21. CEP

Le compte de résultat est disponible en **Annexe 9**.

### 3.22. Assurances

Les attestations d'assurance actualisées sont disponibles en **Annexe 13**.

### 3.23. État des sinistres et des contentieux

Sans objet en 2019.

### 3.24. État des impayés et des non-valeurs

Cette partie est sans objet pour l'année 2019.

### 3.25. Liasse fiscale

La liasse fiscale est présentée en **Annexe 10**.

## 4. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019

L'année 2020 devrait permettre à LEN de continuer son développement et de valider les bons résultats de production de 2019.

Par ailleurs, comme engagé les années précédentes, le renouvellement des sous-stations du quartier Ferrié continuera en 2020 à raison de 2 voire 3 postes qui seront remis en état.

- Annexe 1 : Plan du Réseau
- Annexe 2 : Inventaire des installations déléguées
- Annexe 3 : Rapports abonnés
- Annexe 4 : Organigramme de l'organisation du service
- Annexe 5 : Journal des pannes et interventions
- Annexe 6 : Journal des allumages et arrêts
- Annexe 7 : Résultats enquête de satisfaction
- Annexe 8 : Contrôles réglementaires
- Annexe 9 : Compte de résultats d'exploitation
- Annexe 10 : Plaquette des comptes annuels / Liasse fiscale
- Annexe 11 : Amortissements
- Annexe 12 : Contrat de gestion et d'assistance LEN - CORIANCE
- Annexe 13 : Assurance 2019



**M. le Maire :** *Le prochain rapport relatif à la situation en matière de développement durable pour l'année 2020, je laisse à nouveau la parole à Isabelle Eymon.*

## RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Isabelle Eymon

### I - Présentation de la décision

Conformément à l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, la ville de Laval a établi son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2020.

Ce rapport présente (article D2311-1-1 du code général des collectivités territoriales), sous forme de synthèse, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi que le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.

L'objectif de développement durable est recherché de façon concomitante et cohérente grâce aux cinq engagements suivants, définis à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- la transition vers une économie circulaire.

Ce rapport est présenté préalablement aux orientations budgétaires et la délibération correspondante permet d'attester de son existence et de sa présentation à l'assemblée délibérante.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Laval pour l'année 2020.

**Isabelle Eymon :** *Le détail de ce rapport est joint aux documents que vous avez reçus. Je passerai donc sur quelques éléments forts de cette année 2020. Vous savez tous qu'elle a été marquée par le confinement, les conditions sanitaires et les deux équipes municipales ont été touchées par cela. Il s'est agi de redéployer les agents pour assurer le fonctionnement des services essentiels de mars à mai 2020. Nous avons développé pendant l'été des outils d'information de dépistage (chalet COVID-19, bus COVID-19). Des aides ont été apportées aux plus démunies. Monsieur le Maire a remercié tout à l'heure les équipes qui se sont mis en œuvre autant comme autant et qui ont contribué à faire de notre ville une ville quand même résiliente pour des mois d'épreuve sanitaire que nous avons rencontrés.*

*Dans cette démarche de développement durable et de transition environnementale, la mobilité est un point très important. Il s'agit de favoriser les déplacements doux et apaisés avec des plans « piéton » et « vélo » qui se sont amorcés que nous voulons développer. Il s'agit d'améliorer la qualité de l'air et de réduire le bruit. Nous avons vu avec le confinement, même si cela a été quelque chose de difficile, que les rues se sont apaisées et il y a une action bénéfique sur la santé. En 2020, il y a eu des éléments expérimentaux et des aménagements expérimentaux et on les poursuit. On a vu s'étendre la zone 30 pour apaiser la circulation des véhicules et nous travaillons à une évolution du plan de circulation.*

*En matière de transition environnementale, en ce qui concerne la rénovation urbaine, c'est des exemples qui se sont bouclés sur la fin de 2019, probablement après le précédent rapport de développement durable. Un exemple de la rénovation du quartier Saint-Nicolas avec l'îlot Mortier avec réhabilitation et la construction de logements, à l'amélioration du confort, du cadre de vie et de la mixité sociale, à une concertation forte entre le bailleur et les habitants, à la création du parc urbain Simone Veil. Nous avons des exemples dans notre ville de ce qui contribue à favoriser le développement durable. Il faut encore travailler à la place de la nature en ville.*

*Nous avons un plan de gestion différenciée des espaces verts, il faut continuer à optimiser ce plan, car ce plan n'est pas forcément très clair concernant l'entretien des zones intermédiaires. Ce qui correspond à la catégorie 1 avec un entretien très méticuleux du type de ce qu'on rencontre à la Perrine des espaces beaucoup plus naturels qui correspondent au code 5. Donc là, il n'y a aucun doute. Par contre, sur les codes 2, 3, 4, on a quelquefois des hésitations pour savoir si effectivement c'est entretenu, pas entretenu. Donc là il faut simplifier et optimiser, de manière à renforcer les espaces code 1, peut-être augmenter les espaces code 5 et favoriser aussi un intermédiaire qui sera mieux apprécié.*

*Nous devons continuer à renforcer la biodiversité par le maintien de trames vertes et par des espaces enrichis sur le plan du végétal de façon à permettre la vie de différentes espèces animales dans notre ville. Nous devons actualiser notre plan « arbres » concernant l'état de nos arbres et refaire les alignements patrimoniaux. Nous avons l'ambition de replanter trois arbres pour chaque arbre abattu. Donc on accroît l'effort qui était déjà exprimé.*

*En termes de développement durable/transition environnementale, nous tenons à la qualité de l'alimentation locale des circuits courts et si possible de l'alimentation bio et privilégier les circuits courts auprès des producteurs de notre territoire. Depuis cet été 2020, l'une des actions importantes menées malgré le confinement auquel nous sommes confrontés de nouveau, a été la réorganisation, la réinstallation du marché de façon à ce que ce marché puisse se tenir malgré les contraintes sanitaires.*

*Pour terminer, je voudrais insister sur les perspectives parce que ce rapport en matière de développement durable a été quelque peu compliqué à faire avec l'impression que nous étions obligé de partir à la pêche aux informations. Ce n'est pas encore totalement entré dans les pratiques. Ces enjeux environnementaux doivent être pris en compte dans toutes les politiques publiques de la ville. Ce n'est pas à nous à la limite de venir chercher les informations à la fin de l'année. Les décisions doivent être prises en intégrant à la base une considération environnementale. Il est essentiel d'associer l'ensemble des acteurs, à savoir les élus, les agents, les habitants, les partenaires associatifs et économiques, car la rénovation du quartier Saint-Nicolas ne se fait pas sans les bailleurs sociaux bien évidemment. C'est très important de créer une cohésion à ce niveau là . Et il sera important, comme vous avez déjà entendu parler de budget carbone par exemple, il sera très important de définir des indicateurs de développement durable. Cette année, j'ai un rapport plein d'images, c'est agréable évidemment, mais il faut que derrière, nous ayons des chiffres évidemment qui nous permettront de mesurer les évolutions, les progrès en matière d'enjeux environnementaux et évidemment de lutte et adaptation contre le réchauffement climatique et à ce réchauffement climatique. J'en ai terminé.*

**M. le Maire :** *Merci, Isabelle Eymon. Est-ce qu'il y a des commentaires, des prises de paroles sur ce rapport ?*

**Vincent D'Agostino :** *Monsieur le maire, chers collègues. Pendant la campagne des élections municipales 2020, l'écologie, le développement durable et la place de la nature ont représenté des enjeux forts comme jamais auparavant pour une élection dans notre ville.*

*Cette ambition de faire coexister l'humain et la nature de façon harmonieuse, je sais que nous sommes nombreux à la partager au-delà d'éventuelles divergences. Madame l'adjointe à la transition environnementale et à l'écologie urbaine, j'ai lu avec beaucoup d'attention ce rapport 2020 sur le développement durable où j'ai noté un objectif très ambitieux : la plantation de trois arbres pour un arbre abattu. Nous ne pouvons que souscrire à cette volonté de préserver la biodiversité et de protéger les milieux naturels et les ressources, mais permettez-moi de vous conseiller de commencer dès maintenant à planter en quantité et dès maintenant. En effet on peut craindre un véritable drame écologique dans les prochains mois. Actuellement, rue de Bretagne, en cœur de ville, a lieu la vente des bâtiments qui ont abrité la Banque de France pendant plus de 160 ans. Cet hôtel particulier construit en 1832, classé bâtiment remarquable, le bâti est donc protégé et ne devrait pas être endommagé par les futurs et la future exploitation. Ce qui est moins connu, c'est que la vente de cette parcelle de près de 5 000 m<sup>2</sup> a aussi pour objet la cession d'un parc boisé d'environ 3 000 m<sup>2</sup>. Cet écrin de verdure composé d'essences centenaires cachées par de hauts murs se trouve à moins de 5 minutes à pied de la place du 11 Novembre. Peut-être parce qu'inaccessible au grand public, et jusqu'à maintenant exceptionnellement préservé, ce parc n'est protégé aujourd'hui par l'AVAP (l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, que sur une bande de quelques mètres le long de la rue de Bretagne, soit seulement environ 15 % de sa superficie. Cela veut dire que demain, après la vente de l'ensemble auprès d'un promoteur immobilier, cette parcelle considérée comme constructible verra ces arbres centenaires abattus et fera l'objet de nouvelles constructions. Il s'agirait tout simplement de sacrifier un des derniers vastes espaces verts du cœur de ville.*

*Cette éventualité, chers collègues, je ne peux m'y résoudre et je suis persuadé que nombre d'entre vous partagent cet avis. Il en va de l'attractivité de notre ville et du patrimoine vert que nous souhaitons transmettre aux futures générations.*

*Aussi, avec mes collègues de la minorité, nous demandons d'agir sans tarder : ou dans un premier temps, de classer l'intégralité de ce parc en zone « jardin préservé » ou « espace boisé protégé » auprès de l'AVAP pour en interdire la possibilité de nouvelles constructions et, dans un second temps, d'user du droit de préemption de la mairie pour acheter le lot « espaces verts », permettant d'en faire un parc urbain accessible à tous les Lavallois en continuité de la trame verte existante autour du prieuré Saint-Martin. Un projet immobilier privé concernant uniquement le bâti de l'ex-Banque de France pourra continuer à se développer en parallèle de la préservation de cet espace vert à vocation publique. Je vous remercie.*

**M. le Maire :** *Merci, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non ? Rapidement, pour rappeler et aller dans le sens d'Isabelle Eymon. Nous avons une vraie volonté d'un projet social écologiste et je n'aurais cessé de le dire. Avec, quand on assume nos responsabilités, un double volet sur une politique climatique et environnementale, d'abord un volet adaptation au réchauffement climatique, c'est important de le rappeler, puisque l'on sait, devant nous, ce sont des dérèglements à venir, davantage de jours de canicule, davantage d'intensification pluviométrique. Nous devons nous y préparer et davantage accentuer la manière dont nous construisons, dont nous développons nos villes. Il faudra le prendre en compte sur le volet adaptation. Le deuxième volet, la lutte contre le réchauffement climatique où nous prenons là aussi toute notre part pour faire baisser la pollution dans notre ville.*

*Sachez que la collectivité y prendra toute sa part, nous nous y engageons, et cela passe par des indicateurs comme l'a pu le préciser Isabelle Eymon, que nous sommes en train de mettre en place. Cela passe aussi par permettre au citoyen de devenir acteur de la transition environnementale. Cela me paraît un élément très important, permettre à chacun, selon ses moyens, de l'accompagner dans une politique environnementale, une véritable écologie sociale accompagnée. Je crois que là, la ville doit y participer.*

*Alors, je suis tout ouïe d'entendre ce projet de la Banque de France. Comme vous le savez, c'est une propriété de l'État. Juste pour souligner au passage que vous nous appelez à la plus grande prudence et ce que j'entends. Et sachez que nous sommes une municipalité agissante. Et pour faire le bilan des six dernières années, où la municipalité a cumulé plus de 17 M€ de ventes du patrimoine sans se préoccuper du caractère environnemental des projets cédés. Effectivement nous ne voulons pas réitérer cette politique là et désirons préserver au maximum les projets environnementaux. C'est pour cela que vous verrez d'ailleurs dans le budget supplémentaire que nous allons réintégrer les jardins de Beauregard et nous avons également des projets pour la plaine d'aventure. C'est pour cela que sur le quartier Ferrié, nous allons accentuer le volet « écoquartier ».*

*Et c'est pour cela, que dès ma prise de fonction, dès le mois de juillet, je me suis effectivement intéressé à ce projet de vente de la Banque de France qui avait été délaissé par mon prédécesseur, qui n'avait visiblement pas trouvé intérêt et d'yeux pour ce projet de cession de la Banque de France. J'ai donc écrit à la Banque de France pour les inviter à prendre en considération cette grande préoccupation environnementale de préservation de ce parc. Pour la préemption, c'est bien plus compliqué, puisque Monsieur D'Agostino, vous connaissez très bien les règles sur la préemption, il faut un projet imminent avant de pouvoir acquérir ce terrain. Or la cession était déjà en cours au moment où nous sommes arrivés en fonction au mois de juillet. C'est pour cela que je me suis permis d'intervenir directement auprès de la Banque de France, et je pourrais vous faire parvenir une copie du courrier les invitant dans le choix du vendeur à prendre en considération, d'une part, ce patrimoine historique qu'est la Banque de France, plus que centenaire et, d'autre part, effectivement, le jardin attenant et que la ville était tout à fait prête à une rétrocession du jardin et j'espère que nous serons entendus. Je compte sur votre soutien pour la mobilisation vis-à-vis de ce bien détenu qui, je le rappelle, est détenu aujourd'hui par la Banque de France. Oui ? Xavier Dubourg.*

**Xavier Dubourg :** *Je me permets d'intervenir pour corriger quelque peu vos propos. Vous ne pouvez pas dire que la précédente municipalité a vendu des biens sans aucune préoccupation de leur devenir environnemental. L'intervention de mon collègue Vincent D'Agostino porte en premier lieu sur la question de la protection de l'environnement. Dans les 17 M€ de cessions que nous avons réalisés et que vous avez continués, puisque vous avez vendu lors des toutes premières réunions de votre conseil municipal, vous avez vendu l'ensemble de Corbineau. Vous procédez donc exactement de la même manière et lorsque nous avons vendu, nous nous sommes bien assurés de leur protection environnementale. Vous citez le parc Saint-Julien, il est protégé. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est d'assurer une protection environnementale du parc de la Banque de France en faisant une modification de l'AVAP. Ne dites pas que nous n'avons pas pris en compte les mesures environnementales, on les a pris en compte dans nos cessions.*

**M. le Maire :** *Vraiment; vous aimez la polémique pendant cette séance du conseil municipal au vu des préoccupations et des enjeux qui sont devant nous...*

**Xavier Dubourg :** *Je ne fais que citer des faits !*

**M. le Maire :** *Merci de ne pas couper la parole au Maire. Sur Corbineau, je tiens à vous rappeler quand même nous nous engageons à respecter la parole de la ville qui a été prise. Nous avons rencontré le groupe qui est effectivement acquéreur de Corbineau pour pouvoir négocier des parties partagées et justement travailler à des espaces paysagers et rétablir un certain équilibre au moment de la cession pour récupérer ce qui était récupérable. En tout cas, ce que je constate sur la Banque de France, je vous réitère que quand je suis arrivé en fonction, tout de suite je me suis préoccupé de ce jardin qui est le patrimoine de notre ville qui est important. Il est détenu par la Banque de France. La cession était déjà en cours, l'ancienne municipalité que vous représentiez était déjà au courant de ce projet là. Qu'avez-vous fait ? Est-ce que vous avez fait des courriers la Banque de France ? Est-ce que vous avez justement protégé par une AVAP ? Avez-vous fait usage d'un droit de préemption qui nécessite l'élaboration d'un projet clair et précis ? La réponse est non. En tout cas, nous avons agi à travers ce courrier et j'espère être entendu par la Banque de France. Je vous tiendrai informés et je compte sur la mobilisation collective de tous les élus de ce conseil municipal.*

**Xavier Dubourg :** *Ne vous en déplaie, vous avez peut-être écrit à la Banque de France, nous avons visité les lieux, visité le parc avec le directeur de la Banque de France, le maire, François Zocchetto et l'adjoint à la culture et nous avons rencontré la Banque de France pour discuter en amont de cette cession Nous ne sommes pas restés inactifs, ne vous en déplaie.*

**M. le Maire :** *Merci déjà de demander la parole avant de la prendre. On est au conseil municipal, il y a des règles, je vous demande de lever la main pour que je vous attribue la parole. Cela me paraît important. Deuxièmement, je réitère qu'aucune procédure écrite n'a été réalisée. Il y a d'autres demandes de parole. Samia Soultani.*

**Samia Soultani :** *Monsieur le Maire, heureusement que lorsque nous nous sommes croisé il y quelques jours, vous m'avez dit que vous vouliez un conseil municipal apaisé ! Je voulais juste vous préciser que lorsque nous ne sommes pas d'accord avec vous ce n'est pas polémique. C'est notre rôle et d'ailleurs même les élus de votre majorité peuvent ne pas être d'accord avec vous. Il faut accepter en fait le débat, puisque le conseil municipal est un lieu de débat et un débat peut aboutir à des arguments contradictoires. Nous pouvons ne pas être d'accord avec vous sans que vous vous emportiez et que vous nous traitiez d'irresponsables parce que nous ne tenons pas compte de la crise. Évidemment que nous tenons compte de la crise, nous vous écoutons et nous faisons des propositions. Vincent D'Agostino vient de vous en faire une, tout à l'heure, lorsque j'ai parlé du commerce et du stationnement, je vous ai fait des propositions. Vous en tiendrez compte ou pas, on verra. En tout cas, nous essayons d'être constructifs sans s'emporter. Vous avez juste évoqué dans votre intervention à l'instant la Plaine d'aventure pour laquelle vous dites avoir un projet. Nous, nous n'en avons pas connaissance, il n'en a pas été question dans les différentes commissions. Si vous avez un projet, nous aimerions le connaître. Il y a eu trois années de concertation notamment dans le cadre des conseils citoyens. L'État nous oblige à mettre en place des conseils citoyens au sein des maisons de quartier des quartiers prioritaires de la politique de la ville, quartiers qui ont bénéficié de ce programme de rénovation urbaine.*

*Dans le cadre de cette concertation, qui a duré trois années, les habitants ont souhaité que la Plaine d'aventure devienne un parc urbain qui assure cette mixité sociale dont Madame Eymon parlait tout à l'heure, qui sera effective quand on va mixer les populations. Un parc urbain permettrait de faire venir des habitants de la ville de Laval et de son agglomération pour assurer ce mélange utile pour le quartier, pour la ville et que nous puissions rendre ce quartier plus attractif qu'il ne l'est aujourd'hui. Ce projet de parc urbain a également été le résultat d'un travail du conseil des sages qui a abouti sur le même type de projet, un parc urbain. D'ailleurs, le conseil des sages a même budgété ce projet. J'espère que vous allez tenir compte de ces années de concertation puisque vous semblez dire qu'il y a un projet mais nous n'avons pas connaissance. Qu'en est-il ? Si vous voulez bien nous donner un peu plus d'éléments, s'il vous plaît.*

**M. le Maire :** *Je vais laisser la parole à d'autres demandes. Bruno Bertier.*

**Bruno Bertier :** *Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais répondre à mon prédécesseur, Monsieur Dubourg, premier adjoint à l'urbanisme, Je voudrais rappeler deux ou trois faits sur les trois points évoqués. Un : Monsieur Dubourg, vous n'avez pas utilisé votre droit de préemption sur la Banque de France quand vous en aviez la possibilité. Vous auriez pu le faire, vous ne l'avez pas fait. Deux : sur Corbineau, c'est fort de café, Monsieur le Maire l'a rappelé, nous n'avons fait que faire voter, dès le premier conseil municipal, le Dois-je vous rappeler, c'est vrai que vous n'étiez pas là, ce jour là, vous aviez donné une procuration, en tout cas, vos collègues ont voté contre votre propre projet qui était Corbineau. Et troisième dossier : là aussi, soyons sincères, sur Saint-Julien, vous le savez très bien, il y aura encore des constructions, vous connaissez très bien le projet puisque c'est vous qui l'avez porté, qui l'avez fait voter en l'état, et que le parc ne sera plus le même qu'aujourd'hui une fois que les constructions auront vu le jour. Moi je veux bien qu'on nous donne des leçons, ce côté illégitime parce qu'on serait aux affaires et que vous seriez désormais dans l'opposition ne va pas durer très longtemps et ne peut pas durer pendant six ans. Les faits sont là. Sur la Banque de France, vous auriez pu agir, vous ne l'avez pas fait. Sur Corbineau, on n'a fait que porter votre projet et vous avez voté contre. Et sur Saint-Julien, vous savez très bien que le parc tel qu'il était ne le sera plus demain.*

**M. le Maire :** *Une autre demande de parole d'Isabelle Eymon.*

**Isabelle Eymon :** *Merci Monsieur le Maire, pour répondre à Samia Soultani concernant la Plaine d'aventure. Dans le cadre de l'ANRU, il y a eu un appel à projets pour les quartiers comme Saint-Nicolas, en cours de rénovation comportant des espaces naturels. Cet appel à projets vise effectivement à permettre l'aménagement en préservant le caractère naturel de ces espaces. Nous avons pour l'instant répondu par une lettre d'intention dans le cadre de cet appel à projets.*

**M. le Maire :** *Merci pour ces éléments. Je vous propose de prendre acte du rapport sur le développement durable.*

**Xavier Dubourg :** *J'ai demandé la parole, Monsieur le Maire.*

**M. le Maire :** *Vous vous êtes déjà exprimé. On va éviter de faire trop d'interventions par délibération sinon, nous n'allons pas avancer.*

**Xavier Dubourg :** *Monsieur Bertier m'interpelle, permettez-moi de lui répondre.*

**M. le Maire :** *Il ne vous interpelle pas, il répond à votre propre interpellation.*

**Xavier Dubourg :** *Il met en cause les choses et il dit des choses qui ne sont pas correctes, permettez-moi de répondre et de rétablir ma vérité.*

**M. le Maire :** *Très bien. Votre vérité, nous allons l'entendre très rapidement, très succinctement.*

**Xavier Dubourg :** *Je vous remercie. Sur la question de la Banque de France et de la préemption, je voudrais juste rappeler à Monsieur Bertier que la préemption s'exerce quand il y a un projet de vente, une promesse de vente. On exerce la préemption après. Ce n'est pas encore le cas, à ma connaissance. Nous n'aurions pas pu préempter, par définition.*

*Sur la question de Saint-Julien, nous avons assuré la protection du parc qui n'était pas propriété de la ville. Il est désormais protégé dans les documents d'urbanisme de l'AVAP.*

*Quant à Corbineau, effectivement je n'étais pas présent à cette session du conseil, mais mes collègues se sont abstenus non pas sur une question de fond, mais sur une question de forme et d'argumentaire que vous avez, je crois, évoqué en conseil. Le paradoxe c'est que les élus de votre majorité qui étaient dans l'opposition avant s'étaient opposés à la vente de Corbineau à la première délibération que nous avons passée. Vous avez choisi de finaliser la vente que nous avons négociée et entamée. Vous auriez pu faire le choix de renoncer à cette vente, l'acte de vente n'était pas signé, il fallait cette délibération pour aller vers la signature. C'est donc votre choix. Nous sommes d'accord, je pense que c'est une bonne chose pour la ville, mais c'est vous qui avez porté ce choix jusqu'au bout.*

**M. le Maire :** *Antoine Caplan a demandé la parole et après, on clôt le débat.*

**Antoine Caplan :** *Très rapidement, Monsieur le Maire, merci. Beaucoup de délibérations et c'est dommage de multiplier comme cela les allers-retours pour rétablir les faits et les faits, quels sont-ils ? La Banque de France a proposé à la ville de Laval d'exercer son droit de préemption par anticipation, ce qu'elle a refusé. Nous ne pouvons plus aujourd'hui exercer ce droit de préemption. Par ailleurs, pour Corbineau, je trouve cela fort de café de nous reprocher aujourd'hui d'avoir respecté la parole de la ville que vous aviez donnée quant à cette cession. En effet, nous avons engagé cette cession qui n'était pas dans notre projet, nous avons eu l'occasion de le dire, elle ne correspondait pas aux fondamentaux du projet politique que nous défendons pour la ville. Nous verrons dans le budget supplémentaire pour réintégrer le jardin de Beauregard dans le patrimoine public de la ville. Voilà quelles sont les faits, vous n'étiez pas là lors de ce conseil municipal, je les rétablis pour que tout le monde ait la même information là-dessus. Merci.*

**M. le Maire :** *Le conseil municipal prend acte de ce rapport sur le développement durable, sujet majeur sur lequel nous sommes pleinement engagés.*

N° S501 - TUEC - 3

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment l'article 255 relatif au rapport en matière de développement durable des collectivités de plus de 50 000 habitants, modifiant le code général des collectivités territoriales par l'insertion de l'article L2311-1-1,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités,

Considérant que la ville de Laval est concernée par la rédaction de ce document et qu'elle poursuit ses actions en faveur du développement durable,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Laval pour l'année 2020.





**Rapport 2020**

Développement

**DURABLE**

Ville de Laval





# SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	5
LE BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE	
A. Lutter contre le changement climatique	6
B. Agir en faveur de la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et des ressources	10
C. Permettre plus de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations et agir en faveur de l'épanouissement de tous les êtres humains	14
D. Participer au développement suivant des modes de production et de consommation responsables	18

Rédaction : Service Environnement Nature Ville de Laval - Laval Agglomération

Mise en page : Service communication - Laval Agglomération

Photos : Chloé Brehin-Laval Agglomération / Services communication et Espaces verts - Ville de Laval

# PRÉAMBULE

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, les communes de plus de 50 000 habitants doivent élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Or la ville ne recense plus que 49 728 habitants (Insee 2017), ce qui pourrait dispenser de présenter ce rapport.

Mais Laval, qui s'étend sur une superficie de 3 422 ha, est ville centre de la communauté d'agglomération, « Laval Agglomération » qui compte 34 communes depuis le 1er janvier 2019 et représente une population de plus de 100 000 habitants, répartis sur 68 550 ha. Elle est aussi préfecture du département de la Mayenne qui compte près de 310 000 habitants sur un territoire de 5 175 km<sup>2</sup>.



Territoire de Laval Agglomération

Et ce rapport offre à la ville l'opportunité de présenter un état de ses politiques en faveur d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux et de mettre en perspective les programmes mis en œuvre pour conduire les territoires et les habitants vers la durabilité.

D'où le choix de maintenir ce rapport en cette année 2020, année de changement de majorité municipale, année de crise épidémique due à la Covid-19.

## CONTENU DU RAPPORT

Selon l'article D.2311-15 du code général des collectivités territoriales, ce rapport décrit la situation de la collectivité en matière de développement durable sous forme de synthèse, à partir de documents, bilans, rapports réalisés.

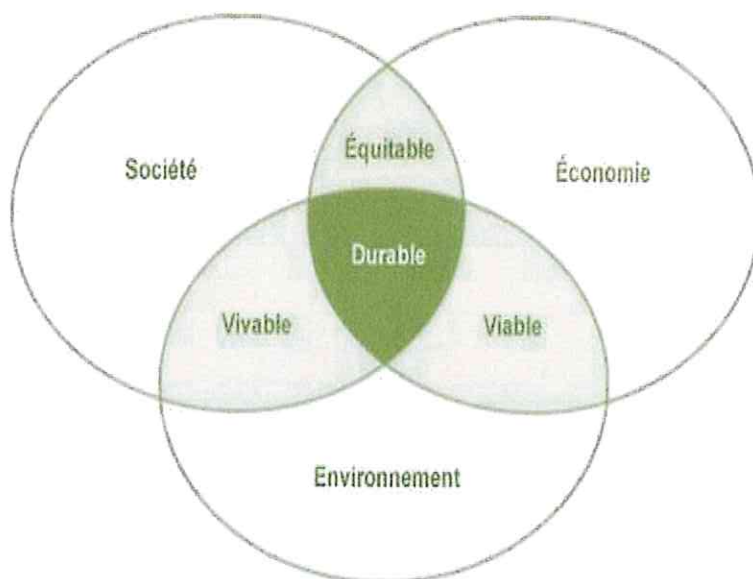
Il comporte le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et du fonctionnement de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire.

Ces bilans comprennent une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation.

## CINQ FINALITES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation des actions sera organisée à travers les cinq finalités de développement durable précisées dans le Code de l'environnement en son article L110.1 :

- 1° La lutte contre le changement climatique;
- 2° La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains;
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



# INTRODUCTION

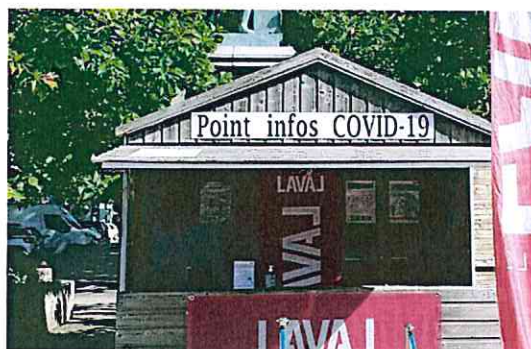
L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19, crise sanitaire sans précédent qui a bouleversé toutes les activités et le fonctionnement de notre société. Cette crise mondiale a évidemment eu ses répercussions nationales et locales. Le pays a été confiné deux mois, le second tour des élections municipales a été reporté de trois mois pour se dérouler seulement le 28 juin 2020, repoussant ainsi l'installation de la nouvelle équipe municipale à la période estivale. Laval Agglomération a été soumise à la même temporalité.

Les deux équipes municipales successives ont donc eu à gérer cette crise sanitaire, économique, sociale, souvent dans l'urgence au fil des informations et consignes données par les autorités de santé et l'Etat. Toutes les politiques publiques ont été impactées par cette crise aux lourdes conséquences humaines et financières.

Toute la période de confinement et de sortie de confinement a été gérée par l'équipe municipale sortante. La priorité a été de mettre en sécurité nos concitoyens et de maintenir le fonctionnement des services essentiels tout en préservant la santé des personnels engagés.

Au-delà de la période de confinement, il a fallu apprendre à vivre avec le virus, à porter presque constamment le masque, à reprendre une activité économique et sociale, toujours à la merci de la contagion. Le département de la Mayenne a été classé en rouge durant l'été et l'automne est marqué par la reprise générale de l'épidémie, la seconde vague qui avait été annoncée par les scientifiques.

Dans une association étroite des élu-e-s et des services, plusieurs outils ont été conçus et mis en place pour aider les habitants à se faire dépister et suivre ainsi l'évolution du virus. Un chalet «Point infos Covid» a été installé place du onze novembre devant l'Hôtel de Ville. Un bus de dépistage du coronavirus circule dans Laval depuis le 22 juillet et son activité est toujours maintenue en octobre 2020. Il sillonne les quartiers de Laval du lundi au samedi. Des «maraudes» ont permis d'aller au plus près des habitants dans les quartiers, les centres commerciaux...



Chalet «Covid» installé à partir de juillet 2020 et toujours en place en octobre, place du 11 novembre

Ce rapport témoigne, comme l'exposition de photos qui leur a été consacrée cet été sur la place Jean Moulin, de l'engagement des personnels municipaux qui ont assuré au quotidien la continuité du service public, en télétravail ou sur le terrain, pour le maintien de nos besoins essentiels. Certains ont continué à œuvrer dans leur poste. De nombreux agents se sont également portés volontaires pour venir en aide aux autres services qui ont connu une forte hausse d'activité, notamment le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées et Dépendantes).

Leur action est exemplaire pour la construction d'une société résiliente.

# LE BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Ce bilan est organisé selon les finalités du développement durable et présente les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et du fonctionnement.

## A. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est une problématique qui nous concerne tous et d'une dimension internationale. Le changement climatique est une réalité et si les efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas effectifs, la hausse des températures attendue aura une incidence considérable au niveau mondial et également local avec une augmentation des épisodes caniculaires et une polarisation des précipitations avec des périodes de sécheresse et des épisodes météorologiques violents.

- Mettre en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial

La ville de Laval, par délibération en date du 14 novembre 2019, a confirmé son souhait de s'associer à la démarche de Plan Climat engagée par Laval Agglomération.

Laval Agglomération en est le coordinateur et l'animateur de ce plan Climat visant à :

- atténuer l'impact du territoire sur le climat, en diminuant les émissions de Gaz à effet de serre (GES),
- maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables,
- intégrer les enjeux de la qualité de l'air,
- adapter le territoire face aux effets du changement climatique qui ne pourront pas être évités.

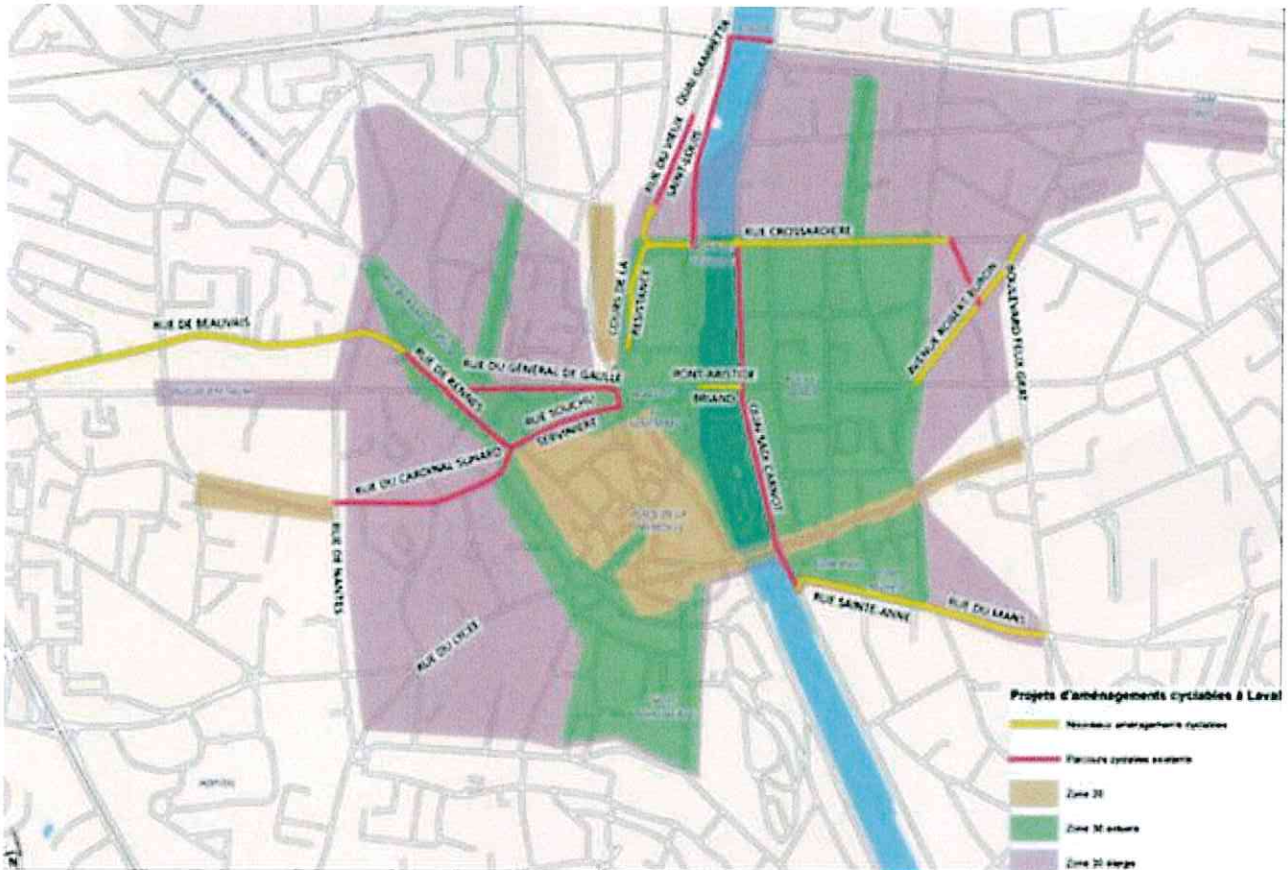
Les politiques de la Ville devront y contribuer activement. En effet, la collectivité à travers ses compétences en matière de mobilité, d'urbanisme, d'aménagement du cadre de vie, ..., peut décider de transformer son territoire pour aller vers un territoire zéro carbone.

- Une ville apaisée avec de nouveaux aménagements en faveur des mobilités douces

Les aménagements qui invitent à la marche et aux déplacements en vélo contribuent à réduire le recours à la voiture individuelle, donc à lutter contre le réchauffement climatique.

De nouveaux axes cyclables sont créés et le périmètre de la zone 30 est élargi afin de sécuriser et favoriser des déplacements doux et apaisés.

La Ville a défini deux axes principaux qui représentent les flux de déplacements : un axe nord-sud et un axe est-ouest. Sur ces axes, de nouvelles voies cyclables seront matérialisées par un marquage au sol et par des plots, pancartes... Une attention particulière sera portée aux trajets vers les pôles d'activités.



Plan de projet d'aménagement cyclable 2020

En effet, si le confinement a été une épreuve difficile, il a aussi permis de manière tout à fait exceptionnelle de redécouvrir les espaces de la ville sans circulation automobile, sans bruit, apaisés.

Il faudra créer et valoriser des parcours pédestres dans la ville. Ceux qui existent sont souvent méconnus.

Réduire la place de la voiture en ville passera par un plan de déplacement et de stationnement repensé, le tout coordonné avec la restructuration de la place du 11 novembre et un renforcement des autres offres de transport.

La qualité de la collaboration entre la Ville et Laval Agglomération sera un facteur déterminant pour cette évolution des mobilités. En effet diverses études ont déjà été menées par chaque collectivité mais n'ont pas abouti à des réalisations sur le terrain faute de cohésion entre les parties prenantes.

- Poursuivre la rénovation urbaine

Si nous réfléchissons à la cohérence des politiques engagées, la rénovation du quartier Saint-Nicolas est intéressante.

En 2019 les premières livraisons du projet de renouvellement urbain de Saint-Nicolas ont eu lieu, en particulier de l'îlot Mortier. L'opération « Mortier » est constituée de la réhabilitation de 123 logements, la construction en surélévation de 20 logements et la construction d'un bâtiment de 28 logements.

Cette opération s'inscrit dans la volonté de Meduane Habitat d'améliorer le confort, le cadre de vie, la tranquillité des locataires bien évidemment mais aussi de renouveler l'attractivité du patrimoine et l'adapter aux évolutions socio- économique des locataires. Cette opération a été construite avec les locataires qui l'ont approuvé individuellement à 81,3%

L'ensemble est résidentialisé avec la création d'un parc urbain nommé Simone Weil qui a remplacé les espaces réservés initialement aux parkings, faisant le lien entre la rue Bessières et la Plaine d'aventure et offrant un nouvel espace public pour les habitants du quartier. Actuellement la Ville répond à un appel d'offre de l'ANRU visant le développement d'une agriculture urbaine dans les quartiers disposant d'un espace naturel. Le bel espace de la Plaine d'aventure, qui doit rester un espace naturel, permet d'envisager, en concertation avec les citoyens, un projet viable et durable.

Tous les objectifs du développement durable sont ainsi réunis, chacun devant encore s'approfondir.

- Participer à la transition énergétique

Plusieurs bâtiments de la ville de Laval sont raccordés au réseau de chaleur qui utilise 88% d'énergie de récupération avec entre autres, la bibliothèque, la salle polyvalente, l'école Badinter, l'école Perrault, le gymnase Gerbault, l'Ephad Ferrié, la maison des associations...

Des Lavallois sont invités à des séances de sensibilisation et d'accompagnement à la réduction de leur facture d'eau ou d'énergies organisées par le Centre Communal d'Action Sociale.

La ville soutient également l'Espace Eco du quartier St Nicolas.

- Lutter et aussi s'adapter avec le végétal ...

Une étude « Nature en ville » a été lancée pour définir les zones de Laval en déficit d'espaces verts et les secteurs pouvant accueillir, après travaux, plus de verdure, de biodiversité, d'arbres ou arbustes. La prise en compte de la problématique « ilot de chaleur » est engagée.

Les arbres abattus doivent être remplacés, à raison de trois pour un.



- Incitation des agents à utiliser des modes de transports doux

Depuis plusieurs années, Laval rembourse 50 % des abonnements de transports en commun (bus ou train). Ainsi 50 agents sont concernés pour 2019 (48 en 2018, 42 en 2017 et 35 agents en 2016).

Dans le cadre des déplacements professionnels, des cartes de bus sont mises à la disposition des agents.

Des vélos à assistance électrique sont à disposition des agents depuis fin 2016.

Dans le cadre des formations, les agents sont incités à se déplacer en covoiturage par le pôle formation. Il leur est aussi indiqué que les trajets Laval/Angers ou Laval/Nantes peuvent désormais s'effectuer en TER. L'usage se développe peu à peu.

- Le télétravail

Fin 2019, une expérimentation de télétravail à la ville de Laval et Laval Agglomération a été lancée, elle concerne 21 agents. À l'issue de cette phase, une charte devait être établie et les modalités étendues à d'autres agents.

La crise Covid a depuis représenté une expérimentation à grande échelle du télétravail. Un bilan de cette épreuve est en cours afin de repérer les améliorations à prévoir, le matériel à définir, les règles à établir.

Le télétravail a un impact réel sur les déplacements en limitant l'usage du véhicule personnel par exemple.

## B. AGIR EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité représente le vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, ...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Les humains sont une espèce parmi les autres.

Trois niveaux interdépendants sont identifiés :

- la diversité des milieux de vie;
- la diversité des espèces;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce.

L'enjeu pour la collectivité est de gérer l'entretien et le développement de ses espaces verts alors que la suppression du recours aux pesticides depuis plusieurs années conduit à une reprise de végétation dans des endroits et des conditions où elle n'est pas forcément bien acceptée.

- Gestion différenciée

La gestion différenciée mise en place permet de faire évoluer les pratiques vers plus de biodiversité des espaces en respectant mieux les cycles de la nature sans surcharger excessivement des équipes aux effectifs et aux moyens contraints.

Nous allons actuellement d'un code 1, espace entretenu de façon très méticuleuse comme les parterres de la Perrine, au code 5, espace quasi-naturel.

Il faut sans doute revenir maintenant sur les codes de gestion différenciée pour les simplifier, faciliter ainsi le travail des équipes des espaces verts, contribuer plus efficacement à l'embellissement de la ville tout en préservant de grands espaces plus naturels.

Des expérimentations sont réalisées avec par exemple l'utilisation de plantes vivaces résistantes à la sécheresse sur les terre-pleins de voirie.

Le quai Paul Boudet a fait l'objet d'un aménagement avec l'installation de bancs et le fleurissement du talus



Le cimetière Vaufleury poursuit sa transformation avec le verdissement des allées et la plantation d'arbres.

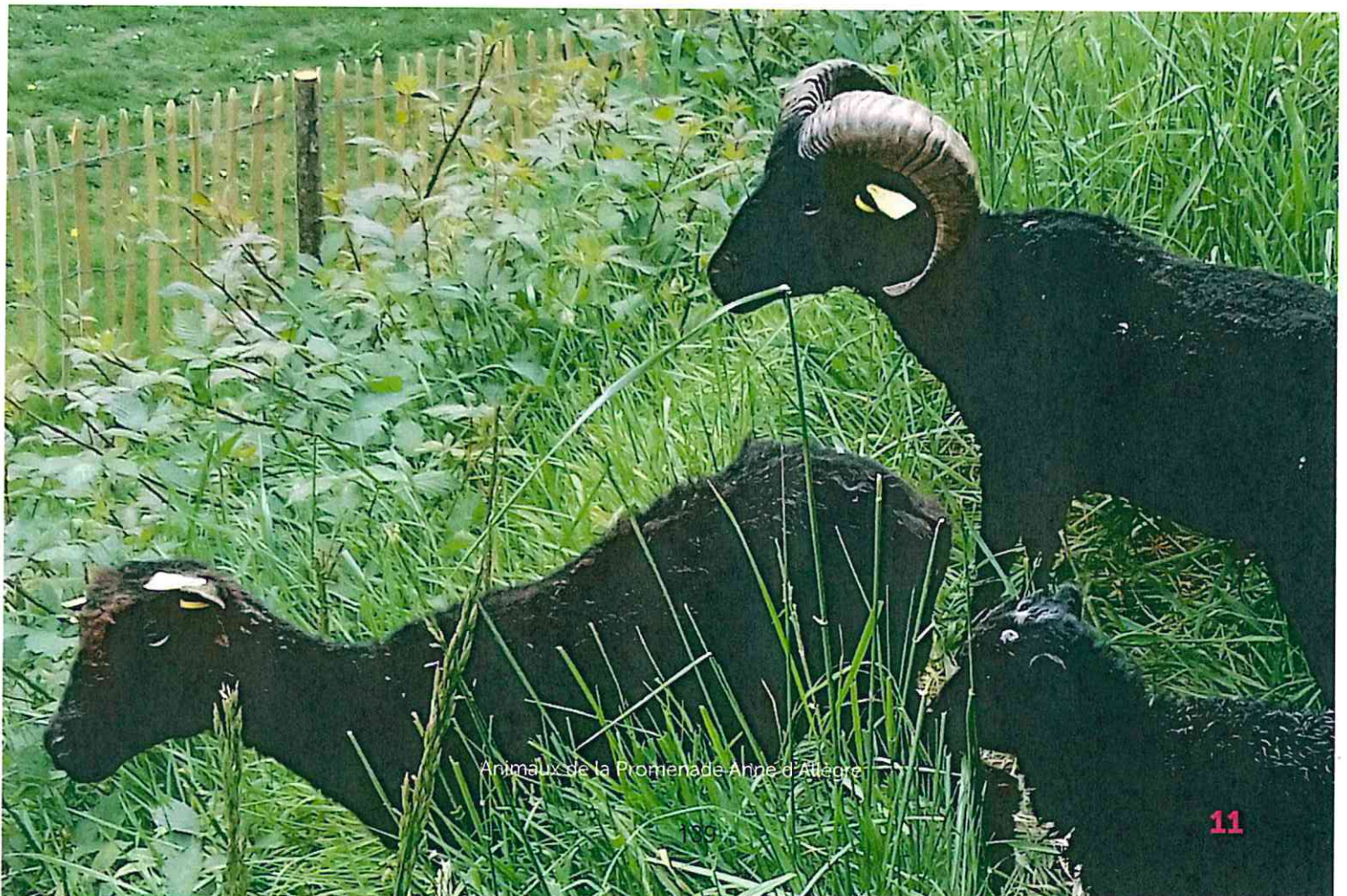


Allées du cimetière Vaufleury

- L'éco-pâturage

L'éco-pâturage permet un entretien écologique et responsable des espaces verts en évitant l'usage d'engins mécaniques ou de désherbants. Aux vertus écologiques de ces moutons, s'associent des vertus sociales et économiques.

En 2019, l'éco-pâturage a été mis en place le long des remparts, Promenade Anne d'Allègre. Un excellent fonctionnement est relevé !



Animaux de la Promenade Anne d'Allègre

- Le plan arbres

Le plan arbres 2014-2019 a permis de connaître le patrimoine y compris les arbres remarquables afin de les protéger en dehors de l'Avap. Il facilite le suivi sanitaire des sujets, les préconisations de conduite, entretien et surveillance et facilite un plan de renouvellement. Toutes les données sont gérées sur un outil informatique accessible aux agents via des tablettes.

Le renouvellement du plan de gestion du patrimoine arboré va être relancé début 2021 afin de redéfinir les prescriptions d'entretien de l'ensemble du patrimoine pour les années à venir, sectorisé chaque année par secteur.

Entre 2014 et 2018, 210 arbres ont été plantés pour 555 abattus. En 2019, environ 200 arbres ont été plantés sans compter les 700 arbres mis en place sur le quartier Ferrié.

Nous nous fixons un objectif plus ambitieux de 3 arbres plantés pour 1 arbre abattu. Ces nouveaux arbres permettront pour certains de rétablir des alignements patrimoniaux, notamment en centre-ville, en remplacement de sujets fragilisés par l'âge, la maladie ou un environnement hostile. D'autres seront implantés à des entrées de ville pour les agrémenter en créant de nouveaux espaces boisés de promenade.

La Ville ne doit pas être seule à porter ce projet sur ses espaces publics. Elle doit être force d'incitation et facilitatrice auprès des bailleurs sociaux, des promoteurs, des particuliers pour la préservation et le développement d'une végétation adaptée.

La question de l'entretien des trottoirs et pieds de murs est à ce titre significative. Les herbes folles y sont souvent mal acceptées et les agents de la propreté urbaine les coupent périodiquement sans parvenir pour autant à donner le sentiment que la ville est nette. Nous avons pour objectif d'inviter les habitant-e-s à végétaliser leur pied de mur avec des espèces toujours de petite taille plus décoratives, qui fleurissent, donc plus facilement identifiables – les équipes ne les couperont pas – et plus acceptables par tout un chacun. La Ville a des ressources pour accompagner sur ces choix de végétation.

- Faire connaître et sensibiliser les habitants à la nature

La ville de Laval soutient chaque année les projets des associations environnementales telles que Mayenne Nature Environnement, le Syndicat apicole, la Société d'horticulture, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), Âne Autre Ferme et les Abeilles Mayennaises. Cette association poursuit le projet du «Rucher du Potier».

Ce projet est co-construit avec la ville de Laval, Laval Agglomération, le département, et des partenaires dont MNE (Mayenne Nature Environnement) et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Le Bois de l'Huisserie au sud de la commune permet aux habitants de découvrir un espace naturel classé «Espace Naturel Sensible» par le département en 2019. Des expositions y sont ouvertes deux fois par an par le pôle Environnement Nature du service Environnement. Durant tout l'été 2020, le pôle a proposé une exposition à la fois en intérieur et en extérieur autour de clichés de la nature ordinaire, pris lors du confinement. Léopard vert, grenouille verte, charançon, araignée sauteuse, mésange... Une occasion pour mieux connaître la nature à notre porte et s'émerveiller devant sa beauté et son fonctionnement.



Animations du pôle Environnement Nature

Durant tout l'été 2020, le pôle a proposé une exposition à la fois en intérieur et en extérieur autour de clichés de la nature ordinaire, pris lors du confinement. Lézard vert, grenouille verte, charançon, araignée sauteuse, mésange... Une occasion pour mieux connaître la nature à notre porte et s'émerveiller devant sa beauté et son fonctionnement.

Sur le site, un jardin témoin grandeur nature en visite libre toute l'année. Cet espace permet d'illustrer les possibilités de créer un jardin favorable à l'accueil de la biodiversité et permettant une gestion facile, à domicile, de ses déchets verts, en recourant par exemple au compostage ou au lombricompostage

Pendant le confinement, l'arrêt des activités, des déplacements et en particulier ceux en véhicules motorisés a réduit considérablement le niveau de bruit partout sur le territoire. La population a redécouvert la diversité des chants des oiseaux, particulièrement révélée en cette période de printemps. Certaines espèces se sont réappropriées des espaces libérés de la pression humaine.

## C. PERMETTRE PLUS DE COHÉSION SOCIALE ET DE SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS ET AGIR EN FAVEUR DE L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Les actions menées pour plus de cohésion sociale et de solidarité visent à réduire les inégalités, les exclusions, d'assurer à tous les individus l'égalité des chances et permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces actions méritent d'être poursuivies.

L'épanouissement pour tous, c'est permettre de profiter pleinement et librement de tout ce que la vie offre au cours de l'existence, dans toutes les étapes de la vie (âge, maladie, ...) et utiliser ses ressources personnelles pour rendre son quotidien et celui des autres plus riche et plus heureux.

La ville de Laval, au titre de ses compétences, émet plusieurs rapports relatant ses actions dans plusieurs domaines. Chaque année sont donc publiés, un rapport Accessibilité, un rapport Egalité Femmes-Hommes, un rapport concernant l'activité du Centre Communal d'Action Sociale.

- Accompagner les plus démunis

La ville agit à travers une politique tarifaire adaptée.

Depuis le 1er septembre 2020, un tarif de repas à la restauration scolaire à 1 € a été mis en place à Laval. Ce dispositif s'adresse aux familles les plus modestes et concernent près de 30% des élèves.

L'épicerie sociale permet à ses bénéficiaires d'acheter des produits de premières nécessités à des prix plus conformes à leur budget. En contrepartie, ils sont fortement invités à participer à des animations dans leurs quartiers et en dehors. Ils participent également à la cueillette de produits qui seront ensuite vendus à l'épicerie ainsi qu'au jardinage. Des ateliers d'estime de soi sont proposés afin de permettre aux bénéficiaires de sortir de la solitude. Avec la crise Covid, un travail de fond a été engagé depuis l'été 2020 sur l'hébergement des personnes sans domicile.

Lors des épisodes de canicule et parce que les personnes fragiles et isolées à domicile ont besoin d'une attention particulière, la Ville de Laval active du 1er juin jusqu'au 31 août un plan canicule. Le CCAS de la Ville tient un registre des personnes isolées, âgées, en situation de handicap pour pouvoir leur fournir une aide particulière en cas de forte chaleur. Les personnes inscrites bénéficieront d'une attention particulière, appels téléphoniques journaliers, et recevront, si besoin, des contacts et/ou des visites à domicile.

- Agir sur la santé

Afin de concilier Espaces verts et santé, un pollinarium sentinelle® est installé à Laval depuis plusieurs années. C'est un outil de prévention au service des personnes allergiques situé jardin de la Perrine. Il est constitué des principales plantes, arbustes et arbres sauvages de la région, dont le pollen est allergisant. Elles sont observées quotidiennement par les jardiniers afin de détecter le début de la pollinisation de chaque espèce.

Ouvert en 2014, le pollinarium de Laval compte au 1er octobre 2020 près de 1 400 abonnés !

- Poursuivre les jumelages

Laval a scellé dès 1958 divers partenariats à l'international. Elle compte aujourd'hui 12 collectivités jumelles réparties sur 3 continents, fait remarquable pour une ville de cette strate de population.



Le premier jumelage lavallois consacrait voici près de soixante ans le rapprochement avec Boston, ville du Lincolnshire en Grande-Bretagne. En 1974, la ville de Laval a engagé des relations avec les villes de Mettmann (Allemagne) et le Cercle de Garango (Burkina-Faso, ex Haute-Volta) lequel a depuis lors donné naissance à 4 communes : Garango, Boussouma, Niaogho et Komtoega. Suivirent Gandia (Espagne - 1978), Laval (Québec - 1984), l'Unité régionale de Chalcidique (Grèce - 2009), Suceava (Roumanie - 2010), Lovech (Bulgarie - 2010), puis Modesto (USA - 2011).

La ville de Laval apporte son soutien aux actions des comités de jumelage. Un accompagnement s'est fait avec Garango sur la politique de l'eau et la gestion des déchets. Des échanges ou des voyages d'étude permettent régulièrement d'observer les coutumes, les pratiques professionnelles, artistiques de chacun. Nous ne pouvons que souhaiter la reprise de ces rencontres amicales et enrichissantes.

- La formation des agents

À travers des plans de formation établis pour 3 ans, à partir du recueil collectif et individuel des besoins et des orientations politiques fixées, la direction générale et celle des ressources humaines accompagnent les agents pour les conforter dans leur poste ou accompagner le changement.

- Les partenaires pour la prévention et la sécurité
  - Le service conditions de travail de la ville a pour rôle de conseiller l'autorité territoriale en matière d'hygiène et sécurité et de proposer des actions préventives, des améliorations.
  - La médecine de prévention assure la surveillance médicale des agents et participe aux différentes actions de prévention.
  - Il existe un réseau d'assistants de prévention au sein des services.

- Le dialogue social

La direction des ressources humaines veille également à l'organisation des instances paritaires, avec lesquelles elle instaure le dialogue social.

- Le comité technique (CT) est consulté pour toutes les questions relatives à l'organisation des services.
- La commission administrative paritaire (CAP) est saisie pour toute question relative à la carrière des agents.
- Enfin, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) étudie trois fois par an les questions relatives à la santé et la sécurité au travail des agents.

- L'emploi des personnes en situation de handicap ou en difficulté

La Ville de Laval compte parmi les agents municipaux (Ville et CCAS) des agents en situation de handicap depuis de nombreuses années. Certains ont été recrutés alors qu'ils étaient reconnus travailleurs handicapés, d'autres ont été confrontés au cours de leur carrière à des restrictions d'aptitudes pouvant mener à des situations de handicap.

Emploi des personnes handicapées en 2019 :

- Taux d'emploi des personnes ayant une « Reconnaissance Travailleur Handicapé »  
Ville = 9,17 % CCAS = 6,29 %
- Nombre de postes aménagés  
Ville = 3 et CCAS = 2 agents affectés vers ville
- Montants des aides perçues par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)  
Ville = 2780 €
- Nombre de recrutements  
Ville = 2 agents

La solution privilégiée est le maintien dans l'emploi, si possible au poste d'origine par la mise en œuvre d'un aménagement. En cas d'impossibilité de maintien au poste d'origine, il est mis en œuvre une procédure de recherche de solutions de reclassement tout d'abord internes puis externes au service, éventuellement avec changement de filière.



- Les agents, acteurs de la santé

Avec le soutien de la ville de Laval, l'Établissement Français du sang s'est installé pour la 1<sup>ère</sup> fois dans une ville de 50 000 habitants. La ville de Laval, l'Établissement français du sang et l'association de donneurs de sang bénévoles se mobilisent toute l'année. Dans un contexte d'augmentation continue des besoins en sang, tout est fait pour encourager le plus grand nombre à donner son sang.

Chaque année, une action spécifique est menée à destination des agents, avec par exemple le défi «6 ans-53 dons» d'octobre 2020.

- Valorisation des compétences

Dans chaque journal municipal, un métier des agents municipaux est mis en valeur afin d'expliquer aux lavallois la variété des métiers exercés et la professionnalisation de chacun.

## D. PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Le fonctionnement économique des activités permet d'agir sur divers paramètres comme l'approvisionnement local, le choix de produits éco-conçus et les achats responsables, et favoriser le développement économique autour du réemploi, du partage, du recyclage...

- Produire et consommer localement

Les marchés lavallois contribuent au dynamisme économique de Laval et participent à son animation. On dénombre 5 marchés avec une offre très variée allant de l'alimentaire à l'équipement de la personne et de la maison. Les marchés lavallois sont complémentaires aux commerces de proximité dans les quartiers. Ils proposent aux habitants de consommer des produits de qualité et sains, en circuits courts.

La nouvelle équipe municipale a repensé la disposition du marché du samedi, place des Acacias, en utilisant l'esplanade du Château Neuf pour donner une meilleure visibilité aux producteurs locaux et soutenir leur activité, tout en préservant les mesures sanitaires.

La démarche d'introduction de produits locaux et de qualité dans les approvisionnements de la cuisine centrale sera renforcée. Elle peut contribuer au développement de l'économie locale agricole, les quantités de matière première nécessaires étant importantes.

## LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

- Etre consommateur/producteur responsable

Le service entretien des bâtiments a fait évoluer les produits et outils utilisés : nettoyeur vapeur dans les crèches, doseurs automatiques pour limiter la quantité de produit utilisé, microfibres pour réduire drastiquement la quantité d'eau utilisée.

- Réduction des déchets

Très attentive à l'impact environnemental de ses productions mais aussi à la préservation de la santé des collaborateurs la ville de Laval a supprimé au 1er septembre 2019 tous les supports plastiques (gobelets, assiettes, tasses...) utilisés pour les différentes réceptions et inaugurations qu'elle organise. Ainsi, environ 10 000 pièces plastiques seront supprimées par an.

- Trier et valoriser la matière

Le tri des déchets est réalisé sur l'ensemble des services municipaux : papier, cartouches d'encre, cartons, produits spécifiques et dangereux (collectés au centre technique municipal).

Une moyenne annuelle de 42 tonnes de papier sont collectées sur les 80 sites municipaux par la société d'insertion Alternatri53. Le papier confidentiel est également broyé et la matière valorisée.

L'ensemble des bâtiments municipaux est également équipé de bacs à couvercle jaune collectés par l'agglomération.

- Limiter la consommation de papier

La gestion optimisée de la consommation de papier est une préoccupation constante et doit se renforcer peut-être, avec un déploiement pertinent du numérique.

Les courriers, particulièrement pour le pôle recrutement, sont envoyés par courriel. La procédure de dématérialisation de la gestion des stagiaires est mise en place dans tous les services depuis juillet 2019, est utilisée pour toutes les écoles et établissements partenaires.

La dématérialisation des candidatures spontanées va entrer dans sa phase expérimentale pour un déploiement généralisé en 2021.

Depuis 2019, l'envoi des convocations et documents pour les séances des instances consultatives du personnel est dématérialisé.

- Etre un producteur éco-responsable

Chaque année, la gestion responsable de l'imprimerie municipale lui permet de renouveler sa labellisation :

- La gestion des ressources

Depuis 2017, un document Projets Annuels de Performance (PAP) est élaboré.

C'est un document qui présente une approche de gestion par politiques publiques présentant les objectifs des programmes, les opérations et les budgets mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ainsi que les résultats attendus des actions, mesurés au moyen d'indicateurs.

Sous sa forme actuelle ou sous une autre, cet ensemble constitue un guide structurant pour toutes les parties prenantes, élu-e-s et personnel municipal. Les indicateurs qui seront mis en place, et pas seulement financiers, permettront d'évaluer la mise en œuvre du projet de mandat sous tous ses aspects et en particulier son cheminement vers un épanouissement durable de notre territoire.

**M. le Maire :** *Nous passons aux ressources humaines, techniques et financières. Je cède la parole et la place à notre invité Monsieur Alain Cuiec, directeur départemental des finances publiques.*

<p style="text-align: center;"><b>RESSOURCES HUMAINES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES</b></p>
--

**Alain Cuiec :** *Merci, Monsieur le Maire. Peut-être quelques propos liminaires pour situer notre intervention. Nous intervenons à votre demande. La Direction générale des finances publiques a une double mission : une mission de tenue des comptes des collectivités, car elle assoit le compte de gestion, et une mission financière dans la mesure où elle paie l'intégralité des dépenses des collectivités. En plus de ces missions fondamentales, nous remplissons une mission d'assistance, de conseil et de soutien auprès des collectivités. C'est dans le cadre de cette mission de conseil que nous proposons aux collectivités la possibilité de bénéficier d'une analyse financière. Concernant la Ville de Laval, c'est le troisième exercice d'analyse financière auquel nous procédons et que nous présentons chaque fois à l'exécutif. Nous vous avons donc rencontré, Monsieur le Maire, le 16 septembre dernier et vous avez émis le souhait que soit présentée la synthèse de cette analyse financière à l'ensemble du conseil municipal.*

*Les analyses financières que nous engageons sont objectives. Nous ne portons pas de jugement de valeur ni d'appréciation. Nous nous contentons de faire une analyse de l'ensemble des comptes de la collectivité à partir de ratios normés sur lesquels nous pouvons établir une situation financière. L'objectif est d'éclairer l'ensemble des élus et de leur apporter toute l'information voulue de façon à ce qu'ils puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause.*

*Nous avons réalisé un diaporama en soutien de cette présentation qui sera faite à deux voix, la mienne et celle d'Isabelle Lurson qui est la comptable de la ville.*

*Les premiers éléments de cette analyse financière montrent que la situation de la ville reste fragile, même si nous constatons depuis deux ans une forme de rétablissement de la trajectoire financière au gré des différentes mesures prises. Les voies d'amélioration sont très étroites et mériteraient de combiner l'activation de plusieurs orientations. Nous avons essayé de synthétiser un document assez technique d'une soixantaine de pages, qui est un document sans doute assez technique. Nous allons pour ça sérier l'exercice sur d'abord trois volets : un volet recettes, un volet dépenses, un volet encours financiers et nous terminerons avec des perspectives d'évolution que nous proposons pour essayer d'améliorer la trajectoire financière de la ville.*

*Je laisse la parole à Isabelle Lurson qui va examiner les trois premiers volets et je reprendrai la parole sur le dernier.*

**Isabelle Lurson :** *Cette analyse rétrospective porte sur les années 2015 à 2019. Nous constatons une baisse globale du budget de la collectivité tant en recettes qu'en dépenses. Ainsi, les produits chutent de 7,80 % tandis que les dépenses baissent de 10,20 %. C'est essentiellement lié au transfert de compétences intervenu au moment de la mutualisation des services entre la commune et Laval Agglomération de 2016 à 2018.*

*Tout d'abord les produits réel : les ressources fiscales sont le poste de recettes le plus impacté par la baisse puisque les ressources fiscales chutent sensiblement, ils baissent de 10,70 %. L'explication, c'est la baisse des reversements de fiscalité entre Laval Agglomération et Laval. Dans la mesure où il ya des transferts de charges liés au transfert de compétences et à la mutualisation des services, cela se traduit par une baisse du reversement de fiscalité.*

*Il faut savoir que ces reversements ont diminué de 60 % entre 2015 et 2019. En dépit de la faiblesse des bases, les impôts locaux conservent une dynamique sur la période étudiée puisqu'ils évoluent de + 5, % et sur l'année 2019 l'évolution est de plus de 2 %. C'est la conséquence essentiellement de la revalorisation annuelle des bases.*

*Le deuxième produit c'est les dotations globales de fonctionnement qui, comme toutes les collectivités, ont été fortement impactées au début de la période par la contribution au redressement des finances publiques. Malgré la progression de 4,60 % entre 2018 et de 2019, l'évolution reste négative de - 2 % sur la période. Laval perçoit 192 € par habitant au titre de la dotation contre 201 € pour la strate nationale. Si, en début de période, la contribution a fait baisser la dotation aux collectivités, notre collectivité bénéficie largement en revanche, à la fin de cette période, de la péréquation, notamment au travers de la dotation de solidarité urbaine qui progresse largement.*

*Cette contribution au redressement des finances publiques a pris une nouvelle forme depuis 2017, car elle s'inscrit désormais dans le pacte de confiance signé entre l'État et la ville qui stabilise les concours financiers en contrepartie d'une maîtrise des frais de fonctionnement.*

*Les autres produits réels regroupent essentiellement les ventes et prestations de service et du domaine ainsi que les produits financiers et ceux exceptionnels. Là encore, nous constatons là aussi une chute de 5 % entre 2015 et 2019 qui s'explique surtout par des produits exceptionnels sur un exercice (pénalités versées par la SNCF) et par le transfert des recettes de l'enseignement artistique vers Laval Agglomération suite au transfert de la compétence.*

*Les produits des services et du domaine évoluent favorablement, on constate en 2019 une augmentation de 5,6 %, grâce notamment à la progression des recettes de stationnement et des recettes périscolaires.*

*Les dépenses présentent également des signes d'amélioration avec un processus, engagé par la ville, de maîtrise des dépenses : elles baissent de 10,20 % entre 2015 et 2019 et restent stables sur l'exercice 2019. Cette baisse est aussi à mettre en parallèle avec la baisse des recettes que l'on a vu tout à l'heure, qui était moins importante puisqu'elle était de 7,80 %.*

*Les charges de personnel sont le poste qui a le plus diminué en matière de dépenses. Ces charges gardent une proportion prédominante dans le budget de la ville (59,72 %), mais elle décroît fortement depuis 2015 (- 19,20 %) en lien avec le transfert de compétences et la mutualisation des services qui ont permis également une économie d'échelle. Leur poids par habitant est de 649 € contre 816 € pour la moyenne nationale. La tendance était l'inverse il y a quelques années puisque Laval se caractérisait par la prédominance de ces charges de personnel. Leur niveau est stabilisé sur l'année 2019.*

*Concernant les autres charges réelles, les subventions versées diminuent de 3,80 % sur la période étudiée, principalement en raison de la baisse de la subvention versée au CCAS (- 4,80 % en 2019). La part de la subvention du CCAS est relativement importante puisqu'elle représente 40 % des subventions versées. Les achats et charges externes sont également en recul de 9 % depuis 2015, malgré un rebond en 2018 (+ 4,84 %), surtout situé sur le poste des fournitures qui avait beaucoup baissé les années précédentes.*

*Les charges réelles sont gonflées depuis 2017 par des dépenses exceptionnelles (versement des excédents en matière d'eau et d'assainissement). En 2017, la ville a transféré l'eau et de l'assainissement accompagnés des excédents sur ces budgets. Le versement de ces excédents s'est étalé sur quatre ans.*

*L'excédent brut de fonctionnement amorce un redressement. Cet excédent brut correspond à la différence entre les charges et les produits courants et détermine la ressource que la commune dégage de son cycle d'exploitation. Le recul est patent et sensible au début de la période de 2015 à 2017, mais on constate une amélioration puisque de 2018 à 2019, l'évolution est positive de 9,20 %.*

*L'évolution des dépenses courantes est stabilisée en 2019 alors que celles des produits courants augmentent de 2,10 %.*

*Toutefois les charges financières demeurent à un niveau élevé. Elles ont été fortement marquées par un contentieux sur le prêt toxique qui a conduit la ville à reverser en 2017 les intérêts des intérêts à hauteur de 12 M€ et une indemnité de résiliation de 8,7 M€ étalée sur huit ans à raison d'une échéance annuelle supérieure à 1 M€. En dépit d'un recul des charges financières de 4,20 % entre 2018 et 2020, elles sont toujours égales au double de la moyenne nationale par habitant (le montant pour Laval est de 65 € tandis que la strate nationale présente un montant de 32 €), l'écart est relativement important.*

*La capacité d'autofinancement brute, bien qu'en amélioration importante (+ 22 % entre 2015 et 2019) reste insuffisante pour couvrir totalement le remboursement en capital de la dette. Ainsi, la capacité nette d'autofinancement nette est négative sur toute la période. La capacité nette d'autofinancement est ce qui reste à la commune pour financer ses investissements une fois qu'elle a couvert à la fois ses dépenses de fonctionnement et son remboursement de la dette.*

*Toutefois, il faut signaler des dépenses exceptionnelles liées au reversement des excédents de l'eau et de l'assainissement à hauteur de 2 M€ en 2019 et qui ne dépendent pas du cycle d'exploitation de la collectivité. Sans cette dépense exceptionnelle, la collectivité aurait été très légèrement excédentaire.*

*Les autres ressources proviennent des subventions et du fonds de compensation de la TVA lié aux investissements de la collectivité, mais les cessions occupent une part importante du budget de Laval (15 M€ entre 2015 et 2019).*

*Cette situation financière emporte plusieurs conséquences. Elle contraint tout d'abord la ville à mobiliser d'autres ressources (cessions) pour couvrir ses annuités d'emprunt et réaliser ses investissements, sauf à obérer encore davantage son endettement déjà important. Elle limite aussi le potentiel d'investissement de l'année en cours et des années futures. Elle génère pour la ville d'autres charges du fait de non-renouvellement de ses équipements qui sont anciens. Elle fait dépendre le rendement du produit de certaines cessions du marché immobilier de la ville au moment où elle réalise la cession et donc le produit peut être variable en fonction de l'état du marché immobilier.*

*Concernant les investissements, malgré un autofinancement relativement limité, la ville a toutefois réalisé en moyenne chaque année un peu plus de 9 M€ de dépenses d'investissement. On constate toutefois un recul pour la deuxième année consécutive. La baisse est de 21,97 % entre 2018 et 2019. Le montant des dépenses d'équipement s'élève à hauteur de 7,9 M€ en 2019. Laval investit moins que la moyenne de la strate nationale puisque les dépenses d'équipement représentent en montant par habitant 151 € en moyenne contre 406 € pour la strate nationale.*

*L'encours de la dette reste élevé. À compter de 2018, la commune se désendette : elle rembourse plus de capital qu'elle ne réalise d'emprunt. L'encours de la dette atteint en 2019 son niveau le plus bas (76,281 M€) depuis 2015. Mais l'encours reste toujours élevé et lorsque l'on compare à la strate nationale, l'encours de Laval s'élève à 1 457 € par habitant contre 1 255 € pour la moyenne.*

*À cet encours élevé s'ajoute une capacité de désendettement limitée. Le ratio d'endettement est en effet élevé puisqu'il représente 12 années. À partir de sa capacité d'autofinancement, la collectivité met 12 années à rembourser son encours, alors que les communes en moyenne de la strate mettent 6 ans. Cela est à mettre en lien avec l'absence de ressources propres de la ville.*

**Alain Cuiec :** *Au regard de cette situation, quelles sont les marges de manœuvre ? L'équation est assez limitée en la matière. Le poids de la dette pèse de façon relativement importante du fait des annuités d'emprunt qu'il faut rembourser et des charges financières. Malgré les différentes mesures prises pour réduire les dépenses, la différence entre les recettes et les dépenses suffit juste à couvrir les annuités d'emprunt. C'est la raison pour laquelle la ville a des difficultés à dégager des ressources pour pouvoir investir.*

*La recherche de marges de manœuvre se fait d'abord du côté des ressources et notamment de la fiscalité. Le conseil municipal a voté en 2015 une baisse importante des taux des trois taxes. Aujourd'hui, quand on regarde les moyens possibles en la matière... Vous savez tous que Le Président de la République a engagé une réforme de la taxe d'habitation qui fait qu'aujourd'hui, 80 % des usagers en sont déjà exonérés et les 20 % restants le seront dans les trois ans à venir. Ce levier fiscal est donc devenu inexistant. Il reste celui de la taxe foncière, mais le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de Laval (25,91 %) est très sensiblement supérieur à celui de la moyenne nationale (20,41 %). L'activation de ce levier peut donc s'avérer problématique si ce choix devait être fait. En outre, Laval a une pression fiscale de 1,33 contre 1,16 pour la moyenne nationale. Donc là aussi, c'est un élément qui est à prendre en considération si tant est que cette option devait être retenue.*

*Sur les marges de manœuvre, il faut avoir aussi à l'esprit qu'il existe quelques facteurs de risques qu'on n'a pas encore évoqués. La ville est garante d'emprunts dirigés en grande partie sur un seul opérateur de logements sociaux. En outre, une créance de l'État sur des cessions relatives au quartier Ferrié qui font l'objet d'une contestation de la ville, mais pour l'instant c'est un facteur de risque, le montant est de 1,7 M€ aujourd'hui et il pourrait augmenter si d'autres cessions devaient intervenir.*

*On ne peut pas écarter un risque financier potentiel sur ce qu'on appelle des satellites. Il y a la ZAC de la gare, le quartier Ferrié, le lotissement Beauregard, qui peuvent générer au final des déficits et s'il y avait déficit, il faut réintégrer le déficit au budget général.*

*Et puis un élément qui a donné lieu à quelques débats au sein de cette enceinte ce jour sur la crise COVID, qui a un effet ciseau puisqu'elle va générer certainement une diminution de certaines recettes, je pense notamment à quelques recettes liées par exemple à des loyers que peuvent verser des entreprises, je pense à la taxe de séjour, mais aussi à certains impôts payés par les entreprises qui peuvent avoir pour effet de diminuer l'impact des recettes. Avec pour l'autre effet, c'est une évolution à la hausse d'un certain nombre de dépenses.*

*Donc on voit que ces facteurs sont des facteurs de risques et ils sont liés à un contexte général et à un contexte plus particulier sur la ville qui fait que la situation est quand même très difficile pour envisager une porte de sortie.*

*Sur la porte de sortie, quelles sont les voies que l'on pourrait explorer sachant que l'objectif est d'essayer de dégager de la ressource pour un investissement plus important. À notre avis, trois voies semblent possibles.*

*La première consiste à poursuivre la trajectoire engagée de réduction des dépenses. Alors, on est sur un processus long, on le voit bien par rapport à différentes mesures qui ont déjà été engagées. Le résultat de ces mesures est un résultat qui apparaît, mais qui apparaît sur le long terme. On est sur un processus long, il faut le poursuivre. En tout cas, c'est une préconisation qu'on peut avoir sur l'ensemble du périmètre des dépenses et pas uniquement sur le secteur du personnel.*

*L'autre effet est d'essayer d'optimiser les recettes. Les recettes, on l'a vu, sur l'effet fiscal, cela peut poser un certain nombre de difficultés. Si on ne travaille pas sur les taux, on peut travailler sur les bases. Il y a certainement une révision des tarifs, examiner les locations, examiner l'ensemble du patrimoine immobilier, savoir s'il y a du patrimoine immobilier qui pourrait de nouveau être loué. Un certain nombre d'actions qui peuvent être menées pour essayer d'optimiser les bases.*

*Et puis le dernier élément, qui nous apparaît aujourd'hui nécessaire, en tout cas une exploration de cette piste nous paraît nécessaire, c'est essayer de renégocier un étalement de la dette. La dette a été renégociée au moment de la sortie de l'emprunt toxique, on ne peut pas renégocier une dette tout de suite, mais aujourd'hui il y a un laps de temps qui s'est constitué entre le moment où cette dette a été renégociée et le moment d'aujourd'hui qui doit pouvoir permettre de revenir vers l'ensemble des établissements financiers pour essayer de renégocier cette dette. De renégocier un étalement de cette dette, peut-être de renégocier aussi des taux. Mais en tout cas, ne serait-ce que renégocier l'étalement permettrait de diminuer les annuités d'emprunt.*

*Les annuités d'emprunt sont de l'ordre de 8 millions par an. Donc si la renégociation permet de diminuer ces annuités d'emprunt, on voit tout de suite que ça a un effet sur la capacité d'autofinancement de la collectivité et ça lui permet de dégager de la marge pour assurer un certain nombre d'investissements. Le défaut d'investissement génère une double peine. La première peine, c'est des charges financières qui peuvent subvenir, mais aussi des matériels, de l'outillage qui n'a pas été renouvelé, qui est amorti d'ailleurs à 100 % et qui provoque nécessairement des pannes et donc des charges supplémentaires. C'est ce que j'appellerais moi la double peine. Donc il faut parvenir à trouver cet oxygène nécessaire pour assurer ce minimum d'investissement qui est indispensable pour éviter de tomber dans une spirale de cette double peine qui fait que la sortie s'avèrerait un petit peu plus délicate. Voilà de façon concrète les différentes pistes que nous pouvons proposer à l'activation pour accroître les marges de manœuvre de la ville en la matière. Voilà résumé de façon assez synthétique un rapport d'une soixantaine de pages.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup à vous deux, Monsieur Cuiec et Madame Lurson, pour cette présentation qui a vraiment vocation à établir des faits et à permettre un débat serein et apaisé une fois de plus sur les finances. Cette intervention ne sera pas soumise au débat, mais elle répond à notre volonté de transparence. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette analyse de la situation financière de la ville au moment du débat d'orientations budgétaires.*

*Je vous propose de passer à la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 que va vous présenter Antoine Caplan.*

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Rapporteur : Antoine Caplan

### I - Présentation de la décision

Les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 prévoient l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif ;
- affecter ce résultat en priorité, le cas échéant, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- affecter le solde, selon le choix de l'assemblée délibérante, à la section d'investissement ou à la section de fonctionnement.

Le compte administratif 2019 de la ville de Laval fait apparaître au niveau de sa section de fonctionnement les résultats suivants :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2019	Résultat global 2019
Budget principal	5 361 621.21	6 440 434.69	11 802 055.90
Budget lotissement de Beaugard	0.00	0.00	0.00
Budget parkings	451.88	-376.56	75.32



Conformément aux instructions comptables M14 et M4, il convient de couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement et le solde est reporté en section de fonctionnement :

	1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" (section d'investissement)	002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)
Budget principal	7 170 511.50	4 631 544.40
Budget lotissement de Beaugard	0.00	0.00
Budget parkings	0.00	75.32

## II - Impact budgétaire et financier

Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Il vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante :

**Antoine Caplan :** *Merci Monsieur le Maire. Merci aussi à Monsieur Cuiec et Madame Lurson pour la qualité de cette présentation, je crois qu'un constat objectif et partagé après le rapport de la Chambre régionale des comptes en 2019, avec des pistes concrètes pour dégager des marges de manœuvre étroites, pistes que nous allons voir ensemble au travers des différentes délibérations notamment sur le budget supplémentaire, la renégociation de trois emprunts et le débat d'orientations budgétaires.*

*En ce qui concerne cette délibération, la clôture de l'exercice budgétaire 2019 a fait apparaître au compte administratif en section de fonctionnement un excédent de 6 440 434 €, plus que l'année précédente où l'excédent s'élevait à 5 M€.*

*Cet excédent 2019 s'explique de plusieurs manières. D'abord par la perception d'un fonds de concours de 632 000 € de Laval Agglomération, qui n'est pas reconductible et qui aurait dû normalement – c'est la vocation des fonds de concours – être versée dans la section d'investissement.*

*On a constaté aussi en 2019 une progression plus importante des droits de mutation qui sont liés au dynamisme du marché immobilier cette année-là.*

*Et puis la non-réalisation de dépenses, en particulier de dépenses de personnel.*

*On sait que nous avons beaucoup de postes vacants dans nos services et donc c'est une économie, même si ce n'est pas une économie saine et durable.*

*Et donc ces trois facteurs essentiels – il y en a d'autres – expliquent cet excédent, qui s'ajoute lui-même à un résultat antérieur cumulé de 5 361 000 €. Donc, nous avons un résultat global à réaffecter de 11 802 000 €.*

*Il vous est proposé – c'est les instructions comptables qui nous en font l'obligation – d'affecter prioritairement cet excédent de 11 M€ au besoin de fonctionnement de la section d'investissement. Ce besoin de financement de la section d'investissement s'élève à plus de 7 M€, ce sont essentiellement des reports d'investissement. Et là, on a également un enjeu parce que nos reports sont trop importants, 7 millions c'est trop, c'est-à-dire que c'est autant d'opérations qui ne sont pas réalisées dans le timing, le calendrier dans lequel elles devraient être réalisées.*

*Et donc quand on a retranché ces 7 millions à ces 11 millions, on se retrouve avec un solde de 4 631 000 € à reporter en section de fonctionnement. On prend en compte un report de dépenses de 39 000 € correspondant essentiellement à des études d'archéologie et donc on arrive à un budget supplémentaire de 4 592 000 €.*

**M. le Maire :** *Merci, Antoine Caplan. Merci d'utiliser l'outil « lever la main » si vous avez des demandes de paroles.*

**Didier Pillon :** *Je n'ai pas compris si on parlait de l'affectation des résultats et du budget supplémentaire en même temps, donc je vais lier les deux sur mon intervention qui va être courte.*

*Premièrement, si l'intervention de la Direction des finances était extrêmement intéressante et on peut y voir le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein. J'aimerais, Monsieur le Maire, qu'on nous communique ces documents. Pas forcément les 60 pages, mais le document que l'État vient de nous montrer. Parce qu'on le découvre en conseil municipal ce soir, je vous réitère la demande que nous avons de l'avoir parce que je crois que c'est un outil d'analyse intéressant qui peut nous permettre aussi de prendre des positions en accord avec celles que vous prendrez. Donc je suis vraiment, au nom de l'opposition, demandeur de ces documents.*

*S'agissant de l'affectation du résultat et du budget supplémentaire, j'ai compris qu'il s'agissait d'abord de l'affectation des résultats de l'exercice 2019. On a bien noté que même s'il y a eu des éléments un peu exceptionnels, cela montre quand même que la ville a été bien gérée, du mieux possible en 2019. Cela permet donc de séparer à la fois ce qui doit aller en section d'investissement de ce qui doit aller en section de fonctionnement, à hauteur d'un peu plus de 4 millions, comme vous l'avez dit. Donc sur cette affectation de résultat, nous nous abstiendrons, ce qui veut dire, me semble-t-il, un certain nombre de choses.*

*Maintenant, est-ce que nous avons déjà abordé le budget supplémentaire, Monsieur Caplan, ou est-ce que vous allez le détailler ultérieurement ?*

**Antoine Caplan :** *Je le détaillerai dans la délibération suivante, puisque l'affectation du résultat nous permet de financer un budget supplémentaire. Cela se fait en deux étapes. C'est d'ailleurs pourquoi vous vous abstenez sur l'affectation des résultats.*

**Didier Pillon :** *Donc c'est pour ça qu'on s'abstient sur l'affectation des résultats, on est d'accord, s'il y a un vote que nous demande Monsieur le Maire.*

**M. le Maire :** *Très bien. Monsieur Caplan, souhaitez-vous réagir ?*

**Antoine Caplan :** *Je ne comprends pas très bien pourquoi vous vous abstenez sur une affectation de résultat, résultat qui est issu du compte administratif 2019, mais peut-être que vous aurez l'occasion de le développer dans le budget supplémentaire.*

**M. le Maire :** *Et quant à la transmission des documents, bien évidemment que... Et si on l'a rendu public ce soir et c'est une première et dans une volonté véritablement de transparence, d'apaiser les débats, de partager les informations, rien de mieux que cette instance du conseil municipal pour le réaliser.*

*C'est pour ça qu'à ma demande, le Directeur départemental des finances publiques est venu présenter de la manière la plus objective possible l'état des comptes et la situation à la fois préoccupante et tout ce qui reste à mener sur les prochaines années.*

*Je vous propose de voter cette délibération en suivant la procédure indiquée. 8 abstentions. La délibération est adoptée.*

N° S501 - RHTF - 1

## AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter le résultat de la section de fonctionnement,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

### DÉLIBÈRE

Article 1er

Le résultat de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2019	Résultat global 2019
Budget principal	5 361 621.21	6 440 434.69	11 802 055.90
Budget lotissement de Beaugard	0.00	0.00	0.00
Budget parkings	451.88	-376.56	75.32

Article 2

Le résultat global de l'exercice 2019 est affecté comme suit :

	1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" (section d'investissement)	002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)
Budget principal	7 170 511.50	4 631 544.40
Budget lotissement de Beaugard	0.00	0.00
Budget parkings	0.00	75.32

Article 3

Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2020.